

Faculté des Sciences

Département des Sciences et Gestion de l'Environnement

Année 2018-2019



Les modalités d'existence de l'eau mobilisées dans le cadre d'un Parc naturel wallon en vue d'une participation citoyenne

Mémoire présenté par Charlotte Beco

en vue de l'obtention du grade de Master en Sciences et Gestion de l'Environnement, à finalité Interfaces Sociétés-Environnements

Rédigé sous la direction de Charlotte Bréda

Comité de lecture : Dorothée Denayer et François Mélard



« Copyright »

« Toute reproduction du présent document, par quelque procédé que ce soit, ne peut être réalisée qu'avec l'autorisation de l'auteur et de l'autorité académique* de l'Université de Liège »

* « L'autorité académique est représentée par le(s) promoteur(s) membre(s) du personnel enseignant de l'Uliège »

Le présent document n'engage que son auteur ;

Auteur du présent document : Charlotte BECO, charlotte.beco@hotmail.com



Table des matières

R	ÉSUMÉ		б
LI	ISTE DES TA	\BLEAUX	7
LI	ISTE DES FI	GURES	12
		EAUX	
			12
1	MĚTHO	DOLOGIE	12
	1.1 MAT	ÉRIEL ET MÉTHODE	12
	1.2 Pro	3LÉMATIQUE	15
	1.4.1		
	1.4.2	La notion d'objet intermédiaire	24
2	LE PAR	C NATUREL DES SOURCES	25
	2.1 LACE	REATION	27
	2.1.1		
	2.2 LES L	•	
	2.3.1	La Loi sur la conservation de la nature	31
	2.3.2	Le décret relatif aux Parcs naturels	32
	2.3.3		
	2.4 LES P	ARTENAIRES	33
	2.4.1	La commune de Spa	33
	2.4.2	La commune de Stoumont	33
	2.4.3	Le groupe Spadel	34
	2.4.4	Le domaine de Bérinzenne	3 4
	2.4.5	La place des partenaires dans les structures décisionnelles du parc	35
	2.4.6	Apport	35
	2.5 LES N		
	2.5.1		
	2.6 LE LC	0GO	
	2.6.1	Avis des habitants	
	2.7.1	Les caractéristiques physiques liées à l'eau	
		GIME DE PROTECTION	
	2.8.1	•	
	2.10 C	ONCLUSIONS	47



3		LA PAR	TICIPATION CITOYENNE AU SEIN DU PARC NATUREL DES SOURCES	48
	3.1	1 ÉTAT	DES LIEUX	49
	3.2	2 LA PA	RTICIPATION CITOYENNE	50
		3.2.1	Bénéfices et défis de la participation citoyenne	51
		3.2.2	Comparaisons avec les Parcs naturels wallons	52
		3.2.3	Comparaisons avec les Parcs naturels régionaux	52
	3.3	3 Avis i	des intervenants sur une possible participation citoyenne au sein du Parc naturel d	DES
	So	URCES		53
	3.4	4 Conc	LUSIONS	56
4 L'ANALYSE DE TERRAIN		YSE DE TERRAIN	57	
	4.1	LES M	ODALITÉS D'EXISTENCE DE L'EAU AU SEIN DU PNS	58
		4.1.1	La trajectoire	59
		4.1.2	La territorialité	66
		4.1.3	L'attachement	78
		4.1.4	Conclusions	83
		SION	84	
		LES M	ODALITÉS D'EXISTENCE DE L'EAU	84
		5.1.1	Discussion des modes d'existence de l'eau au sein du Parc naturel des Sources	84
		5.1.2	Positionnement sur le cadre analytique proposé	89
	5.2	•	OBJET INTERMÉDIAIRE ?	
	5.3	3 LA PA	RTICIPATION CITOYENNE ET L'EAU, DÉNOUEMENT	91
	5.4		MMANDATIONS POUR LE PARC NATUREL DES SOURCES	
	5.5	5 REMIS	SE EN QUESTION DE L'ÉGALE DIGNITÉ	97
	5.6	5 Арро	RTS ET LIMITES DU TRAVAIL	98
C	ONC	CLUSION	IS	99
ВІ	BLI	OGRAPI	HIE1	.01
ΑI	NNI	EXES	1	.08



Je tiens à remercier chaleureusement :

- Mon encadrante, Charlotte Bréda, de l'unité de recherche Socio-Economie Environnement Développement (SEED), pour son accompagnement, son soutien, sa patience, ses conseils avisés et son engouement vis-à-vis de mon sujet tout au long de la rédaction de ce mémoire,
- L'Université de Liège pour m'avoir permis, avec un bachelier en commerce extérieur (HELMo), d'accéder au Master Sciences et Gestion de l'Environnement qui me permettra d'avancer professionnellement dans un métier qui me plait,
- L'équipe technique du Parc naturel des Sources pour son accueil chaleureux, son soutien, sa sympathie, ses explications et les bons moments passés au sein de cette équipe jeune, motivée et dynamique,
- Le domaine de Bérinzenne pour l'accueil, la bonne humeur et le magnifique cadre dans lequel j'ai pu élaborer mon mémoire en toute quiétude,
- Les différents intervenants interviewés pour le temps consacré à ce travail, leur gentillesse et leur accueil,
- Mes relecteurs pour leur patience, leur relecture attentive et leurs conseils avisés afin que ce mémoire soit à la hauteur de mes espérances,
- Mes proches, famille et amis, pour leur soutien et leur encouragement tout au long de l'élaboration de mon mémoire en ne doutant jamais de mes capacités. Connaissant mes forces et mes faiblesses, ils m'ont rassurée, remise d'aplomb aussi souvent que nécessaire et aidée à me surpasser et à donner le meilleur de moimême.

Sans eux, ce mémoire ne serait pas le même.



RÉSUMÉ

Ce travail s'intéresse à l'élaboration d'une possible participation citoyenne sur le thème de l'eau lors de l'instauration d'un nouveau Parc naturel de Wallonie : « le Parc naturel des Sources ». Créé depuis peu, il est encore méconnu de la population habitant sur le territoire. Or, un des objectifs de ces statuts de protection est de protéger la nature tout en travaillant en harmonie avec la population locale. Il manque, cependant, un lien entre ces derniers et le Parc naturel.

Pour ce faire, ce travail reprend une enquête de terrain sur la participation citoyenne et les modalités d'existence d'un élément omniprésent sur le territoire, l'eau. Elle a été élaborée au moyen d'entretiens semi-directifs. Les intervenants interrogés sont principalement des habitants du Parc naturel, mais également des personnes en lien avec sa gestion. L'enquête s'est déroulée sur la globalité du territoire de ce dernier.

Finalement, ce mémoire de fin d'études met en évidence, par le concept des modes d'existence, les perceptions de l'eau des différents intervenants. Il tente, par cette analyse, de trouver le meilleur moyen d'instaurer un processus participatif sur l'eau qui permettrait de lier les habitants et le Parc naturel.

<u>Mots clés:</u> Instauration d'un Parc naturel de Wallonie; Parc naturel des Sources; participation citoyenne; modalités d'existence; eau

ABSTRACT

This thesis is looking into the creation of a possible citizen engagement on the subject of water, in the context of the creation of a new natural Park in Wallonia: the "Parc naturel des Sources". Because of the recent opening of the park, the general population is still poorly aware of its existence. One of the objectives of the park is to protect nature with the harmonious collaboration of the local population. However, this link isn't established yet. To achieve this objective, this work represents a field study of citizen engagement towards the different modes of existence of an ubiquitous component of the territory: water. The study was achieved using "semi-directifs" interviews. The respondents mainly are inhabitants of the natural Park but also some of the geographic Park managers. The reach of the study was the entire Park territory.

Finally, this thesis also emphasizes then different perceptions of water by all participants through the concept of the various modes of existence of water. The goal of this analysis described in this work was to attempt, to find the best way to create an inclusive process to link the inhabitants with the natural Park.

<u>Key words:</u> Creation of a natural Park in Wallonia; "Parc naturel des Sources"; citizen involvement; modes if existence; water



LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: liste des intervenants	17
Tableau 2: comparaison des températures et des précipitations de la commune de Spa et d	E
STOUMONT AVEC UCCLE, RÉFÉRENCE POUR LA BELGIQUE	40
Tableau 3: synthèse des différentes modalités d'existence rencontrées lors des entretiens	ET
TRIÉES SELON LES DIFFÉRENTS AXES	. 88
Liste des figures	
LISTE DES FIGURES	
Figure 1: cadre d'analyse proposé sur les modalités d'existences	23
Figure 2: carte de la Wallonie reprenant les différents Parcs naturels de Wallonie	. 26
FIGURE 3: LIGNE DU TEMPS SUR LA RECONNAISSANCE DES PNW	. 28
FIGURE 4: CARTE REPRÉSENTANT LE PNS, ÉLABORÉE SUR QGIS	30
FIGURE 5: CARTE DU PNS REPRENANT LES PRINCIPAUX RUISSEAUX, ÉLABORÉE SUR QGIS	. 40
FIGURE 6: ZONE DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU.	43
FIGURE 7: ÉCHELLE DES DIFFÉRENTS TYPES DE PARTICIPATION CITOYENNE SELON SHERRY R. ARNSTEIN.	50
FIGURE 8: SCHÉMA DE SYNTHÈSE DES MODES D'EXISTENCE SELON L'AXE POTENTIEL DE TRAVAIL DU PN	5 92



LISTE DES ABRÉVIATIONS

ASBL	Association Sans But Lucratif	
CA	Conseil d'Administration	
СВМ	Community Based Monitoring	
ССАТМ	Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité	
CRIE	Centres Régionaux d'Initiation à l'Environnement	
CSR	European business network for Corporate Social Responsibility	
DNF	Département Nature et forêt	
DGO1	Direction Générale Opérationnelle routes et bâtiments	
DGO3	Direction Générale Opérationnelle agriculture, ressources naturelles et environnement	
DGO4	Direction Générale Opérationnelle de l'aménagement du territoire, du logement, du patrimoine et de l'énergie	
FPNW	Fédération des Parcs Naturels de Wallonie	
IRM	Institut Royal Météorologique	
PCDN	Plan Communal de Développement de la Nature	
PNR	Parc Naturel Régionaux	
PNS	Parc Naturel des Sources	
PNW	Parc Naturel de Wallonie	
SA	Société Anonyme	
SWDE	Société Wallonne de Distribution des Eaux	
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature	



INTRODUCTION

Dans le cadre de mon Master en Sciences et Gestion de l'Environnement à finalité Interfaces Sociétés-Environnements, j'ai effectué un stage au sein d'un Parc naturel wallon (PNW): le Parc naturel des Sources (PNS). Grâce à celui-ci, j'ai pu intégrer l'équipe d'un PNW et en apprendre plus sur leur fonctionnement.

Le PNS se situe à l'est de la Belgique en province de Liège. Il regroupe la commune de Spa et de Stoumont. Récemment reconnu par le Gouvernement wallon, celui-ci semble encore méconnu du grand public et de ses habitants.

Comme son nom l'indique, une des caractéristiques majeures de ce territoire est sa présence marquée de sources. En effet, l'eau est omniprésence au sein du PNS sous plusieurs facettes. Les deux communes regorgent de sources mais également de rivières, de rus, d'étangs, de tourbières, etc. Cette eau, sous tous ces états, dessine le paysage et forme l'identité du PNS. Elle est également omniprésente historiquement et économiquement avec les deux entreprises d'embouteillage présentes sur le territoire.

Solide, liquide ou gazeuse, l'eau se retrouve dans la nature sous différentes formes : par les rivières, les océans, les mers, les sources, la pluie, la neige, la vapeur, les fontaines, les eaux souterraines, la glace, les banquises, et j'en passe. Plus de 97% de cette eau est salée. L'eau douce ne représente que moins de 3% (Expédition 7e continent, 2014).

Cet élément, pourtant simple, composé d'une molécule d'oxygène et de deux molécules d'hydrogène, reste encore inconnu sous certains de ses aspects aux yeux de l'Homme. Elle est tantôt vue comme une ressource inépuisable et une richesse : c'est notre or bleu. Mais c'est également un élément au centre de rapports de force qui peut amener des conflits (Margat & Andréassian, 2008).

Ce travail, concernant le PNS, a plusieurs orientations que je vais essayer d'appréhender : la participation citoyenne lors de la création d'un PNW et la présence de l'eau comme potentiel vecteur de celle-ci. Tout au long de ce mémoire, je vais tenter de répondre à la question suivante qui lie ces deux éléments :

« Comment l'eau, élément fondateur du Parc naturel des Sources, pourrait-elle alimenter une démarche participative et créer des liens avec les habitants du territoire concerné par ses modes d'existence ? »



À l'aide de cette question, je m'intéresserai à la problématique du manque de lien entre les habitants et le PNS ainsi qu'à la question de l'eau au moyen du concept des modalités d'existence. En effet, « l'importance, pour la future gestion de l'eau, d'une analyse des représentations de l'eau, part de ce constat : les représentations jouent souvent un rôle plus important que les caractéristiques objectives d'une situation dans les comportements adoptés par les individus ou les groupes » (De Vanssay, 2003).

Afin de trouver des réponses à mes questionnements, j'ai établi plusieurs hypothèses qui m'ont guidée lors de mon enquête :

- Il y a un manque de communication entre le PNS et les acteurs extérieurs à sa gestion,
- L'eau a acquis une importance majeure dans le territoire,
- L'eau pourrait être le chainon manquant entre le PNS et ses habitants,
- L'eau, par ses modalités d'existence, pourrait alimenter une participation citoyenne.

Ce mémoire se déroule comme suit :

Tout d'abord, la partie « Méthodologie » reprendra dans un premier temps, l'évolution de mes recherches ainsi que les outils utilisés pour mener à bien mon enquête de terrain. Dans un second temps, elle présentera la problématique relevée au sein du PNS. Dans un troisième temps, elle mentionnera les acteurs liés au PNS ainsi que les différents intervenants institutionnels que j'ai rencontrés. Finalement, elle apportera une explication de mon cadre d'analyse sur les modalités d'existence qui tenteront d'apporter des réponses sur la question de l'eau en tant que potentiel vecteur de participation citoyenne.

Ensuite, dans la partie « Le Parc naturel des Sources », j'expliquerai la structure et le fonctionnement du parc en laissant une ouverture aux avis exprimés lors de mon enquête.

Dans la partie suivante « La participation citoyenne au sein du Parc naturel des Sources », j'analyserai l'état des lieux de la participation citoyenne au moyen de l'échelle proposée par Sherry R. Arnstein. Cette partie apportera des réponses à mes questionnements concernant le manque de lien entre les habitants et le PNS ainsi que sur la participation citoyenne au sein de ce dernier.

Dans la partie « Analyse de terrain », je décrypterai, au moyen du concept des modalités d'existence, l'eau et son instauration au sein du parc grâce aux données récoltées auprès des intervenants de cette enquête. Je tenterai de comprendre les différentes relations que les intervenants, principalement les habitants, ont avec l'eau.



Ensuite, dans la partie « Discussion », j'interpréterai les résultats et je tenterai de répondre à ma question de recherche. J'apporterai également une réflexion sur le cadre analytique créé pour ce travail ainsi que des recommandations pour le PNS. Les apports et limites de ce travail seront enfin abordés.

Finalement, je conclurai en reprenant les éléments importants développés tout au long de ce mémoire.



1 Méthodologie

1.1 Matériel et méthode

Dans le cadre de la finalité Interfaces Sociétés-Environnements, j'ai décidé d'effectuer un stage au sein du Parc naturel des Sources. Je n'avais pas l'obligation de réaliser un tel stage, mais celui-ci me paraissait utile personnellement. Grâce à celui-ci, j'ai appris beaucoup concernant les PNW en général et sur le PNS en particulier. J'ai eu accès à certains documents, j'ai pu participer à des réunions et à des activités extérieures comme la visite des captages de Spa Monopole. Apprendre à travailler au sein d'une équipe m'a apporté une certaine expérience professionnelle.

Fin de l'année 2018, j'ai rédigé un état de l'art qui reprenait l'avancement de mes réflexions et la littérature scientifique que je trouvais intéressante pour l'élaboration de mon futur mémoire. Cette étape m'a permis, tout d'abord, de connaitre ce qu'il existait comme littératures sur mon prochain thème de mémoire, de problématiser mon approche, d'en apprendre plus sur la participation citoyenne, sur les Parcs naturels, et sur les relations entre les habitants et ces derniers. J'ai également découvert plusieurs recherches sur l'eau et sa représentation.

Suite à cela, j'ai décidé d'utiliser le concept des modalités d'existence comme cadre analytique. À la base, ce concept m'intéressait et le fait de le lier à l'eau m'attirait d'autant plus. Ce choix sera expliqué plus en détail dans la section « Cadre analytique »¹.

Concernant la rédaction de ce mémoire, j'ai, tout d'abord, commencé par la partie théorique concernant le PNS. Celle-ci se base sur mon état de l'art et sur des recherches bibliographiques plus poussées sur les Parcs naturels et la participation citoyenne. Étant donné la création du PNS très récente, il n'existe pas encore de littératures scientifiques à son égard. Cette partie est principalement basée sur des littératures grises qui émanent de mon lieu de stage.

En parallèle, j'ai pris contact par mail et par téléphone, afin de solliciter une entrevue, avec des acteurs qui me semblaient intéressants dans le cadre de ma problématique. Suite à ces entretiens, j'ai trié mes données récoltées lors de ceux-ci et continué la rédaction de mon mémoire.

.

¹ Cf. partie « Méthodologie, cadre analytique », p. 18.



Concernant la méthode d'enquête, j'ai utilisé les entretiens semi-directifs. Cette méthode a été mise en évidence dans le cadre du cours de « Techniques d'investigation qualitative » présidé par madame Semal. C'est une méthode en recherche sociale servant à recueillir des informations de terrain (Raymond & Van Campenhoudt, 2006). Elle me semblait tout à fait adéquate dans le cadre de ce travail.

Comme le dit Everett C. Hughes, « la sociologie est devenue la science de l'entretien » (Hughes, 1997). En effet, l'entretien est devenu un outil indispensable en sociologie (Kaufmann, 1999). Il fait partie de la politique de l'enquête de terrain qui reste une forme privilégiée par les sociologues, ainsi que par les chercheurs en sciences humaines et sociales (Arpin, 2014), car c'est une des méthodes les plus économiques pour produire des données (De Sardan, 1995).

L'entretien semi-directif semble être une des variantes des entretiens les plus utilisées en science sociale (Raymond & Van Campenhoudt, 2006). Il diverge d'autres méthodes plus standardisées par son apport en données qualitatives. Il met en avant, à l'instar de l'entretien compréhensif, les connaissances et le savoir d'usage afin de comprendre une situation ou une problématique (Kaufmann, 1999). «L'homme ordinaire a beaucoup à nous apprendre, et les techniques formelles à la base du travail type explicatif ne parviennent à rendre compte que d'une infime partie de ce savoir» (Kaufmann, 1999).

Il permet un réel échange entre le locuteur et le chercheur. Le dialogue se fait sous forme d'une discussion libre (Raymond & Van Campenhoudt, 2006). Cette liberté permet d'obtenir des informations véridiques transmises de manière volontaire et instinctive (Hughes, 1997). Elle reste limitée par les questions posées par le chercheur afin d'éviter trop de digressions. Pour ce faire, il utilise des guides d'entretien. Il permet au chercheur de rester attentif tout au long de l'entretien afin de guider son locuteur le mieux possible vers ses objectifs tout en restant ouvert à la discussion. De plus, il permet une collecte de données riches et qualitatives (Raymond & Van Campenhoudt, 2006). J'ai également utilisé des guides d'entretiens différents selon le groupe d'acteurs interrogés (cf. annexe 1).

Étant donné que cette méthode apporte des données qualitatives, le chercheur doit rester vigilant pour ne pas perdre en rigueur scientifique par la subjectivité (De Sardan, 1995). «Le sociologue est censé être neutre» (Hughes, 1997).



Concernant le traitement des données recueillies sur le terrain, j'ai enregistré chaque entretien et pris des notes sous forme de mindmap² afin de me préparer au mieux au traitement des données et à la rédaction des résultats de mon enquête. Cette prise de notes m'a permis de garder un contact visuel avec l'intervenant tout en notant les informations de manière schématique. La prise de notes durant un entretien est primordiale afin de regrouper toutes les données et de pouvoir les combiner ensuite avec d'autres sortes de données par triangulation (De Sardan, 1995). L'enregistrement et les mindmaps m'ont permis d'établir, par la suite, un résumé minuté de chaque entretien et de retranscrire les sections intéressantes pour la suite de mon travail.

J'ai également utilisé un objet technique lors de ces entretiens : la photo. Cette méthode est utilisée par plusieurs ethnologues et anthropologues, tels que John Collier, lors de leurs enquêtes. Elle permet d'avoir une approche plus conviviale et triangulaire entre l'intervenant et le chercheur. Elle évite une discussion directe en tête à tête, ce qui rend l'entretien plus souple (Duteil-Ogata, 2007). Elle est également vue comme un outil qui permet de comparer les écrits ou les dires des intervenants avec une illustration (Langewiesche, Pourcel, & Attané, 2008). Lors de mes prises de rendez-vous, j'ai demandé aux intervenants de préparer une photo sur l'eau qu'ils appréciaient, de préférence prise sur le territoire du PNS. En leur proposant de me présenter la photo de leur choix, je ne risquais pas de les orienter avec un nombre limité de photos que j'aurais choisies de façon subjective.

Toutefois, l'emploi de la photographie devient pertinent seulement si celle-ci est accompagnée d'une explication. Dans le cadre de ce travail, j'ai demandé à chaque intervenant de m'expliquer leur choix afin d'éviter le jugement et risquer de biaiser la recherche (Collier, 1973; Langewiesche et al., 2008; Piette, 2007).

Cette méthode s'est avérée être une accroche pertinente et efficace pour amorcer mes entretiens avec les habitants. Elle a permis de briser la glace et de débuter la conversation. Les questions étaient plus faciles à aborder par la suite. Ces photos sont disponibles en annexe 11.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Carte heuristique

14

^{2 «} Une carte heuristique, carte cognitive, carte mentale, carte des idées, est un schéma supposé refléter le fonctionnement de la pensée, qui permet de présenter visuellement et de suivre le cheminement associatif de la pensée. Le terme anglo-saxon mindmap est également souvent utilisé en français ».



1.2 Problématique

Dès l'acceptation de mon stage au sein du PNS, je me suis penchée sur un sujet.

Tout d'abord, en lisant la littérature grise émanant du PNS, je me suis rendu compte que la participation citoyenne avec la population locale semblait être un élément important pour répondre à son plan de gestion. Cependant, j'ai constaté que les habitants du territoire n'étaient pas au courant de l'instauration de ce dernier.

En effet, quand plusieurs habitants de la région me demandaient où j'allais effectuer mon stage, la plupart me répondaient qu'ils ne connaissaient pas cette institution. Ils étaient encore plus étonnés quand je leur expliquais qu'il se situait sur leur commune. Étant moi-même habitante de Spa, je n'étais pas non plus informée de l'existence du PNS avant d'entamer les démarches pour mon stage.

Dès lors, je me suis posé certaines questions : pourquoi les habitants ne sont-ils pas au courant, pour la plupart, de la création d'un Parc naturel sur leur territoire ? Est-ce dû à un manque de communication, de participation ou d'intérêt ? Quelle est réellement la place de l'habitant ? La participation est-elle concrète ou fictive ? Les PNW ont-ils assez de ressources pour mettre en place une participation citoyenne ?

Suite à ces interrogations, je me suis demandé comment le PNS pourrait créer un lien avec ses habitants et générer une participation citoyenne. C'est de là que m'est venu l'idée d'analyser un élément omniprésent dans la région : l'eau.

L'eau est présente sous toutes ses formes naturelles au sein du PNS. Elle semble également importante pour la pérennité de la région avec les ressources financières qu'elle génère par le tourisme, le thermalisme, mais également grâce aux deux entreprises d'embouteillages présentes sur le territoire : Spa Monopole et Bru Chevron.

Dès lors, il me semblait intéressant d'analyser l'eau, par le concept des modalités d'existences, afin de répondre à certaines questions la concernant : comment est-elle perçue ? Comment est-elle instaurée par les différents acteurs du territoire ? Quelle est son importance ? Quels sont les rapports de force sous-jacents ?

Mon approche, tout au long de ce travail, est la suivante : j'aimerais, tout d'abord, analyser le PNS et évaluer l'état des lieux de sa participation citoyenne. Ensuite, j'aimerais comprendre le rapport à l'eau des habitants des deux communes et voir si leurs perceptions sont similaires ou contradictoires grâce à mon cadre analytique. Suite à cela, je souhaiterais voir si le PNS pourrait interagir avec les habitants au moyen de l'eau par un ou plusieurs de ses modes d'existence dans un processus participatif. Finalement, j'aimerais découvrir si l'eau pourrait être un lien entre les différents acteurs gravitant autour du PNS et alors, si une participation citoyenne sur le thème de l'eau serait imaginable.



1.3 Cartographie des acteurs

Plusieurs groupes d'acteurs gravitent autour du PNS (cf. annexe 2) :

- Les autorités publiques comme la Région wallonne, le Gouvernement wallon et les deux communes concernées par le PNS, Spa et Stoumont. La Région wallonne est un acteur direct du PNS par l'octroi de ses subventions et par sa reconnaissance des différents PNW. Les communes interviennent également par l'octroi de subventions et par leur pouvoir décisionnel sur leur territoire en ce qui concerne les missions du PNS.
- Les structures décisionnelles du PNS se composent de l'équipe technique, de la commission de gestion, du conseil d'administration et du pouvoir organisateur³.
- Les organisations comme la Fédération des Parcs Naturels de Wallonie (FPNW). C'est une ASBL créée par les PNW. Elle s'occupe principalement de représenter l'intérêt des parcs, de créer un partenariat et des échanges entre les différents Parcs naturels, de défendre le point de vue de ceux-ci dans des groupes d'avis, de développer les relations internationales, la communication et la visibilité des Parcs naturels en Belgique, mais également à l'étranger (Fédération parc Naturel de Wallonie, n.d.). Et, le Département de la Nature et des Forêts (DNF) qui, de par son statut, préserve les milieux forestiers inclus dans la délimitation du PNS.
- Le public reprenant les citoyens, les habitants et les exploitants. En premier lieu, le groupe citoyens qui reprend les touristes, les naturalistes, etc. Ensuite, les habitants, vu leur place dans la structure du parc, ils en font partie intégrante. Ils deviennent des acteurs de sa gestion par leur comportement envers leur milieu et par leur participation à certains projets. Enfin, les exploitants, c'est-à-dire toutes les personnes qui travaillent ou qui ont une activité économique sur le terrain.
- Les partenaires privés avec L'ASBL « Domaine de Bérinzenne » et le groupe Spadel. Ils participent de différentes manières. Ils apportent une aide financière et le domaine de Bérinzenne accueille actuellement l'équipe technique dans ses bâtiments.
- La nature regroupe la biodiversité et le paysage. C'est un acteur qu'on tente de préserver par la mise en place du PNS. J'ai repris, dans la biodiversité, la faune, la flore et leurs écosystèmes. Ensuite, j'ai repris, dans le paysage, le patrimoine naturel et le patrimoine urbain.
- L'eau est un acteur présent sous toutes ses formes. Comme dit précédemment, c'est l'élément fondateur du parc qui semble lier les acteurs institutionnels entre eux autour des objectifs du PNS. On tente de la préserver tout comme la nature.

³ L'annexe 4 reprend un organigramme avec les rôles et la constitution de chaque structure décisionnelle.



Dans le cadre de mes recherches, il ne me semblait pas pertinent d'interroger chacun de ses groupes d'acteurs. Je me suis concentrée principalement sur les habitants. Je les ai désignés de façon tout à fait aléatoire en essayant de garder une parité entre la commune de Stoumont et la commune de Spa, mais également au niveau du sexe, de l'âge, etc. Leur métier m'importait peu : mon critère principal était le fait d'être habitant.

Certains habitants m'ont demandé de garder l'anonymat. Même si ce choix suppose «de renoncer à une partie substantielle de l'information pertinente de l'analyse » (Arpin, 2014), j'ai décidé de ne pas indiquer leur nom et prénom, mais plutôt « habitant/e » avec un chiffre romain pour les habitants de la commune de Stoumont, et « habitant/e » avec un chiffre arabe pour les habitants de la commune de Spa.

J'ai également eu des entretiens avec les partenaires du PNS: les communes par l'intermédiaire des Bourgmestres, mais également la directrice du PNS qui travaille également sur le domaine de Bérinzenne et le groupe Spadel via le responsable du pôle environnement et ressource en eau. Cela me semblait important pour la collecte d'informations sur le PNS, mais également pour disposer de leur avis. J'ai, de plus, repris l'avis d'un hydrogéologue ayant travaillé pour Spa Monopole.

Le tableau 1 ci-dessous reprend les intervenants que j'ai rencontrés dans le cadre de mon analyse de terrain :

Intervenants	Profession	ACTEURS
Habitant 1	Militaire au 12 ^{ème} de ligne	Habitant de la commune de Spa (Nivezé)
Habitant 2	Retraité, ancien ouvrier de Spa Monopole	Habitant de la commune de Spa (Spa)
Habitante 3	Assistante sociale	Habitante de la commune de Spa (Spa)
Habitante 4	Gestionnaire d'une société médicale	Habitante de la commune de Spa (Spa)
Habitant I	Responsable d'un atelier de production	Habitant de la commune de Stoumont (Cour)
Habitant II	Architecte	Habitant de la commune de Stoumont (Andrimont)
Habitante III	Vétérinaire	Habitante de la commune de Stoumont (Stoumont)
Habitante IV	Femme au foyer, ancienne responsable commerciale pour une marque vendant des produits dérivés d'eau thermale	Habitante de la commune de Stoumont (Chession)
Sophie Delettre	Bourgmestre de Spa	Autorités publiques et partenaire public
Didier Gilkinet	Bourgmestre de Stoumont	Autorités publiques et partenaire public
Valérie Dumoulin	Directrice du PNS	Structures décisionnelles du Parc, Équipe technique
Patrick Jobé	Responsable du pôle environnement et ressource en eau, Spadel	Partenaire privé
Claude Defosse	Retraité, hydrogéologue ayant travaillé pour Spa Monopole	Généraliste de l'eau

Tableau 1: liste des intervenants



1.4 <u>Cadre analytique</u>

Dans ce travail, j'ai décidé d'utiliser un cadre analytique s'inspirant du concept des modalités d'existence présenté lors du cours « Pratiques et gestion de la biodiversité » présidé par madame Denayer. J'y ajoute la notion d'objet intermédiaire afin de répondre au mieux à ma question de recherche.

1.4.1 Les modalités d'existence

Lors d'une recherche de n'importe quel non-humain dans un dictionnaire, je tombe sur une définition standard. L'esprit humain s'est habitué à appréhender le monde en groupant des espèces selon leurs caractères physiques et biologiques. Définir le monde qui l'entoure lui a permis de s'y situer. C'est également le résultat d'une idéalisation unique de la perception humaine face à son environnement. La complexité du monde est effacée. Il n'existerait qu'une manière de penser et de définir un non-humain si l'on s'en tient à cela (Denayer, 2019).

Cependant, dans un monde aussi hétérogène que le nôtre, il semble difficile de définir un être d'une seule façon. Dans ce courant de pensée, des érudits se sont penchés sur la question et ont mis en évidence le fait qu'un non-humain peut être défini d'une multitude de façons différentes. Il n'existerait donc pas une définition telle qu'écrite dans un dictionnaire, mais une multitude de manière de faire vivre un non-humain : ce sont les modalités d'existence.

Ce concept a été développé principalement par Etienne Souriau, professeur d'esthétique à la Sorbonne. Il fut un des premiers à relever différents modes d'existence dans le domaine de l'esthétique. Il a écrit plusieurs ouvrages sur le sujet, dont « Les différents modes d'existence » en 1943. Ses idées furent reprises et remises au goût du jour dans les années 2000 par d'autres auteurs comme Bruno Latour ainsi qu'Isabelle Stengers avec « Sur un livre d'Etienne Souriau : les différents modes d'existence » Bruno Latour, « Enquête sur les modes existence. Une anthropologie des modernes » Bruno Latour et « Les différents modes d'existence, suivi du mode d'existence de l'œuvre à faire » Isabelle Stengers et Bruno Latour.

Les modes d'existence font partie de l'anthropologie des modernes. Les auteurs précités mettent en avant le fait qu'il existe différentes modalités d'existence et rentrent en contradiction avec l'anthropologie philosophique qui suit un monde divisé entre des qualités premières et des qualités secondaires : les sujets et les objets. Les modes d'existence permettent de voir le monde et les non-humains dans toute leur complexité (Herreros, 2014; Latour, 2005).



Les modalités d'existence s'expliquent par différents facteurs qui les caractérisent :

Tout d'abord, il existe une multitude de modalités d'existence qui peut s'expliquer par le fait que les vivants sont pris dans des relations multiples et variées avec d'autres vivants. Etienne Souriau aborde la question du multiréalisme par les modes d'existence (Souriau, 1943). Chaque personne, de par son vécu et ses relations, perçoit un non-humain d'une façon différente et va le faire, dès lors, exister d'une certaine manière. Il en découle une multitude de façons de faire vivre un non-humain, de le définir (Latour, 2005). « Exister » devient le synonyme de « vivre » par ce concept (Stengers & Latour, 2009).

D'après Etienne Souriau, les prépositions utilisées dans les discours déterminent et montrent qu'il existe une déclinaison de modes d'existence. C'est également pour cette raison que Bruno Latour utilise comme synonyme des modes d'existence, le régime d'énonciation. « Nous serions ici dans un monde ou les ou bien, ou à cause de, ou les pour et avant tout, les et alors, et ensuite, seraient de véritables modes d'existence. (...) Ce serait une sorte de grammaire de l'existence que nous défricherions ainsi, élément par élément. » (Souriau, 1943) cité par (Latour, 2005).

Un être n'existe plus en tant qu'être uniquement, mais en tant qu'autre (Latour, 2005). Bruno Latour justifie le fait qu'un être existe par les autres êtres, dans le cas des modes d'existence, par les hommes et les relations qu'ils ont acquis au fil du temps avec un non-humain (Latour, 2005). « Il s'agit (pour parler comme les scolastiques) de l'aséité ou de l'abaliété comme de deux genres d'existences : être en soi et par soi, ou être en et par quelque autre chose » (Souriau, 1943) cité par (Latour, 2005).

Ces modalités d'existence sont instaurées : « D'une façon générale, on peut dire que pour savoir ce qu'est un être, il faut l'instaurer, le construire même, soit directement, soit indirectement et par représentation, jusqu'au moment où, soulevé jusqu'à son plus haut point de présence réelle, et entièrement déterminé pour ce qu'il devient alors, il se manifeste en son entier accomplissement, en sa vérité propre » (Souriau, 1943) cité par (Latour, 2005). Frédéric Fruteau de Laclos propose la définition suivante de l'instauration : « L'instauration est l'ensemble des processus qui aboutissent à poser un ou des êtres dont soient incontestables la présence de l'autonomie d'existence » (Fruteau de Laclos, 2011). L'instauration devient un synonyme de trajet (Stengers & Latour, 2009).



Prendre en considération l'instauration dans un domaine peut changer notre manière de le percevoir. L'instauration détermine également la subsistance d'un être, et donc, celle de ses modes d'existence. Ce n'est pas la substance d'un être qui compte, mais son instauration. Un non-humain existe par son instauration et la personne qui le fait vivre existe également par cette dernière (Fruteau de Laclos, 2011; Latour, 2005; Stengers & Latour, 2009). « Aucun être n'a de substance ; s'ils subsistent, c'est qu'ils sont instaurés » (Latour, 2005).

En outre, les modalités d'existence sont inscrites dans un certain contexte historique et spatial. Ces moments et ces territoires peuvent expliquer pourquoi certaines modalités d'existence ont émergé car ils les influencent. Néanmoins, il ne faut pas croire qu'elles sont figées à une époque pour autant, elles peuvent traverser le temps, se chevaucher, vivre ensemble, se confronter à de nouvelles ou disparaître. Il n'y a pas d'évolution logique ou prévisible entre les différentes modalités. Il est même impossible d'anticiper les définitions futures. Certaines peuvent sembler obsolètes à l'heure actuelle, mais à une certaine époque, elles pouvaient être tout à fait valables (Denayer, 2019; Latour, 2005).

Il est important de noter qu'aucune n'est idéale ou mauvaise. «Il n'y a pas d'existence idéale, l'idéal n'est pas un genre » (Souriau, 1943) cité par (Latour, 2005). Chaque définition est partielle, elle ne relève que d'une perception (Denayer, 2019). Elles ont, dès lors, pour Etienne Souriau, la même dignité (Latour, 2005).

Le fait qu'il existe plusieurs façons de définir un non-humain et, dès lors, plusieurs modalités d'existence, explique et rend la gestion de la biodiversité complexe. En effet, cela peut provoquer des conflits entre les personnes, car leur conception d'un non-humain est différente par les relations qu'ils tissent ou ont tissées avec l'être en question (Denayer, 2019). « Absorber la multiplicité des catégories ne portait guère à conséquences tant que l'être en tant qu'être assurait l'unité; mais si l'on veut encaisser l'être en tant qu'autre, alors il faut se préparer à des altérations autrement profondes et sans aucune garantie d'unification » (Latour, 2005). Les modes d'existence sont alors une clef de compréhension afin de saisir pourquoi certains acteurs sont en accord ou en désaccord entre eux sur la gestion d'un non-humain (Denayer, 2019), à savoir, dans le cadre de ce travail, l'eau.



1.4.1.1 L'eau et les modalités d'existence

Plusieurs auteurs dans la littérature scientifique se sont intéressés à l'eau et à sa représentation. Cette section reprend des références qui m'ont aidée à construire mon cadre analytique :

a) <u>A tale of Three Seas, From Fishing through Aquaculture to Marine Biotechnology in the Life History Narrative of a Marine Biologist</u> (Helmreich, 2003):

Ce texte reprend, tout d'abord, l'histoire d'un homme, Dominick Mendola, et montre qu'il a traversé et eu trois représentations différentes de la mer durant sa vie. « The Old Man and the Sea » fait référence à sa représentation de la mer quand il était jeune avec sa famille ancrée dans le milieu de la pêche. « Counter Aquaculture » fait référence à la connexion fondamentale de l'homme avec la mer pour son business en aquaculture. « Properties of the Sea » fait référence à son nouveau métier dans la biotechnologie marine.

Ce document met en évidence les changements de représentation et d'existence de la mer par son utilisation au cours du temps dans la vie d'un homme. Ces changements d'existence sont dus à des bifurcations causées par des choix personnels, mais également politiques et économiques.

b) <u>Common senses. Water Sensory Experience and the Generation of Meaning</u> (Strang, 2005):

Ce texte reprend une étude élaborée sur le thème de l'eau et ses perceptions dans deux ethnographies différentes : une communauté aborigène vivant le long d'une rivière « The Mitchell River » et un groupe d'habitant d'une vallée du sud de l'Angleterre.

L'existence et la représentation de l'eau sont induites par des expériences physiques et sensorielles, traduites par des stimuli entre l'Homme et l'eau, mais également par des utilisations de cette dernière liées au contexte spatial. Cette étude met en évidence le fait que l'eau est perçue de différentes manières selon le territoire et les cultures en présence. Par son approche, elle fait également le constat que les caractéristiques fondamentales de l'eau et le système sensoriel humain apportent une perception de l'eau universelle. Ces existences induites par ces deux facteurs sont partagées par les hommes et traversent, d'après l'auteure, le temps et l'espace.



c) The Meaning of Water (Strang, 2004):

Ce livre s'interroge sur « le sens de l'eau » d'après une étude de terrain construite le long d'une rivière « The River Stour » à Dorset, comté qui se situe dans le sud de l'Angleterre. L'auteure a interrogé des habitants et a mené une enquête sociale, spatiale et historique concernant l'eau.

Elle a constaté que la population était tracassée par le devenir de l'eau : sa qualité, sa pollution, son stockage, son potentiel d'inondations et sa propriété. Elle montre également que l'eau a une multitude de relations complexes avec l'Homme par des expériences cognitives, sensorielles et physiques. Ces relations sont liées à la culture. Finalement, ce livre montre une dissonance de plus en plus accrue entre l'usage de l'eau et nos perceptions.

d) La construction sociale de la ressource en eau (Michel-Guillou, 2011) :

Il s'agit d'une étude qui s'intéresse à la manière dont la population se représente l'eau par rapport au lieu où elle vit. Elle analyse également la conséquence de cette représentation sociale sur l'évaluation de la qualité de l'eau. Elle a été élaborée au moyen de questionnaires semi-directifs dans deux régions bien distinctes : la région de Bretagne et Paris.

Les résultats montrent deux types de représentations sociales majeures de l'eau : elle est une ressource vitale naturelle et un bien de consommation. L'attachement au lieu est important dans la représentation de l'eau. Ils montrent également qu'il est important, pour le panel interrogé, de préserver la qualité de celle-ci.

e) Les représentations de l'eau (De Vanssay, 2003) :

C'est une étude sur la représentation de l'eau dans différentes villes françaises et également dans des villes culturellement différenciées dans le monde.

Selon les lieux et les cultures liées, les interviewés ont des discours différents sur la gestion de l'eau et les causes de l'état des ressources actuelles. Par exemple, on économise l'eau à Osaka et à Ouagadougou par rapport à la représentation épuisable de l'eau. Par contre à Munich, on économise pour les générations futures. Concernant l'eau en bouteille, elle répond à une construction sociale de qualité.



1.4.1.2 Le cadre analytique proposé

Étant donné que les modalités d'existence ne sont pas un cadre analytique au sens propre, mais plutôt un concept, j'ai créé mon propre cadre afin de pouvoir travailler mes données de manières plus structurées. Les littératures scientifiques citées précédemment m'ont aidée dans cette construction.

La figure 1 représente le cadre que j'ai élaboré en lien avec le concept des modalités d'existence. Il reprend trois axes, la trajectoire, la territorialité et l'attachement. Ils m'ont permis de structurer mon approche et mes résultats afin d'analyser les modes d'existence de l'eau au sein du PNS :

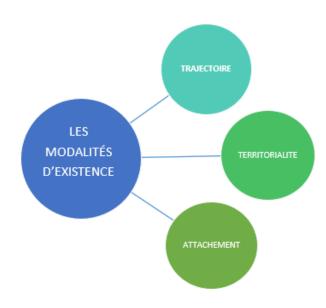


Figure 1: cadre d'analyse proposé sur les modalités d'existences

La trajectoire: Par cet axe, j'analyserai la trajectoire de l'eau et ses changements d'existence au cours du temps. Je m'attarderai sur de l'eau l'histoire dans délimitation du PNS. En effet, comme vu précédemment, les existences sont construites par rapport à un certain contexte historique. Cette analyse permettra de mettre en avant des bifurcations qui auraient chambouler certaines existences attribuées à l'eau. Ces bifurcations

sont des cassures dans la trajectoire d'un non-humain qui peuvent induire des changements au niveau des perceptions et des existences.

- La territorialité: Par cet axe, j'analyserai les modalités d'existence de l'eau par rapport au lieu où elles sont instaurées. Comme énoncé précédemment, le lieu lié aux cultures peut être un facteur qui influence l'existence d'un non-humain. Je m'intéresserai donc au territoire des deux communes délimitées par des frontières administratives à savoir la commune de Spa et la commune de Stoumont. Il me permettra de constater si l'espace administratif pourrait occasionner différentes perceptions de l'eau au sein du PNS.
- L'attachement: Par cet axe, j'analyserai l'eau d'un côté plus sentimental, ce qui me permettra de découvrir le rapport des habitants à l'eau par leur attachement à cette dernière. Comme le démontrent certaines littératures scientifiques, l'existence de l'eau serait influencée par un aspect cognitif et sensoriel.



Ce cadre d'analyse est une proposition pour découvrir les modes d'existence dans le contexte de ce travail. Son efficacité et sa pertinence vont être mises à l'épreuve par mon étude de terrain. Son but n'est pas d'être parfait, mais de faire transparaitre, le plus possible, les modes d'existence rencontrés sur le terrain.

1.4.2 La notion d'objet intermédiaire

La notion d'objet intermédiaire émerge avec Dominique Vinck, sociologue des sciences et de l'innovation. Ce concept s'inscrit dans la théorie de l'acteur réseau et l'interactionnisme symbolique. Cette notion reprenait au départ des objets qui circulaient entre différents acteurs dans un réseau. Par la suite, il a acquis une importance conceptuelle du fait de son rôle dans les relations entre les acteurs. En effet, ces objets qui circulent lient les acteurs entre eux. Ils prolongent, transforment, cadrent ou apportent un plus à une action. Ils permettent également l'interaction entre plusieurs acteurs de domaines différents en servant de médiateur (Vinck, 2009; Vinck & Jeantet, 1995). « L'objet intermédiaire représente ceux qui les ont conçus » (Vinck, 2009).

Un objet intermédiaire peut apparaître sous différentes formes, son aspect ne détermine pas sa valeur intermédiaire. Ce sont les relations qu'il engendre et les acteurs qui gravitent autour qui déterminent sa valeur. Analyser un objet intermédiaire permet, dès lors, de comprendre les relations produites au travers de celui-ci entre différents acteurs dans un réseau (Vinck, 2009).

Il est important de noter que le statut d'objet intermédiaire est variable et peut se modifier au cours du temps. Cette propriété n'est pas intrinsèque, elle peut perdre son sens et l'objet n'est plus intermédiaire, tout dépend de l'action en lien avec celui-ci (Vinck, 2009).

Cette notion me semble intéressante dans mon analyse sur l'eau en parallèle avec le concept des modalités d'existence. En effet, afin de répondre à ma question de recherche, je vais analyser si l'eau pourrait être un objet intermédiaire entre le PNS et les habitants. Si l'eau s'avère l'être, cela signifie qu'elle peut produire des relations et servir de médiateur entre les PNS et ses habitants. Cette analyse sera en complémentarité avec le cadre analytique des modalités d'existence.



2 LE PARC NATUREL DES SOURCES

Le PNS est un des onze PNW. De par sa définition énoncée dans le décret relatif aux Parcs naturels datant de 1985,

« Un parc naturel est un territoire rural, d'un haut intérêt biologique et géographique, soumis conformément au présent décret à des mesures destinées à en protéger le milieu, en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social du territoire concerné » Art.1 (Décret du 16 juillet 1985 relatif aux parcs naturels, 1985).

Comme le montre cet article et plusieurs littératures scientifiques dont (Godart & Deconinck, 2003; Thomsin, 2007), les Parcs naturels sont des outils communaux ruraux mis en place par la Région wallonne afin de favoriser la participation des communes dans la gestion de la nature (Godart & Deconinck, 2003). Ils sont, la plupart du temps, le résultat d'initiatives d'associations locales, communales ou régionales (Thomsin, 2007).

Le PNS s'inscrit dans le modèle du développement durable, tout comme les autres PNW, en alliant la protection de l'environnement avec le bien-être du citoyen et la croissance économique (Fédération des Parcs naturels de Wallonie, n.d.).

D'après des études basées sur des Parcs naturels régionaux français et italiens (PNR), les parcs naturels concernent chaque acteur du territoire en question. Ils ont, dès lors, dans le paradigme du développement durable, une place légitime au sein des décisions (Bergamaschi, Schuft, Long, Morales, & Massiera, 2018). En effet, un des buts principaux de ce type de statuts de protection est qu'il soit saisi par ses acteurs comme un espace certes protégé, mais qui permet de garder des activités économiques et d'en apporter de nouvelles (au niveau touristique principalement). Il devient un territoire protégé qui peut apporter des avantages à ces habitants (Bergamaschi et al., 2018; Lahaye, 2007).

Lors de la création des PNW vers 1970, ils ont été vus comme des outils qui pourraient redéfinir la relation entre la société, son environnement et son espace rural. Contrairement aux parcs nationaux américains, les PNW veulent privilégier la ruralité au monde sauvage au sens strict. Étant donné la forte densité de population en Belgique, des zones protégées strictement dédiées à la préservation de la nature comme les grandes étendues américaines étaient, de tout de façon, peu probable à mettre en place (Mormont, 1984).



Au cours du temps, ces idées ont évolué et les PNW ont pris de l'envergure en étant institutionnalisés par un décret⁴ s'y afférant (Mormont, 1984).

La figure 2 reprend les différents PNW. Le PNS se trouve à l'est du territoire (n°6).

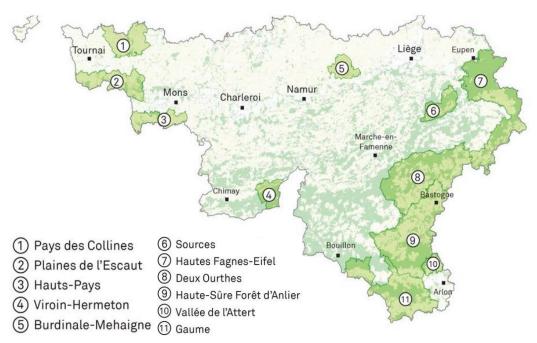


Figure 2: carte de la Wallonie reprenant les différents Parcs naturels de Wallonie Source : (Fédération des Parcs naturels de Wallonie, n.d.)

Il en existe actuellement onze : Le Parc naturel du Pays des Collines, le Parc naturel des Plaines de l'Escaut, le Parc naturel des Hauts-Pays, le Parc naturel Viroin-Hermeton, le Parc naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne, le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel, le Parc naturel des Deux-Ourthes, le Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier, le Parc naturel de la Vallée de l'Attert, le Parc naturel de Gaume et finalement le Parc naturel des Sources.

Ils regroupent ensemble plus de 59 communes, dont 280.000 habitants, et s'étendent sur plus de 23% du territoire wallon (Fédération des Parcs naturels de Wallonie, n.d.).

Ils sont considérés comme des zones protégées tout comme les réserves naturelles agréées, les réserves naturelles domaniales, les réserves forestières, les zones humides d'intérêt biologique, les sites Natura 2000, etc. Ces zones font l'objet de statuts de protections différents, dépendant de l'objectif à atteindre. Ensemble, elles forment un réseau écologique en Wallonie (Born, 2004). « Il s'agit d'un ensemble cohérent de milieux naturels et semi-naturels choisis scientifiquement, et protégés ou gérés durablement de façon à accueillir et maintenir à long terme les espèces et habitats naturels, tout en tenant compte des besoins socio-économiques des différents acteurs concernés » (Born, 2004).

-

⁴ Cf. Partie « Législation, le décret relatif aux Parcs naturels » p.32.



2.1 La création

Les PNW ont été créés dans la lignée des parcs nationaux et des PNR. L'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) décrit les PNR comme « un territoire rural ou périurbain dont le patrimoine naturel, culturel et paysager représente un ensemble remarquable et cohérent, mais fragile et menacé, et où les acteurs locaux s'engagent autour d'un projet pour concilier la protection et la mise en valeur du patrimoine avec le développement local » ("UICN (Union Internationale pour la Conservationde la Nature)," 2013). Ces derniers ont servi de référence pour la création des PNW (Mormont, 1984).

En 1950, l'optique des PNR était, au départ, d'être des zones où l'Homme pourrait protéger la nature de façon stricte dans un noyau central et de façon moins stricte en périphérie en alliant le développement économique. Dans le cas de la création du Parc national de la Savoie⁵, l'idée de départ de Gilbert André⁶ était de créer un parc national culturel : « Il faut sauver l'une (la montagne) et l'autre (la ville), l'une par l'autre, en envoyant les urbains se « régénérer » à la montagne, à la source de vie » Gilbert André cité par (Mauz, 2002). Si l'on reprend les bases de son projet, il voulait, de prime abord, le construire afin d'impliquer et de sauver les habitants de la montagne (Mauz, 2002, 2009).

L'origine de la création de PNW explique certaines similitudes avec les PNR. Ils ont approximativement les mêmes objectifs par rapport à la gestion : avoir une gestion intégrée avec les acteurs locaux (Bergamaschi et al., 2018; Mormont, 1984). Ensuite, leur régime de protection semble faible tout comme les PNW⁷. En effet, les PNR sont considérés comme « des espaces à prérogatives réglementaires faibles » (Mounet, 2007). Finalement, une partie de leur financement provient de fonds régionaux et de collectivités locales (Bergamaschi et al., 2018) tout comme les PNW avec les subventions.

Le premier PNW à faire surface fut le Parc naturel des Hautes Fagnes Eifel reconnu en 1978 sous la Loi sur la conservation de la nature⁸. Ensuite, comme le montre la figure 3, d'autres ont été créés et reconnus suite à l'adoption du décret relatif aux parcs naturels de 1985⁹ (Fédération des Parcs naturels de Wallonie, n.d.; Godart & Deconinck, 2003).

⁵ Le Parc National de la Vanoise actuellement.

⁶ Maire de Bonneval-sur-Arc en février 1956, il est le fondateur de l'Association des parcs de France. Il introduit le concept de parc national culturel dans le cadre de la fondation d'un parc national en Savoie (Mauz, 2009).

⁷ Cf. partie « Le régime de protection » p.42.

⁸ Cf. partie « Législation, la Loi sur la conservation de la nature » p.31.

⁹ Cf. partie « Législation, le décret relatif aux Parcs naturels » p.32.



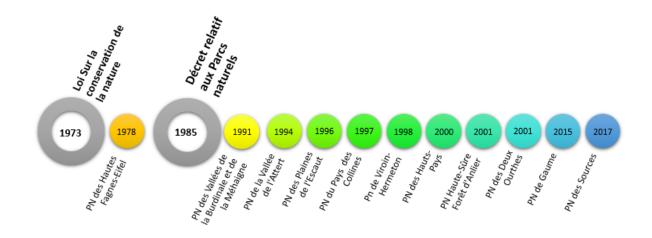


Figure 3: ligne du temps sur la reconnaissance des PNW. Réalisée selon les sources suivantes : (Fédération des Parcs naturels de Wallonie, n.d.)(Godart & Deconinck, 2003)

Le PNS a été reconnu le 6 juillet 2017 par un arrêté du Gouvernement wallon portant sur sa création¹⁰. Depuis 1930, l'idée d'établir une zone protégée dans la région de Spa est envisagée. Ce n'est cependant que 80 ans plus tard que le parc est créé et reconnu par la Région wallonne. D'après Patrick Jobé, responsable du pôle environnement et ressource en eau chez Spadel¹¹, le projet a « trainé durant toutes ces années ». Différents essais, peu concluants, ont conduit le projet à se faire oublier. Dans les années 2000, Spadel remet l'idée de créer un parc au goût du jour en proposant tout d'abord la création d'un parc hydrogéologique pour continuer la protection de la région et de ses sources lors de l'arrivée à l'échéance de son Modus Vivendi¹². Ce projet a finalement laissé place à celui d'un Parc naturel. En effet, quand la législation concernant ceux-ci a évolué vers une gestion plus durable avec le décret relatif aux Parcs naturels, Spadel a eu un déclic : pourquoi ne pas établir un Parc naturel ? Spadel a ensuite fédéré autour de cette idée le domaine de Bérinzenne et finalement les communes de Spa et de Stoumont pour le mettre en place. Ces deux communes, assez différentes, se sont révélées être complémentaires (Entretien Patrick Jobé, 2019).

Il existe plusieurs conditions pour créer un PNW: le territoire doit couvrir au minimum 10.000 hectares d'un seul tenant soit 100 km², il doit être considéré comme un territoire rural à haut intérêt biologique et s'étendre sur un minimum de deux communes¹³ (*Décret du 16 juillet 1985 relatif aux parcs naturels*, 1985; Fédération des Parcs naturels de Wallonie, n.d.). Ensemble, les deux communes répondent aux conditions de création d'après Didier Gilkinet, Bourgmestre de Stoumont (Entretien Didier Gilkinet, 2019).

¹⁰ Cf. partie « Législation, l'arrêté du Gouvernement wallon portant sur portant sur la création du Parc naturel des Sources » p.33.

¹¹ Cf. partie « Les partenaires, le groupe Spadel » p.34.

¹² Cf. partie « Le régime de protection, les mesure de protection sur l'eau et les captages, le Modus vivendi p.44.

¹³ Exceptionnellement, le Parc naturel de la Vallée de l'Attert n'est formé que par une commune.



C'est une initiative privée qui est donc à la base de la création du PNS. Spadel et le domaine de Bérinzenne ont donné l'élan nécessaire aux deux communes pour s'allier. « Spadel et Bérinzenne ont tiré la charrette » (Patrick Jobé, responsable du pôle environnement et ressource en eau chez Spadel). Habituellement, la création d'un PNW est à l'origine d'une concertation entre des communes (Fédération des Parcs naturels de Wallonie, n.d.). Au final, ce sont les communes qui ont pour obligation de présenter un plan de gestion et d'envoyer le dossier à la Région wallonne. Elles ont ainsi repris les rênes du projet.

L'idée de Spadel de créer un Parc naturel dans la région était tout à fait compréhensible du point de vue de monsieur Gilkinet. Pour lui, c'est un label pour la vitrine de la marque Spadel : « Notre eau fait partie du Parc naturel, c'est toujours un plus au niveau de l'image. Mais aussi dans toute la réflexion de la préservation, de la protection des eaux, etc. » (Didier Gilkinet, Bourgmestre de Stoumont).

Actuellement, le PNS n'en est qu'à ses débuts. L'équipe technique est finalisée depuis juillet 2018. Son plan de gestion est établi pour la période 2017-2027.

2.1.1 Deux communes complémentaires

Comme nous pourrons le constater plus tard dans la section des limites géographiques, la description des partenaires du PNS ainsi que dans les caractéristiques physiques du PNS, Spa et Stoumont sont deux communes voisines très différentes avec peu de liens. En effet, les habitants de Spa et de Stoumont semblent peu connaitre leur commune voisine comme l'illustre l'extrait suivant d'un habitant de la commune de Spa : « J'y suis déjà allé, j'y suis déjà passé. Je la connais... Non pas du tout [rire] ! Je ne sais pas quelles entités elle regroupe, je ne connais pas son étendue ni sa population ... Mais bon, je l'ai déjà traversée [rire] en voiture, à pied et des fois en vélo, mais non je ne la connais pas plus que ça » (habitant 1).

Les habitants de Stoumont se rendent dans la commune de Spa par nécessité, pour y faire des courses où se tournent vers d'autres villes proches comme Malmedy, Aywaille ou Stavelot. Tandis que les habitants de Spa vont peu à Stoumont ou alors pour s'y balader ou pour y trouver un restaurant plus champêtre.

Pour la plupart des intervenants, leurs différences les rendent complémentaires pour former le PNS. « Elles sont à la fois, je vais dire euh ... complémentaires. [Silence] Elles n'ont pas forcément les mêmes caractéristiques, mais les deux communes ensemble font que finalement le Parc naturel des Sources se prête bien. (...) Spa a son côté un peu plus touristique, un peu plus urbanisé, mais il y a son eau et il y a tout autour... Ses bois, ses promenades. Stoumont, de son côté, est beaucoup plus rural mais il a aussi son côté touristique. Finalement, les deux sont très complémentaires » (habitant 2).



Le PNS permet aux deux communes de s'appréhender et de créer des projets ensemble. Comme monsieur Gilkinet me l'a souligné, c'est une opportunité pour développer des liens entre les deux communes : « Ça a été une première opportunité et puis, on a commencé à développer des liens dans d'autres matières, on a développé, avec une ASBL, des parcours de trail permanents sur les deux communes avec le soutien de Spadel aussi, puis on a intégré le centre culturel Spa-Jalhay-Stoumont (...) Ça a permis aux deux communes de s'appréhender et de créer des liens qui n'existaient pas (...) Il n'y avait pas ses relations qui sont créées maintenant depuis quelques années, la synergie se développe dans différents domaines. On a appris à s'apprivoiser » (Didier Gilkinet, Bourgmestre de Stoumont).

2.2 Les limites géographiques

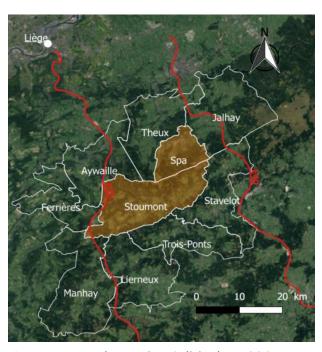


Figure 4: carte représentant le PNS, élaborée sur QGIS

Comme la figure 4 le montre, le PNS s'étend sur une superficie de 148,32 km² (Arrêté du Gouvernement wallon du 6 juillet 2017 portant sur la création du Parc naturel des Sources, 2017). Cela représente, sur chaque commune concernée, une superficie de 108,58 km² pour la commune de Stoumont et 39,74 km² pour la commune de Spa. Les limites géographiques du PNS correspondent limites aux géographiques externes des communes contribuant. communes limitrophes sont Jalhay, Stavelot, Trois-Ponts, Lierneux, Manhay, Ferrières, Aywaille et Theux.

En outre, le PNS se situe entre les autoroutes E25 et E40.

Ces limites peuvent être modifiées seulement par le Gouvernement wallon lors d'un ajout ou d'un retrait d'une commune sur proposition du Pouvoir organisateur. Une commune limitrophe aux Parcs naturels peut demander son intégration au sein du parc (Décret du 16 juillet 1985 relatif aux parcs naturels, 1985).

Le PNS n'est limitrophe à aucun autre parc. Toutefois, notons que le Parc naturel des Hautes fagnes Eifel se situe à quelques kilomètres du PNS vers l'est (Comité d'étude du Parc naturel des Sources, 2014).



Les deux communes du PNS sont séparées par une frontière naturelle, le plateau faîtier de la Vecquée (cf. annexe 3). Depuis de nombreuses années, il les sépare administrativement et physiquement, comme nous pourrons le constater dans la partie physique, mais également culturellement. Selon plusieurs intervenants, les deux communes ne se parlent pas. La Vecquée forme une frontière entre les deux communes. Il faut passer la colline pour arriver dans l'autre commune. Par cette frontière naturelle, elles ont indirectement un tourisme différent, deux zones de police et deux sous-bassins versants différents. De plus, historiquement, la commune de Stoumont appartenait à l'abbaye de Stavelot et la commune de Spa à la principauté de Liège. Plusieurs batailles se sont déroulées entre elles.

Comme le souligne l'extrait suivant d'un habitant, la Vecquée est une limite bien marquée : « Est-ce que c'est parce qu'il y avait le dénivelé, je n'en sais rien... Mais quand on était gamin, on s'arrêtait ici quoi, à Bérinzenne. On n'allait pas beaucoup plus loin, on ne passait pas la butte, si vous voyez ce que je veux dire. On ne faisait jamais ça. Donc, on allait se balader du côté de Sart, Tiège, Polleur, Jalhay [silence] euh oui ça oui. (...) C'était vraiment la limite, on ne montait pas vraiment plus haut, donc on ne descendait pas de l'autre côté » (habitant I).

2.3 Les législations

Le PNS suit la législation concernant les PNW. Au niveau régional¹⁴, les PNW s'inscrivent dans la Loi de la conservation de la nature, dans le décret relatif aux Parcs naturels et dans un arrêté du Gouvernement wallon propre à chacun.

2.3.1 La Loi sur la conservation de la nature

Le 12 juillet 1973, le Parlement belge a adopté la Loi sur la conservation de la nature. Elle a été publiée au Moniteur belge deux mois après, le 11 septembre 1973, soit trois ans après l'année européenne de la conservation de la nature (Union européenne, n.d.). Avant, aucune loi ne protégeait le patrimoine naturel (Environnement Wallonie, n.d.) (Mormont, 1984).

Cette loi tente de répondre aux problèmes de l'appauvrissement de la biodiversité en Wallonie, à la disparition et à la détérioration des habitats par les pressions anthropiques (Born, 2004; Environnement Wallonie, n.d.).

¹⁴ Les PNW s'inscrivent également dans la Loi au niveau européen et mondial. Au niveau européen, ils sont enregistrés dans le cadre du projet « Europe's Nature, Regional and Landscape Parks » par la déclaration des Parcs naturels régionaux européens, « the European Regional Nature Parks Declaration » (Europe's Nature Regional and Landscape parks, 2017). Concernant le PNS, il participe, de par son territoire, à des programmes LIFE (PNS, n.d.). Au niveau mondial, ils s'inscrivent par la Loi de la conversation de la nature, dans la lignée des aspirations de l'UICN (UICN, 2018).



Elle a subi de nombreuses modifications suite à des décrets relatifs à l'environnement comme le décret relatif aux Parcs naturels. Le chapitre 3 reprend quelques lignes directrices concernant les PNW (*Loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature*, 1973).

Depuis son entrée en vigueur, plusieurs tentatives de création de PNW ont été agencées (Mormont, 1984), mais n'ont pas apporté le résultat escompté. En effet, elles se sont révélées infructueuses à cause des objectifs de préservation de la nature trop stricts (Thomsin, 2007). La loi définissait les PNW comme des « territoires soumis à des mesures ayant pour but de conserver le caractère, la diversité et les valeurs scientifiques de l'environnement, la flore et la faune indigènes, ainsi que la pureté de l'air et des eaux et d'assurer la conservation de la qualité des sols » (Godart & Deconinck, 2003; Loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, 1973). Le seul axe de travail semblait être, à cette époque, la conservation de la nature au sens strict au détriment d'autres axes comme le développement durable ou l'aménagement du territoire. Un seul PNW a été mis en place à ce moment-là, le Parc naturel des Hautes Fagnes Eifel qui recouvrait un territoire peu peuplé (Godart & Deconinck, 2003).

Suite à cet échec, la Région wallonne a revu ses plans et a créé le décret de 1985 relatif aux parcs naturels. Les objectifs des PNW ont changé et se sont agrandis pour s'inscrire dans le développement durable. C'est, à l'heure actuelle, à la fois un outil de gestion et un moyen d'atténuer les conséquences des activités humaines (Godart & Deconinck, 2003).

2.3.2 Le décret relatif aux Parcs naturels

Les PNW sont reconnus légalement depuis 1985 par le décret relatif aux Parcs naturels. Il apporte de nouvelles dispositions les concernant. « *Cette période est donc un moment de transformation, de mouvement »* (Mormont, 1984) pour la création des PNW.

Il établit une ligne directrice en ce qui concerne leurs statuts de protection. Il reprend également la définition générale d'un PNW, leurs conditions d'existences, leurs modalités de création, leurs rôles, des explications sur les structures décisionnelles, leur évaluation et leur suppression, les dispositions pénales, etc. Il a été revu en 2008 en élargissant les missions des PNW et en incluant une charte paysagère (Fédération des Parcs naturels de Wallonie, 2017).



2.3.3 L'arrêté du Gouvernement wallon portant création du Parc naturel des Sources

Le Gouvernement wallon a reconnu le PNS, en émettant le 6 juillet 2017, un arrêté portant sur la création de ce dernier. Il a été publié le 18 août 2017 dans le Moniteur belge. Il est composé de six articles sur la création du PNS et est pourvu d'une annexe reprenant une cartographie du périmètre (*Arrêté du Gouvernement wallon du 6 juillet 2017 portant sur la création du Parc naturel des Sources*, 2017).

Chaque PNW, de façon indépendante, fait l'objet d'un arrêté du Gouvernement wallon lors de sa reconnaissance (Fédération des Parcs naturels de Wallonie, n.d.).

2.4 Les partenaires

Le PNS est le premier PNW sous partenariat public/privé en Wallonie (Domaine de Bérinzenne, 2014). Il regroupe la commune de Spa, la commune de Stoumont, mais également le groupe Spadel avec Spa Monopole et Bru Chevron et L'ASBL « Domaine de Bérinzenne ».

2.4.1 La commune de Spa



C'est une commune plutôt urbaine avec la présence de la ville de Spa dans la vallée. Cette ville attire les touristes avec son eau, ses thermes, ses promenades, sa nature environnante, mais aussi par des événements comme les Francofolies de Spa, le festival de théâtre et le Spa Rally. Plusieurs villages se trouvent au bord de celle-ci : Creppe, Nivezé, Marteau, Spaloumont et Winamplanche

(Office du tourisme de Spa, 2018). Il y a actuellement 10.371 habitants dans la commune (Union des Villes et Communes Wallonnes (UVCW), 2018) et environ 260,6 habitants/km² (Walstat le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie, 2018).

2.4.2 La commune de Stoumont

C'est une commune rurale, pastorale et forestière n'ayant pas une ville, mais étant plutôt structurées autour de plusieurs villages et hameaux comme Rahier, Froidville,

Stoumont et La Gleize. Son côté champêtre attire certains touristes à la recherche de quiétude. En effet, d'après monsieur Gilkinet, un quart des bâtisses de la commune sont des gites ou des résidences secondaires (Entretien Didier Gilkinet, 2019). Il y a actuellement 3.102 habitants dans la commune (Union des Villes et Communes Wallonnes (UVCW), 2018) et environ 28,6 habitants/km² (Walstat le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie, 2018).



www.parcnatureldesso urces.be



2.4.3 Le groupe Spadel



Spadel¹⁵ est un groupe familial européen qui commercialise des eaux minérales, mais également des eaux rafraichissantes. En 2017, son chiffre d'affaires s'élevait à 289 millions d'euros. Il reprend plusieurs sites de production, six au total, dont Spa Monopole et Bru Chevron qui se situe dans le périmètre du PNS. Ce sont ces deux sites qui

participent aux PNS. Spa Monopole, se situant sur la commune de Spa, reprend 510 collaborateurs, 9 lignes d'embouteillages qui ont, au total, embouteillé 440 millions de litres d'eaux en 2017. Ces eaux proviennent d'une trentaine de captages situés principalement sur la commune de Spa. Bru Chevron, se situant sur la commune de Stoumont, reprend 27 collaborateurs, 2 lignes d'embouteillage qui ont, pour leur part, embouteillé 39 millions de litres d'eau en 2017. Elle provient de captages situés sur la commune de Stoumont (Spadel, 2018).

De plus, le groupe essaye de s'inscrire de plus en plus dans un modèle de développement durable. D'après monsieur Jobé, il met en place chaque jour un énorme travail au niveau de la protection des eaux, sa ressource. C'est un précurseur au niveau européen. Il fait partie du CSR, the European business network for Corporate Social Responsability. En adhérant à ce système mis en place par l'Union



européenne, le groupe s'est fixé des missions afin de travailler sur les axes du développement durable en diminuant son empreinte carbone et son empreinte d'eau, en travaillant sur la protection de la biodiversité près de ses captages, en promouvant la santé par l'hydratation, etc. (CSR Europe, n.d.; Entretien Patrick Jobé, 2019).

2.4.4 Le domaine de Bérinzenne



www.parcnatureldessour ces.be

Le domaine de Bérinzenne¹⁶ est une ASBL qui regroupe et s'occupe des bâtiments présents sur la fagne de Malchamps. Ce terrain est une propriété de la Région wallonne et est géré par le DNF. Le domaine est composé de plusieurs entités : le musée de la forêt et de l'eau, le CRIE, le LIFE Ardenne liégeoise et la cellule de communication Natura 2000. Elle regroupe aussi deux agents

détachés du DNF qui s'occupent de la gestion des lieux et la Maison de la nature qui sert d'accueil aux touristes. Plusieurs promenades sont aménagées dans les fagnes ainsi que des circuits didactiques. Des locaux dédiés à la location pour des événements et des « espaces barbecue » libres d'accès sont également mis à disposition du public.

¹⁵ Pour plus d'informations concernant le groupe Spadel : http://www.spadel.com/accueil

¹⁶ Pour plus d'informations concernant le domaine de Bérinzenne : http://www.berinzenne.be/



2.4.5 La place des partenaires dans les structures décisionnelles du parc

Afin de mieux comprendre le statut des différents acteurs du PNS, dont les partenaires dans les structures décisionnelles, j'ai créé un organigramme (cf. annexe 4) sur base de différentes sources (Domaine de Bérinzenne, 2014; Entretien Valérie Dumoulin, 2019; Fédération des Parcs naturels de Wallonie, n.d.; PNS, 2019a).

Les partenaires privés et publics se retrouvent dans toutes les structures décisionnelles du PNS : dans le pouvoir organisateur, dans la commission de gestion et dans le conseil administratif (CA). Ils participent, par le biais d'élus et de représentants, aux réunions établies par ces différentes structures et donnent leur avis sur les décisions à prendre au sein du PNS. Ils semblent être représentés de manières égales. Cette présence leur accorde une force de décisions au sein du PNS.

2.4.6 Apport

Ce partenariat public/privé est vu de manière mitigée selon les intervenants. En effet, pour eux, il peut apporter d'une part du dynamisme à la gestion, mais d'autre part attirer des conflits d'intérêts.

N'étant pas lié à la politique, le privé ne change pas selon les investitures. Cela permet de garder une certaine dynamique. De plus, les entreprises comme Spadel ne se contentent pas du Statu Quo (Entretien Patrick Jobé, 2019). D'après les intervenants, ça permet d'aller plus vite dans certaines décisions. En outre, ce partenariat apporte une mixité dans les approches, elles ne sont donc pas « que politiques ». D'après certains habitants, il y a des raisons économiques derrière cette participation, mais tant que cela reste dans une visée environnementale c'est un atout pour le PNS. C'est un partenariat intelligent tant que leurs intérêts restent sur la même longueur d'onde.

Selon les deux Bourgmestres, les partenaires privés n'influencent pas les décisions, il faut voir le côté dynamique et la mixité de l'approche. Ce sont les communes qui restent à la manœuvre. Le partenariat « coule de source » (Sophie Delettre, Bourgmestre de Spa). Mais la plupart des habitants ne le voient pas de cet angle-là, ils sont méfiants et craignent des conflits d'intérêts. Les deux partenaires sont vus de façons différentes.

En effet, le domaine de Bérinzenne étant lié à la nature, sa présence est vue comme positive pour l'ASBL et pour le PNS. De plus, il semble être un lien parfait entre les deux communes d'après Sophie Delettre, Bourgmestre de Spa. Étant donné son emplacement dans le PNS, à la limite des deux frontières administratives (annexe 5), il sert de relais entre les deux communes comme le soulignent également certains habitants.



« Et Bérinzenne qui est entre les deux, je ne sais pas si c'est la commune de Spa ou la commune de Stoumont, je crois que ça doit être plus ou moins entre les deux. (...) Bérinzenne, au final, est un peu le je vais dire, la liaison entre tout ça quoi, entre les deux communes » (habitant II).

Par contre, Spa Monopole et Bru Chevron sont plutôt vus comme des entreprises avec un but lucratif. « *De prime abord, ça reste des commerciaux* » (habitante 3). D'après les habitants, elles protègent leurs intérêts et tentent de valoriser leur image. Il y aurait alors, un intérêt commercial et financier direct derrière le partenariat.

Pour les habitants, les capitaux externes ne doivent pas prendre le dessus, il faut rester vigilant, car il risque d'y avoir des conflits d'intérêts. Pour un bon fonctionnement, ils doivent viser l'intérêt général. Pour illustrer ces propos, je reprends l'extrait suivant d'une habitante de Spa : « Ha ... Ben Bérinzenne c'est bien parce que Bérinzenne est vraiment tourné vers la nature. Donc je n'ai jamais entendu que le centre de Bérinzenne avait ... [réflexion] des projets allant à l'encontre de la nature, au contraire, c'est pour la nature. Donc, ça, ce n'est pas du tout dérangeant et c'est très bien, autant pour eux que pour la commune. Par contre Spadel, de nouveau, je crains qu'il ne défende ses propres intérêts. Alors c'est vrai que le privé peut amener de l'argent, mais s'ils ne défendent que leurs intérêts. Il faut être extrêmement vigilant pour que Spadel ne défende pas trop ses intérêts purement lucratifs [silence]. Moi ça, ça me fait peur. Ou alors ils doivent être en cohérence avec eux-mêmes. (...) J'ai l'impression qu'ils sont juges et partie en même temps ... Il y a un conflit d'intérêts. Il risque d'avoir, en tout cas au niveau de Spadel, des conflits d'intérêts » (habitante 4).

2.5 Les missions

Le PNS travaille sur trois axes de base et trois axes transversaux comme tous les autres PNW. Les axes de base sont (Fédération des Parcs naturels de Wallonie, n.d.) :

- La protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel,
- Le paysage et l'aménagement du territoire,
- Le développement économique et rural.

Tandis que les axes transversaux sont :

- L'innovation et l'expérimentation,
- Le partenariat et la coopération,
- L'accueil, l'éducation et l'information.

Ces axes traduisent les missions des PNW et sont repris dans leur plan de gestion. Ce dernier est un document qui reprend les différents projets qui seront mis en place au sein du PNW. Il doit répondre aux conditions mentionnées à l'article 8 du décret relatif aux parcs naturels (Domaine de Bérinzenne, 2014; Godart & Deconinck, 2003).



L'objectif principal du plan de gestion est de rassembler la population sur des projets dans une dimension dynamique et valorisante pour le territoire de développement durable (Thomsin, 2007). Il a une durée de validité de dix ans. Ensuite, il est retravaillé pour être de nouveau appliqué pour la même durée (Fédération des Parcs naturels de Wallonie, n.d.). Concernant le PNS, son plan de gestion a été établi de 2017 à 2027.

2.5.1 Les subventions

Afin d'établir ses missions, le PNS reçoit des subventions. La Région wallonne participe à raison de 80% des frais de fonctionnement et d'investissements. Les partenaires interviennent également à raison de 20% pour les frais de fonctionnement. La commune de Spa et de Stoumont participent à raison de 6/16 respectivement et Spadel ainsi que le domaine de Bérinzenne de 2/16 respectivement (Réunion avec Valérie Dumoulin et Marc Detender, 2019).

Étant donné la participation privée, les deux communes interviennent plus légèrement dans le cas du PNS que dans les autres PNW. Sans ces subventions, la viabilité et la pérennité des PNW sont remises en question (Godart & Deconinck, 2003).

2.6 Le logo

Quatre mois ont été nécessaires à l'équipe technique pour créer le logo du PNS. Il devait, tout d'abord, répondre aux exigences d'une charte graphique de la FPNW commune à tous les PNW. Elle donne les lignes directrices en ce qui concerne les couleurs, la taille, la forme du logo, etc. De plus, elle devait correspondre également aux attentes du CA composé d'élus communaux, de représentants des partenaires



privés et des forces vives du territoire (Fédération des Parcs naturels de Wallonie, 2016).

Le logo a connu de nombreuses modifications (cf. annexe 6). La charte graphique exigeait trois éléments. Les trois éléments du logo final sont, comme expliqué par Valérie Dumoulin, directrice du PNS :

- Le cerf: il représente l'axe faune et nature. Le cerf n'est pas une espèce emblématique de la région, mais répond à un problème d'identification et de différenciation par rapport aux autres logos des PNW. La proposition de base était de le mettre en premier plan, mais, suite aux remarques du CA, il a été mis de façon plus discrète sur le côté.
- L'eau et son pouhon¹⁷: ils représentent l'eau et le milieu anthropisé. Au départ, c'était un village qui avait été proposé par l'équipe technique pour montrer le côté humain.

¹⁷ Source où l'on trouve une eau minérale carbogazeuse naturelle et ferrugineuse (Crismer, 1989).



Mais suite aux remarques du CA, c'est un pouhon qui représente le côté anthropisé du parc. Il était important pour le CA de mettre en avant l'eau par un pouhon et par ses sources plutôt que par une simple rivière. Cet élément se trouve au premier plan.

Le milieu boisé et la vallée : il représente l'axe du paysage. Le fait de mettre une vallée avec un milieu boisé semblait important pour l'équipe technique afin de montrer que le parc n'est pas seulement axé sur l'eau, mais également sur sa flore et sur son paysage.

Je constate, par l'historique de sa création, que le logo est le résultat d'un compromis entre les restrictions graphiques de la charte graphique du FPNW, les avis du CA et de l'équipe technique.

En effet, sans la charte graphique, le PNS aurait choisi d'autres couleurs plus vives pour mettre en évidence son logo. De plus, une dualité des idées semble apparaitre entre l'équipe technique et le CA. L'équipe technique préférait mettre en avant la faune, la flore et le paysage au détriment de l'eau qui se retrouvait plutôt au second plan. Le CA, au contraire, prônait plus l'eau et le patrimoine bâti s'y référant, en laissant de côté les autres éléments du territoire. Le CA aurait aimé avoir seulement le pouhon sur le logo, mais l'équipe technique n'était pas d'accord avec cette idée (Entretien Valérie Dumoulin, 2019). Le CA aurait pu être influencé dans ses choix par le groupe Spadel étant donné qu'il est composé, entre autres, de représentants de celui-ci.

2.6.1 Avis des habitants

De manière générale, le logo est apprécié par les habitants. La plupart reconnaissent leur région et leur commune avec les différents éléments. Pour eux, le cerf représente la commune de Stoumont et certains y voient le logo de Bru chevron. L'eau est bien représentée et mise en avant avec la rivière et le pouhon. Cependant, sa représentation a laissé des questions en suspens. La moitié des habitants hésitaient entre un pouhon ou une église. Le milieu boisé avec les vallées plait et correspond aux deux communes : Stoumont et ses vallées, Spa et ses bois.

Certaines personnes auraient ajouté un bout de fagne, plus de végétation ou un homme afin de montrer que le PNS est en harmonie avec l'habitant. Mais de manière générale, l'ajout ne semble pas nécessaire, car le logo serait surchargé.

Spa et Stoumont sont bien représentées, aucune ne prévaut de l'autre. Il semblerait qu'elles soient séparées par la rivière qui traverse le logo avec à sa droite Spa et à sa gauche Stoumont. D'après les habitants, l'eau lierait les deux communes graphiquement, ce qui les rassemble au lieu de les diviser.



2.7 Les caractéristiques physiques

Le PNS se situe dans la région géologique ardennaise. La Vecquée, représentant la limite administrative des deux communes, se situe dans la prolongation du plateau des Hautes Fagnes et à proximité du plateau des Tailles. Les différentes formations géologiques et phénomènes géomorphologiques ont dessiné le paysage du PNS : un paysage avec des plateaux et des vallées. Le point le plus bas du PNS s'élève à 175 mètres d'altitude et se situe dans la vallée de l'Amblève sur la commune de Stoumont. Le point le plus haut s'élève à 575 mètres et se situe en bordure de la Fagne de Malchamps sur la Vecquée sur la commune de Spa (cf. annexe 3). Les fagnes apportent un site à haut intérêt biologique avec des plantes particulières à ces écosystèmes (Comité d'étude du Parc naturel des Sources, 2014).

Dans le cadre de mon travail, je continuerai en analysant principalement les caractéristiques physiques liées à l'eau.

2.7.1 Les caractéristiques physiques liées à l'eau

L'eau est présente sous toutes ses formes : eaux souterraines, eaux minérales naturelles, eaux thermales, eaux provenant des tourbières, eaux de surfaces, etc. Sa forte présence est due, entre autres, aux caractéristiques physiques du territoire.

2.7.1.1 <u>La pédologie</u>

Le PNS est implanté à la fois sur des sols limoneux contenant du schiste, du grès, des phyllades ou quartzites et sur des sols de types limoneux peu caillouteux qui favorisent un drainage naturel sur les hauteurs de la région. La présence de sols tourbeux et hydromorphes caractérise également la région. Ces derniers représentent 21% du territoire du PNS (Comité d'étude du Parc naturel des Sources, 2014).

2.7.1.2 Le climat

Le PNS dispose d'un climat tempéré, tout comme le reste de la Belgique (Comité d'étude du Parc naturel des Sources, 2014).

Le tableau 2 de la page suivante reprend les températures et les précipitations moyennes annuelles des deux communes. Ce sont des valeurs moyennes enregistrées comprises entre 1981 et 2010 (IRM, 2019a, n.d., n.d.).



	Spa	Stoumont	Uccle (référence)
Température moyenne annuelle	8,5°C	8,7°C	10,5°C
Pluviosité moyenne annuelle	1.193 mm	1.151 mm	852 mm
Nombre annuel moyen de jours de	31	29	17
précipitations neigeuses18			

Tableau 2: comparaison des températures et des précipitations de la commune de Spa et de Stoumont avec Uccle, référence pour la Belgique

Selon les données de l'IRM (Institut Royal Météorologique), les précipitations (pluvieuses et neigeuses) et les températures annuelles sont plus ou moins pareilles dans les deux communes. Plus minutieusement, on remarque qu'il pleut plus sur la commune de Spa et qu'il fait un peu plus chaud annuellement sur la commune de Stoumont.

Si je compare ces relevés aux données relatives au reste de la Belgique, les deux communes se trouvent dans des régions où les précipitations sont plus fortes et où les températures sont plus froides (cf. annexe 7)(IRM, 2019b).

2.7.1.3 <u>L'hydrologie</u>

Concernant les ruisseaux et eaux de surface, plus de 300km de cours d'eau parcourent le PNS (cf. annexe 8). Il se situe sur deux sous-bassins versants (Comité d'étude du Parc naturel des Sources, 2014).

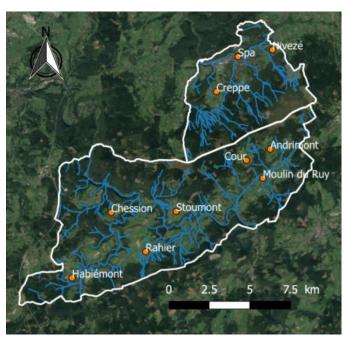


Figure 5: carte du PNS reprenant les principaux ruisseaux, élaborée sur QGIS

Le sous-bassin de la Vesdre est drainé par le Wayai et ses affluents. Il se situe au nord du PNS sur la commune de Spa. Le plateau de Malchamps, de par sa végétation de landes humides, est une réserve hydrique importante. Le Wayai y prend sa source hors du périmètre du PNS (Comité d'étude du Parc naturel des Sources, 2014). Il traverse la ville de Spa sans que la population ne le sache. Il a été voûté afin de ne pas entraver l'aménagement de la ville. Un contrat rivière est mis en œuvre dans le sous-bassin de la Vesdre (PNS, 2019b).

40

¹⁸ Période de référence : 1985-2014.



Le sous-bassin de l'Amblève est drainé par l'Amblève et son affluent, la Lienne, qui se jettent dans cette dernière sur la commune de Stoumont. Il y a également de nombreux ruisseaux qui viennent s'ajouter au tableau. Toutes ces rivières et ruisseaux ont dessiné le paysage vallonné de la commune de Stoumont. Un contrat rivière est mis en place dans le sous-bassin de l'Amblève (Comité d'étude du Parc naturel des Sources, 2014).

Les deux communes sont sur deux¹⁹ sous-bassins versants différents, et dès lors, sous deux contrats rivières indépendants : le contrat rivière de la Vesdre pour la commune de Spa et le contrat rivière de l'Amblève pour la commune de Stoumont. La figure 5 montre de façon claire la séparation par la Vecquée des deux communes au niveau hydrographique : l'eau n'est pas la même sur les deux communes.

Les eaux de surface stagnantes sont peu nombreuses par rapport aux cours d'eau présents sur le territoire²⁰.

Une caractéristique du PNS est la présence d'eaux minérales naturelles et thermales sur son territoire. En effet, on dénombre plusieurs sources d'eau minérale dans la région. La directive 2009/54/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 juin relative à l'exploitation et à la mise dans le commerce des eaux minérales naturelles définit les eaux minérales comme suit : « On entend par «eau minérale naturelle» une eau microbiologiquement saine, ayant pour origine une nappe ou un gisement souterrain et provenant d'une source exploitée par une ou plusieurs émergences naturelles ou forées » (Directive 2009/54/CE du parlement européen et du conseil relative à l'exploitation et à la mise dans le commerce des eaux minérales naturelles, 2009).

Ces eaux peuvent être soit faibles, soit riches en minéraux, tout dépend de leur source. D'autres sont naturellement gazeuses et ferrugineuses. Elles sont souvent mises en valeur dans la région par des pouhons. Les compositions de ces eaux diffèrent selon leurs parcours dans les couches géologiques. Ces sources sont très présentes dans la région du fait de la géologie et de la podologie du territoire (Comité d'étude du Parc naturel des Sources, 2014).



¹⁹ En réalité trois sous-bassins versant car il y a également celui de l'Ourthe. Cependant, je ne l'ai pas repris dans le cadre de ce travail car il ne reprend qu'une infime partie du territoire sur l'est de la commune de Stoumont.

²⁰À titre indicatif : les étangs des vieilles forges situés dans la commune de Stoumont et le lac de Warfaaz sur la commune de Spa.



Ces sources ont créé la richesse de la région et plus spécifiquement la richesse de Spa²¹. Actuellement, la plupart de celles-ci sont toujours accessibles au grand public comme la source du Tonnelet, la source de la Géronstère ou la source de la Sauvenière.

Depuis 1921, l'eau de Spa est mise en bouteille par l'entreprise Spa Monopole et plus tardivement sur la commune de Stoumont, par Bru Chevron (Crismer, 1989). Comme l'explique monsieur Jobé, Spa Monopole n'est pas propriétaire de ces eaux, ce sont les communes. Il est locataire avec une concession qui lui donne les droits uniques d'utiliser les eaux à des fins commerciales. Spa Monopole est un bon locataire, car il s'occupe de la protection du site au niveau de l'eau et de la biodiversité. Cette protection des milieux et, tout particulièrement, de la fagne ardennaise, véritable réservoir naturel, est importante pour la pérennité de l'entreprise (Entretien Patrick Jobé, 2019).

2.8 <u>Le régime de protection</u>

Il n'existe aucune mesure directe applicable au sein du PNS, ce qui rend son statut de protection faible par rapport aux autres types de protections (Born, 2004). Ce type de régime peut être comparé, sur certains points, avec celui des PNR (Bergamaschi et al., 2018). Néanmoins, il existe une forme de protection contre l'urbanisation. La commission de gestion doit donner son avis sur les permis d'urbanisme proposés, sur les remembrements et sur l'adoption et la révision de plans d'aménagement dans le périmètre du PNS. Cependant, cela ne reste qu'un avis consultatif non contraignant, il n'est pas obligé d'être suivi (Born, 2004).

Le PNS comprend sur son territoire plusieurs zones protégées qui étaient déjà existantes avant sa reconnaissance²². Le PNS, selon ses partenaires et appuyé par Marc Mormont²³, prend alors un statut d'organisme, un niveau supérieur qui englobe toutes ces protections et les lient ses acteurs entre eux. Contrairement à d'autres statuts de protection, son périmètre suit une frontière administrative. Cette limite donne une identité au territoire. C'est également un levier pour plusieurs actions et un appui technique d'expertise pas toujours disponible dans les petites communes. Les PNW leur apportent une reconnaissance (Entretien Didier Gilkinet, 2019; Entretien Patrick Jobé, 2019; Entretien Sophie Delettre, 2019; Mormont, 1984).

²¹ L'histoire de la ville de Spa sera vue plus en détails dans le chapitre : « l'analyse de terrain, les modalités d'existence de l'eau au sein du PNS, la trajectoire, l'eau miraculeuse » p.60.

²² Il y a des sites Natura 2000 reprenant 21% de la surface du PNS, des réserves naturelles présentes sur 1% de la surface du PNS, des haies et arbres remarquables, des éléments du patrimoine naturel classés, etc. (Comité d'étude du Parc naturel des Sources, 2014).

²³ Au travers de son étude sur les PNW.



« C'est vrai qu'on a déjà une partie de notre territoire en zone protégée à Stoumont, qu'on avait déjà lancé pas mal de projets nature, mais le parc structure une approche. Il amène une vision, permet d'avoir une vision globale en tout cas et de travailler sur les trois grands axes qui sont la préservation et la valorisation du patrimoine bâti, l'axe aménagement du territoire et paysagé et puis l'axe de développement économique au travers justement des circuits courts, etc. Et donc, ça permet un peu euh ... D'avoir une vision hélicoptère comme ça. C'est un peu une boite à outils par rapport aux actions qui avait pu être mise en place » (Didier Gilkinet, Bourgmestre de la commune de Stoumont).

2.8.1 Les mesures de protection de l'eau et les captages

Afin de protéger les sources et les captages, plusieurs outils ont été mis en place. Le premier remonte à 1772, où le Prince évêque de Liège publie une loi ayant pour but de protéger les sources sur Spa. Ensuite, dans le courant de la fin du 19ème siècle et au début du 20ème siècle, deux périmètres de protection ont été mis en place. Tout d'abord un autour du Pouhon Pierre le Grand en 1889 et ensuite un sur Bru Chevron en 1934. Ce fut les premiers périmètres instaurés en Belgique. Ils s'étendent respectivement sur 34 km² et 31,1 km² (Comité d'étude du Parc naturel des Sources, 2014)

En 1990, la Région wallonne a mis en place une législation pour protéger toutes les ressources d'eau souterraine potabilisable contre d'éventuelles pollutions. Elle délimite plusieurs zones autour d'un captage. Chaque zone comporte des obligations, des interdictions et des précautions différentes selon sa distance de la zone de captage (cf. annexe 9)(Portail Wallonie, 2018). Il en existe trois, comme le montre la figure 6, qui sont définies par un arrêté ministériel (Comité d'étude du Parc naturel des Sources, 2014):

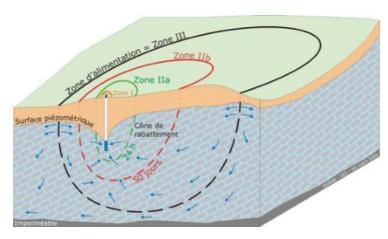


Figure 6: zone de protection des captages d'eau. Source : SPW-DG03(2013)-État des nappes d'eau souterraine de Wallonie

- La zone I de prise d'eau (10m de rayon autour du captage),
- La zone IIa de prévention rapprochée et la zone IIb de prévention éloignée (entre 35m et 1.035m de rayon autour du captage),
- La zone III de surveillance (sur l'ensemble du bassin d'alimentation)

Les eaux de Spa Monopole et de Bru Chevron sont protégées par des zones de surveillance de 13,18 km² pour Spa Monopole et 4,25 km² pour Bru Chevron (Comité d'étude du Parc naturel des Sources, 2014).



Il existe également un périmètre de protection pour les vingt-deux captages se situant dans la commune de Stoumont. Ils sont utilisés pour l'eau de distribution dans la commune (Comité d'étude du Parc naturel des Sources, 2014).

En plus de ces législations, le groupe Spadel a mis en place deux autres outils pour aller plus loin dans la protection du patrimoine aquifère :

- Le Modus Vivendi: créé dans les années 60, il définit le cadre d'une gestion concertée de la forêt et des eaux dans la région en apportant certaines contraintes et obligations. Une nouvelle version a été signée en 2001 par Spa Monopole SA, la Ville de Spa, la Région wallonne et l'ASBL « Domaine de Bérinzenne » (Entretien Claude Defosse, 2019; Entretien Patrick Jobé, 2019). Il reprend les engagements et les obligations à charge des différentes parties. Ces objectifs sont les suivants : protéger le patrimoine hydrogéologique, gérer les biens forestiers en fonction du patrimoine hydrogéologique et conserver et valoriser l'image environnementale (Comité d'étude du Parc naturel des Sources, 2014).
- Le Plan d'urgence et d'intervention: Il permet de mettre en place le plus vite possible une stratégie efficace en cas de pollution afin de protéger les ressources aquifères de Spa et son environnement dans l'urgence. Il est utilisé une dizaine de fois par an, principalement suite à des fuites ou accidents liés aux hydrocarbures. (Comité d'étude du Parc naturel des Sources, 2014).

2.8.1.1 Avis des intervenants

Les avis divergent sur la question des protections. Tous les intervenants s'alignent sur le fait que l'eau est la richesse de la région et qu'il faut la préserver. Cependant, j'ai constaté, lors de mes entretiens, que les avis divergeaient au niveau de l'ampleur et de l'objectif de la protection.

Les partenaires du PNS trouvent que l'eau est assez protégée au sein de celui-ci. Spa Monopole et Bru Chevron apportent des protections fiables et solides par rapport aux eaux souterraines. En ce qui concerne les eaux de surfaces, monsieur Gilkinet pense que le fait d'avoir les deux contrats rivières apporte une bonne protection aux ruisseaux parcourant le PNS.

Pour Spadel, il faut continuer à protéger jusqu'à atteindre le risque zéro. L'entreprise a comme but de passer d'un système curatif à un système préventif (Entretien Patrick Jobé, 2019).

Ces derniers propos rentrent en contradiction avec les aspirations de la plupart des habitants. En effet, ces derniers se positionnent difficilement sur la protection et certains la trouvent trop ciblée sur les captages et trop peu sur les eaux de surfaces.



Ces habitants ne semblent pas être gênés directement par les contraintes qu'apportent les périmètres de protections en tant que tels, car ils se sont habitués au fait qu'ils ne peuvent pas faire tout ce qu'ils veulent.

Cependant, j'ai ressenti une désillusion concernant ces protections sur la commune de Spa principalement. Pour la plupart des Spadois, l'eau souterraine est protégée uniquement pour la pérennité de l'entreprise. Certains ont l'impression que la ville de Spa a été rachetée par Spa Monopole. « La ville a vendu son âme » (habitante 4). De par son pôle économique et son monopole sur les eaux, l'entreprise a beaucoup de poids. Les habitants ne savent pas trop ce qu'ils doivent en penser et restent fatalistes. Ils ont l'air perdus entre les bénéfices et les contraintes que l'entreprise engendre sur leur territoire. En effet, l'entreprise apporte une plus-value économique, des emplois à la ville (50% des travailleurs de Spa Monopole sont Spadois) et des protections liées à l'environnement, mais elle induit de plus en plus de contraintes afin de la protéger. La polémique sur la potentielle fermeture de l'aérodrome de Spa²⁴ est un sujet que les Spadois ont abordé avec moi de façon spontanée.

Pour la plupart des habitants, La région devrait plus protéger les eaux de surfaces. Il n'y a pas que les sources. Il y a aussi les ruisseaux, les rivières, les étangs, etc. D'après le témoignage d'un habitant pêcheur, il y a de moins en moins de poissons dans les rivières de la région. Certaines maisons de la commune de Stoumont ne sont pas raccordées à un système d'épuration des eaux et l'eau sale est rejetée directement dans les rivières. De plus, il y a actuellement trop de pollution dans l'environnement comme, par exemple, des déchets sauvages le long des ruisseaux ou sur les bords des chemins : « Je ne sais pas s'il y a assez de protections parce que, quand on regarde les promenades à Spa... Où il y a chaque fois les belles promenades, des petits cours d'eau et des petits rus, euh ... Elles ne sont pas spécialement entretenues. On trouve des déchets, il faudrait prendre chaque fois un sac pour les ramasser et donc je trouve que la ville ne préserve pas assez son patrimoine naturel. Naturel j'entends par là l'eau et la verdure alors que c'est sa première richesse » (habitante 4).

Pour les habitants, les protections semblent être liées à un objectif économique plutôt qu'à un objectif environnemental. « Des protections, je pense qu'il en faut, maintenant jusqu'où est-ce que ça doit aller... Ça, je ne sais pas. Est-ce que c'est vraiment une protection pour entre guillemets la rareté de l'eau ou est-ce que c'est une question dans un but économique uniquement pour Spa Monopole, c'est ça la question que je me dis, que je me pose vraiment par rapport à ça » (habitant II).

qui en découlent.

45

²⁴ Polémique sur le fait que Spa Monopole souhaiterait que les vols ne s'effectuent plus au-dessus des zones de protections des eaux de peur d'un accident aérien pouvant entrainer des fuites d'hydrocarbures. Cependant, l'aérodrome de Spa génère une affluence touristique non négligeable pour la ville de Spa sans compter les emplois



2.9 Les avantages et les inconvénients

Habiter et vivre dans le territoire d'un PNW apporte, selon la FPNW, plutôt des avantages que des inconvénients. Il y a plusieurs avantages comme la protection du milieu naturel où vivent les habitants en favorisant le tourisme doux et la mise en place de plusieurs activités au sein du parc afin de conscientiser le public et les habitants à ce milieu privilégié. Un autre avantage évoqué est l'incitation de différents acteurs locaux à participer à des projets et finalement le sentiment d'appartenance au territoire concerné et à sa culture (Fédération des Parcs naturels de Wallonie, n.d.).

À la lecture des textes de la FPNW, il n'y a pas d'inconvénients notoires mentionnés. Cependant, l'instauration d'un PNW pourrait générer un nombre plus important de touristes dans la région. Or, si le nombre est excessif, il pourrait nuire à la région et ne plus correspondre fondamentalement au type de tourisme mit en avant par les PNW, à savoir, le tourisme doux (Mormont, 1984).

De plus, selon certaines études citées dans ce paragraphe, les Parcs naturels établissent par leurs objectifs un paradoxe entre deux visions. En effet, il prône d'un côté la protection de la nature et de l'autre un cadre de vie agréable pour les habitants et les exploitants sans nuire à leurs activités. Ces deux paradigmes s'opposent et peuvent créer des conflits d'intérêts et amener des tensions entre les gestionnaires des Parcs naturels et les autres acteurs du territoire présent avant la création du parc (Beato, 2000; Bergamaschi et al., 2018; Depraz, 2008; Mormont, 1984). Ces tensions sont souvent liées à des contraintes de protection de l'environnement imposée par le Parc naturel (Depraz, 2008). C'est un équilibre difficile à atteindre, car il faut préserver un certain nombre de sites tout en ne nuisant pas aux activités des habitants et des exploitants (Godart & Deconinck, 2003). La protection de la nature ne semble pas prendre les acteurs locaux en compte ou alors faiblement. C'est à eux de trouver les bénéfices de cette protection (Bergamaschi et al., 2018).

Dans le cas du Parc régional du Vexin français, une étude montre que l'établissement d'un PNR sur le territoire a provoqué un changement du type de population vivant dans l'enceinte du parc en diminuant l'urbanisation, en favorisant la densification urbaine et en privilégiant la préservation de la nature. Ce parc a provoqué un filtrage social par l'élévation des prix immobiliers (Desponds, 2007).

Concernant le PNS, je ne saurais dire actuellement quels sont les avantages et les inconvénients qu'il va apporter. Il n'en est qu'à ses débuts, peu de projets ont déjà été mis en place.



2.10 Conclusions

Cette première partie présentait le PNS, terrain de mon enquête. Elle m'a permis d'en apprendre plus sur ce dernier, d'en comprendre ses spécificités en le comparant aux autres Parcs naturels et de comprendre la place de l'eau au sein du PNS.

Le PNS suit, comme tous les autres PNW, le décret relatif aux Parcs naturels. Ensemble, ils permettent de mettre à bien la politique de conservation de la nature. Leurs objectifs semblent être fort similaires à ceux des PNR. Les PNW sont organisés par la loi et plus spécifiquement par ce décret. Cependant, notons qu'ils sont tous différents de par leur histoire, leur territoire, leur densité de population, etc. (Mormont, 1984). Ils vont donc mettre en œuvre leurs actions de manières différentes selon leurs caractéristiques.

Le PNS se différencie des autres PNW par son partenariat public/privé. Il apporte des avantages au niveau des subsides et de la mixité de l'approche, du dynamisme au sein des structures décisionnelles et une certaine originalité au niveau de la gestion. Cependant, les habitants restent mitigés entre l'aspect positif et l'aspect plus négatif lié aux possibles conflits d'intérêts sous-jacents à ce partenariat.

L'eau semble très fortement présente au sein du PNS et a façonné son paysage. Les rivières ont marqué le territoire, creusées les vallées de Stoumont, tandis que les sources ont scellé le destin de la ville de Spa en tant que « Spa, ville d'eau ». Cette ville ne serait pas ce qu'elle est sans l'eau. Le territoire concerné est soumis à plusieurs protections concernant les eaux. De nouveau, l'habitant semble un peu perdu entre la protection à tout prix et les contraintes dues à celle-ci. Une dualité se ressent entre la protection dans un but environnemental et celle dans un but économique.

Cette partie a montré que les deux communes, qui forment le territoire du PNS, sont différentes lorsqu'on examine leur densité de population, leur superficie, mais également leur tourisme, leurs sous-bassins versants, leur histoire et finalement leur culture. Le PNS lie ces deux communes en faisant le pari de leur complémentarité. Selon moi, c'est une bonne idée. En effet, leurs différences font leur force quand elles sont regroupées. Le PNS confère beaucoup d'atouts différents et propres à chaque commune ce qui le rend d'autant plus attractif. Actuellement, elles se connaissent peu, mais le PNS constitue une bonne raison pour qu'elles se rapprochent.

Pour finir cette partie, je citerai monsieur Gilkinet et monsieur Jobé. Pour eux, « *le PNS est une boite à outils formidable »*. Il permet de structurer une approche globale sur un territoire délimité. Le terme d'outil est également utilisé dans la littérature scientifique « *Le Parc naturel est un outil de gestion d'un territoire »* (Mormont, 1984).



3 LA PARTICIPATION CITOYENNE AU SEIN DU PARC

NATUREL DES SOURCES

Comme l'indique l'art 1 du décret relatif aux Parcs naturels, ceux-ci veulent prendre des mesures de protection de la nature « en harmonie avec les aspirations de la population » (Décret du 16 juillet 1985 relatif aux parcs naturels, 1985).

D'après des études menées sur des PNR (Bergamaschi et al., 2018), ce type de statut de protection crée un contexte où chaque acteur, dont les habitants étant considérés comme des résidents locaux, semble avoir une place dans les décisions à prendre. Cet argument prend encore plus de sens lors de la mise en place d'un parc naturel (Bergamaschi et al., 2018) comme ici avec le PNS. Il devient en effet « essentiel de prêter attention aux rôles et au point de vue de chaque groupe d'acteurs impliqués » (Bergamaschi et al., 2018).

Or, lors de mes entretiens avec les habitants, j'ai remarqué qu'aucun d'eux ne connaissait réellement les PNW. Ils pensent les connaitre, mais lors de nos échanges, ils mentionnent d'autres types de statuts de protection de l'environnement. Pour la plupart des habitants, il était impossible de citer ne fusse qu'un des onze PNW.

Concernant le PNS, certaines personnes en avaient déjà entendu vaguement parler dans des journaux communaux ou via des groupuscules comme la CCATM (Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité) ou le PCDN (Plan Communal de Développement de la Nature). Cependant, aucun d'entre eux ne pouvait m'expliquer exactement ce que c'était. Selon mon enquête, ce manque de connaissance ne reflète pas spécialement un manque d'intérêt, mais ça serait plutôt dû à un manque d'informations. La plupart étaient même étonnés du fait qu'ils habitaient dans le périmètre sans le savoir. « J'en ai entendu parler comme je te dis, mais je ne saurais pas te dire exactement ce que ça représente, comment c'est délimité, quelles sont les initiatives qui sont mises en place ou qui ont permis de mettre en place ce parc. Donc je ne vois pas sa délimitation géographique, ça m'embête un peu parce que voilà... Si je pouvais voir où ça se situe, de quelle commune à quelle commune, ça me permettrait d'y faire un tour... et peut être que je l'ai déjà traversé ? (Intervention de ma part concernant le périmètre du PNS) ... [réflexion] Donc, je suis dedans sans le savoir, ça, c'est fort ça... je vis dans un Parc naturel [rire] » (habitant 1).

D'après madame Dumoulin, informer le public sur le PNS devient primordial afin de le rassurer par rapport aux contraintes et d'éviter ainsi les confusions avec les autres statuts de protection plus stricts (Entretien Valérie Dumoulin, 2019).

Dès lors se pose la question de la participation citoyenne.



3.1 État des lieux

Lors de la création du PNS, deux séances publiques et une enquête publique ont été mises en place par obligation légale à la reconnaissance de ce dernier. Notons qu'aucun habitant n'a répondu à celle-ci par faute de communication ou d'intérêt, cela reste un mystère pour la directrice du PNS (Entretien Valérie Dumoulin, 2019).

Par son axe transversal « l'accueil, l'éducation et la sensibilisation » établi dans ses missions, le PNS a des objectifs vis-à-vis des promeneurs et des habitants. Cet axe semble utile pour la valorisation de certaines zones et l'information par le biais de panneaux, fléchages et cartes. Il a de plus, des projets de sensibilisation par des visites de terrain et l'envie de développer la mise en location de matériel de désherbage mécanique ou thermique afin d'inciter l'habitant au zéro pesticide, etc. (Domaine de Bérinzenne, 2014).

Durant mon stage, un « appel à photo » a été créé. Il propose aux habitants de prendre une photo de leur paysage préféré. Elles seront collectées sur le site internet du PNS et affichées dans le cadre de la journée du domaine de Bérinzenne. Les trois plus belles photos gagneront un prix. Par ce projet, le parc aimerait connaître et répertorier les paysages préférés des habitants dans le cadre de l'élaboration de sa charte paysagère²⁵.

C'est un document qui vise à garder et améliorer la qualité paysagère dans un Parc naturel. C'est une obligation légale mise en place par l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 mai 2017 fixant le contenu et les modalités d'élaboration de la charte paysagère des parcs naturels (Fédération des Parcs naturels de Wallonie, 2017).

Elle semble être un outil participatif mis à la disposition des habitants du PNW. En effet, elle est définie par le législateur comme suit : « un outil d'aide à la gestion du territoire, établie sur base volontaire en concertation avec les acteurs locaux. La charte fixe les objectifs à atteindre, les priorités et les moyens de protection et de valorisation à court, moyen et long termes » (Fédération des Parcs naturels de Wallonie, 2017). Son intérêt est qu'elle a comme objectif d'impliquer la population concernée via la participation et la concertation (Fédération des Parcs naturels de Wallonie, 2017).

Étant donné la date récente de l'arrêté les concernant, elles sont actuellement en cours d'élaboration dans tous les PNW. Concernant le PNS, sa charte paysagère n'en est également qu'à ses débuts.

²⁵ Cf. annexe 10 pour plus d'informations concernant la charte paysagère



Actuellement, l'équipe technique a mis en place un comité de pilotage²⁶ et est en train d'effectuer l'analyse contextuelle du parc. Le PNS espère finir cette étape d'ici décembre 2019.

Pour le moment, le PNS fait face à un problème de ressource humaine : aucune personne au sein de l'équipe technique n'a de formation adéquate pour réaliser ce type d'analyse. De plus, le budget de l'année 2019 n'a pas pris en compte l'axe de la participation citoyenne (Entretien Valérie Dumoulin, 2019).

3.2 La participation citoyenne

La participation citoyenne est souvent utilisée dans le cadre de projets environnementaux. Elle permet l'adhésion des résidents locaux aux programmes mis en place qui risquent d'avoir un impact sur leurs habitudes (Mormont, Mougenot, & Dasnoy, 2006). D'après certaines études sur des aires protégées, « La notion de participation, dans le sens d'une gestion participative, apparait comme un concept clef pour aborder la gestion des territoires protégés » (Bergamaschi et al., 2018; Charnoz, 2009).

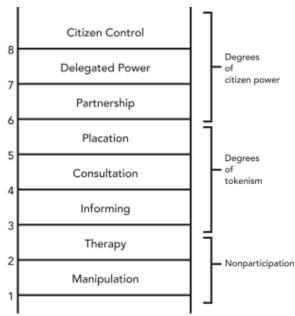


Figure 7: échelle des différents types de participation citoyenne l'auteur de cette échelle, les deux selon Sherry R. Arnstein. Source : (Arnstein, 2019)

plusieurs existe types de participation citoyenne qui diffèrent par le pouvoir accordé aux citoyens (Arnstein, 2019; Wilcox, 1994). « Le qualificatif « participatif » est utilisé de façon non distincte pour décrire des procédures très diverses » (Crémin, Linton, Mitroi, & Natacha, 2018). Comme le montre la figure 7, il en existe huit (Arnstein, 2019). Ce schéma prend la forme d'une échelle. Plus les échelons sont gravis, plus le pouvoir du citoyen augmente. Selon premiers échelons ne sont pas

considérés comme de la participation en tant que telle. Ils servent à éduquer et influencer les participants (Arnstein, 2019).

²⁶ Celui-ci est composé d'un représentant de chaque organismes suivants : les partenaires publics et privés du PNS, la fédération Wallonne de l'agriculture, la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles, la CCATM de Spa et Stoumont, le Service public de Wallonie par la DGO1, DGO3 et DGO4, le PCDN de Stoumont, des intercommunales pour la promotion du tourisme, la Fondation rurale de Wallonie, Liège Europe métropole ASBL, Maison de l'urbanité Liège ASBL, les contrats rivières de l' Amblève et de la Vesdre, une coordinatrice Unesco ville de Spa et une citoyenne spadoise impliquée dans la protection du patrimoine (PNS, 2018).



Les trois suivants permettent aux instances de prendre l'avis des citoyens sans pour autant garantir sa prise en compte dans des décisions. La participation reste faible et unilatérale : c'est une « coopération symbolique » (Arnstein, 2019). Elle ne donne pas lieu à un échange de connaissances et de discussions (Conrad & Hilchey, 2010; Ferraton & Hobléa, 2017; Wilcox, 1994). Les trois derniers échelons proposent des participations citoyennes qui accordent un large pouvoir de décision au citoyen au moyen des discussions bilatérales, d'échanges de savoirs, de coproduction et finalement dans le cas extrême, d'un contrôle du citoyen (Arnstein, 2019).

Si j'analyse l'état de la participation citoyenne au sein du PNS par rapport à cette échelle, je constate que la plupart de ses projets semblent avoir une visée d'information et de sensibilisation. En effet, selon l'échelle ci-dessus, le PNS, par son axe transversal « l'accueil, l'éducation et la sensibilisation » atteint l'échelon 1 et 3 (Arnstein, 2019). Ce n'est pas de la « vraie » participation (Arnstein, 2019; Wilcox, 1994). L'appel à photo semble se positionner sur l'échelon 4 de l'échelle ci-dessus. Il permet une participation de type consultative par l'apport de données à l'instance organisatrice (Conrad & Hilchey, 2010).

La charte paysagère étant en cours d'élaboration, je ne peux pas encore analyser ses prochaines actions.

3.2.1 Bénéfices et défis de la participation citoyenne

La participation citoyenne apporte des bénéfices tant pour les citoyens que pour les instances, mais elle comprend également des défis dépendant du type de participation.

Elle permet, tout d'abord, de prendre en compte des acteurs locaux et leurs savoirs citoyens dans les prises de décisions (Crémin, Linton, Jacquin, & Perrin, 2018). Cela permet l'apport d'idées inédites (Crémin, Linton, Mitroi, et al., 2018), l'augmentation de l'implication citoyenne, celle du capital social (Conrad & Hilchey, 2010) mais également de prévoir et limiter certaines tensions (Schelings, 2018; Wipf, 2012). Ensuite, elle produit des connaissances par un échange de savoirs entre les acteurs profanes et scientifiques (Blondïaux, 2001; Schelings, 2018). Elle permet « une réflexion et des actions communes en faveur du développement durable d'un territoire » (Bioret, Estève, & Sturbois, 2009) cité par (Bergamaschi et al., 2018). Elle apporte également de la confiance chez les citoyens vis-à-vis de leurs instances (Schelings, 2018). Tous ces bénéfices engendrent une croissance de la démocratie environnementale et l'augmentation de la connaissance scientifique du public. Notons que la participation par le monitoring environnemental apporte également un bénéfice à l'environnement grâce aux actions protectrices qu'elle engendre. C'est une alternative peu couteuse pour les instances (Conrad & Hilchey, 2010).



Cependant, la participation citoyenne crée certains défis. Tout d'abord, elle est chronophage et énergivore (Blondïaux, 2001). Ensuite, elle implique de prendre l'avis des habitants en compte, l'instance ne peut pas en faire abstraction au risque de décevoir les citoyens (Blondïaux, 2001; Crémin, Linton, Mitroi, et al., 2018; Schelings, 2018). En effet, « la participation des citoyens-usagers, aujourd'hui agitée comme un étendard dans un très grand nombre de projets, donne l'effet d'une peinture en trompe-l'æil » (Crémin, Linton, Mitroi, et al., 2018). De plus, cette prise en compte apporte de la complexité dans la prise de décisions (Blondïaux, 2001; Crémin, Linton, Jacquin, et al., 2018). Enfin, dans le cas de la participation citoyenne dans les monitorings environnementaux, elle peut faire face à un manque d'intérêt des volontaires, à un manque de crédibilité du monde scientifique et à des problèmes de droit d'auteur des données récoltées (Conrad & Hilchey, 2010).

3.2.2 Comparaisons avec les Parcs naturels wallons

Si je compare la situation du PNS avec celles des PNW, ceux-ci mettent en place plusieurs projets parfois liés à la participation citoyenne. À titre d'exemple, le Parc naturel des Plaines de l'Escaut a mis en place « l'observatoire photographique du paysage ». Il allie l'apport de connaissances nouvelles sur les paysages et leurs évolutions avec une démarche participative du public autour du paysage (Fédération des Parcs naturels de Wallonie, 2014).

Cependant, la plupart de ces projets ont plutôt un objectif d'information et de sensibilisation des citoyens que de participation en tant que telle si je me réfère à l'échelle de Sherry R. Arnstein. Par exemple, la « Maison du parc » sert de lieu de sensibilisation pour les habitants ainsi que pour les promeneurs. Il peut s'y dérouler des animations scolaires, des formations naturalistes, etc. Des projets en relation avec des écoles, des stages nature sont également organisés comme le projet « Tous dehors » qui permet aux enfants, dans le cadre de leur scolarité, de découvrir la nature et le terrain du parc naturel du Pays des Collines (Fédération des Parcs naturels de Wallonie, 2014).

3.2.3 Comparaisons avec les Parcs naturels régionaux

Les PNR français tentent, de plus en plus, d'inclure les habitants dans la gestion de leur territoire. La littérature scientifique s'est penchée sur le sujet (Blouin-Gourbillière, 2013; Ferraton & Hobléa, 2017; Graziani, 2004; Rech & Mounet, 2011). Prenons, ci-dessous, l'exemple du PNR de la Chartreuse lié à l'eau.

Il a mis en place plusieurs outils de participation citoyenne sur le thème de l'eau. Parmi ceux-ci, je reprends les « Bistr'eau ». Ce sont des soirées d'échange organisées par le PNR dans des lieux conviviaux où les habitants et tous les autres acteurs du territoire sont invités à partager leurs histoires, leurs usages et leurs avis sur l'eau (Serroi, Besancenot, Brégard, Hanus, & Hobléa, 2015).



Par ces soirées, le PNR recueille les informations sur la mémoire locale de l'eau par des discussions libres. Il prend également note des tensions qui existent autour de l'eau. Au moyen d'ateliers, il propose aux acteurs de trouver des solutions collectives (Serroi et al., 2015).

Lors de ces soirées, l'appartenance de l'eau a créé une tension chez les habitants qui se sentaient démunis de « leur » ressource (Serroi et al., 2015).

Face à ce constat, le PNR de la Charteuse a mis en place l'Observatoire de l'Eau en Chartreuse-Guiers (Serroi et al., 2015). « Ce dernier a aussi été conçu pour pouvoir constituer un outil de gestion et de désamorçage des tensions en favorisant l'appropriation des principes de la GIRE par l'ensemble des acteurs, et en mettant à disposition de tous les données et chiffres-clefs permettant de quantifier et localiser tant les ressources disponibles que les zones de consommation et de pression sur la ressource » (Serroi et al., 2015).

3.3 Avis des intervenants sur une possible participation citogenne au sein du Parc naturel des Sources

Actuellement, aucun habitant interrogé ne se sent impliqué dans le PNS. Certains le voient comme une structure administrative. D'autres ne comprennent pas pourquoi ils ne sont pas plus informés. Comme une habitante de Spa me l'a souligné, « Ce qui est un peu dérangeant c'est qu'on ne soit pas au courant quoi ! [Rire] ça, je trouve que c'est un peu... voilà... parce que s'il y a x% des subsides qui viennent de la ville, ça veut dire qu'il y a des pourcents qui viennent de notre poche » (habitante 3).

Pourtant, d'après mes entretiens, les habitants du PNS ont l'air d'être favorables à une participation citoyenne. Les quelques personnes réticentes sont plus âgées. Pour elles, l'initiative est bien, mais ce n'est plus à eux de participer.

Ce souhait de participation des habitants se renforce par l'implication environnementale de certains de ceux-ci. En effet, la plupart s'impliquent déjà de façon personnelle. Certains ramassent les déchets lorsqu'ils se baladent, d'autres essayent de rendre leur jardin attractif pour la biodiversité, ou encore en changeant leurs habitudes de consommation. « Moi je trouve qu'on habite dans un endroit exceptionnel, que ce soit Stoumont ou Spa hein, et ce qui est en mon pouvoir pour faire quelque chose de positif, je le fais. Quand je me promène, la deuxième moitié de ma balade, je ramasse tout ce que je trouve. Je passe quand même régulièrement donc ça va, mais je ramasse tout ce que je trouve comme crasses sur ma route. C'est ma manière très régulière, mais pas quotidienne ... ça, c'est ce que moi je peux faire (...) La nature ne rayonne pas de la même façon avec des crasses, je trouve » (habitante III).



Concernant les manières de participer, les habitants sont plutôt ouverts à tous les canaux existants.

La plupart aimeraient participer tout d'abord à des réunions afin d'être informés et de donner ensuite leurs avis et leurs idées par des réunions délibératives. Ils ont des idées et ont envie de les partager. Comme me l'a souligné un habitant, « pour moi ici c'est un projet de vie, on vit dans une zone vivante, on ne va pas nous chasser, il faut nous conscientiser que nous avons de la chance d'être dans une zone pareille (...). Ça doit vivre avec une participation la plus large possible pour avoir des idées les plus créatrices. » (habitant 1). Selon eux, ces réunions doivent être régulières et ne doivent pas être pour le PNS une formalité à suivre.

Quelques-uns d'entre eux ont également envie de participer plus amplement, en suivant des projets. Pour certains, cela dépend du temps qu'ils ont à consacrer entre leur travail et leur vie de famille. Pour d'autres, le sujet du projet et l'intérêt personnel sont importants.

Par rapport à l'échelle proposée par Sherry R. Arnstein, les habitants aimeraient, tout d'abord, commencer avec une participation de type faible via l'information. Ensuite, certains souhaiteraient participer à des réunions et partager leur avis. Finalement, ils aimeraient pour la plupart participer à des projets et dès lors atteindre des échelons considérés comme de la vraie participation citoyenne. Avec ce niveau, les habitants acquièrent un pouvoir décisionnel (Arnstein, 2019).

Les Spadois et les Stoumontois veulent participer ensemble. Pour eux, dans le cadre du PNS, il n'y a plus de limites communales. Ça ne dérange pas personnellement les habitants de travailler dans la commune voisine même s'ils restent, quand même, plus attachés à la leur. Mélanger des habitants des deux communes dans des projets globaux apporterait, selon moi, des approches différentes. Les deux Bourgmestres sont d'accord avec cette idée (Entretien Didier Gilkinet, 2019; Entretien Sophie Delettre, 2019).

Selon les habitants, l'idée du parc s'est faite au niveau des politiques et il est maintenant temps qu'elle descende les échelons pour les impliquer. L'idéal serait, d'après eux, d'avoir autour d'une même table les trois acteurs (les politiques, les spécialistes de terrain et les habitants) lors de l'élaboration des projets afin que le débat soit instructif. Il y aurait dès lors un échange de savoir entre les différents acteurs d'un même territoire.



Cependant, ce type de démarches risque d'avoir des limites de représentativité égale²⁷ (Crémin, Linton, Jacquin, et al., 2018).

D'après les partenaires et la directrice du PNS, il est grand temps de communiquer à propos de ce dernier. « C'est la prochaine étape » (Valérie Dumoulin, Directrice du PNS).

Selon eux, le plus important serait d'abord d'informer, ensuite de consulter et finalement d'inciter à la participation. Si l'on compare cet avis avec l'échelle de participation proposée en figure 7, la participation se ferait de façon graduelle. Une faible participation par l'information jusqu'à accéder à une participation de partnership (Arnstein, 2019). Pour certaines littératures scientifiques, il faut, en effet, informer avant d'apporter une participation (Schelings, 2018).

D'après madame Dumoulin, les habitants pourraient être impliqués dans des chantiers bénévoles, dans différents groupes de travail, etc. pour qu'ils s'approprient le PNS. Ce mot « appropriation » est revenu souvent au travers des discours des intervenants. Selon eux, pour qu'un habitant se sente concerné, il faut l'adhérer et le laisser s'approprier le PNS. Cela lui permettra d'être concerné, car c'est au final son territoire. « C'est comme quand on est dans un chouette quartier, c'est un peu ça créer cette identité et cette fierté. C'est toute l'ambition et le travail qui attend maintenant l'équipe et le CA dans lequel on est » (Patrick Jobé, responsable du pôle environnement et ressource en eau chez Spadel).

Quand un habitant est impliqué, il se sent concerné : c'est la clef d'après plusieurs intervenants. Ils doivent vivre en symbiose avec le PNS, dès lors, l'habitant ne peut pas être mis sur le côté. Cette réflexion rejoint celles de Gilbert André, lié à la fondation du parc national de Savoie et Jean Eyheralde, lié à la réserve naturelle des aiguilles Rouges, soulignée dans un article d'Isabelle Mauz « Le parc national ou les réserves naturelles, doivent être faits pour et avec les habitants » (Mauz, 2009). Comme le montre la métaphore utilisée par un habitant : « On doit s'intégrer dans une zone particulière. On doit se fondre dans la masse en tant qu'habitant. Comme de temps en temps j'ai encore une biche qui passe dans le fond du jardin de mon voisin. Comme la biche qui passe derrière, on doit faire partie du paysage sans le perturber (...) il faut que chacun apporte sa petite pierre et chacun doit être conscient du rôle qu'il a à jouer » (habitant 1).

55

²⁷ Selon les auteurs de l'article concerné, la représentativité égale est une limite de la participation citoyenne. Ce type de démarche risque de devenir « comme une arène et faire l'objet d'un accaparement par des habitants dominants économiquement, poli- tiquement et socialement et ayant un plus grand pouvoir au niveau territorial » (Crémin, Linton, Jacquin, et al., 2018).



3.4 Conclusions

Le PNS, en suivant les aspirations des PNW, met en avant le fait qu'il s'inscrit dans le modèle de la participation citoyenne. Néanmoins, je constate qu'actuellement²⁸, il semble plutôt s'orienter sur la sensibilisation et l'information que sur la participation citoyenne en tant que telle.

Elle semble tout à fait possible dans le cas du PNS au vu de mes entrevues. Les ressources financières sont là, il suffirait d'en débloquer suffisamment en tenant compte dans le budget du PNS des prochaines années. Comme en témoignent les partenaires, ça va devenir nécessaire pour la visualisation du parc et pour rentrer dans les objectifs du plan de gestion. De plus, les habitants ont montré leur souhait à participer, ensemble, sur des projets communs. Elle semble également possible dans les zones protégées tout comme le montrent les PNR.

Elle apportera des bénéfices, cependant le PNS devra prendre en compte également les défis sous-jacents. Comme me l'a souligné madame Dumoulin « en tout cas, si on les consulte, ce n'est pas pour se donner bonne conscience, je pense que ça, c'est vraiment important, on doit vraiment tenir compte des avis » (Valérie Dumoulin, directrice du PNS).

Le PNS n'en est qu'à ses débuts et n'a pas encore pu faire parler de lui et prouver sa légitimité. La participation citoyenne, inexistante actuellement, apporterait, selon moi, cette légitimité. En effet, le fait de faire participer les habitants du parc va lui permettre d'être connu de plus en plus de par le bouche-à-oreille, mais également d'intégrer ses habitants.

Cependant, cette participation doit être correctement orchestrée. Le mieux serait, comme le stipule un habitant, de mélanger lors de ces réunions des politiciens, des spécialistes de terrain ainsi que des habitants. Par cette méthode, les connaissances de milieux différents pourront être débattues. De plus, cette participation doit être précédée par des séances d'information. Avant de participer, l'habitant souhaite être informé au sujet du PNS. Ce constat se lit également dans les discours des partenaires du PNS : pour une bonne participation, il faut que les gens soient d'abord informés.

Pour finir cette partie, je partage une métaphore de Sherry R. Arnstein, *«The idea of citizen participation is a little like eating spinach: no one is against in it principle because it is good for you »*²⁹ (Arnstein, 2019).

²⁸ Notons que ce constat pourrait changer lorsque les chartes paysagères des différents parcs seront finies et mises en application.

²⁹ Traduction personnelle : « L'idée de la participation citoyenne c'est un peu comme les épinards, personne n'est contre dans son principe, car c'est bon pour soi ».



4 L'Analyse de terrain

Léonard de Vinci résumait l'eau par : « Ainsi est-elle parfois âpre et parfois forte, parfois acide et parfois amère, parfois douce, ou épaisse ou ténue, parfois cause des dommages et de pestilence, parfois salutaire, parfois délétère. Elle semble emprunter autant de natures diverses qu'elle traverse des lieux différents. Et tout comme le miroir change avec la couleur de l'objet qu'il reflète, elle se modifie selon le site ou elle passe : salubre, nuisible, laxative, astringente, sulfureuse, salée, incarnadine, sinistre, rageuse, coléreuse, rouge, jaune, verte, noire, bleue graisseuse, grasse subtile. Parfois elle déchaine des conflagrations et parfois elle les éteint ; elle est chaude et elle est froide ; elle emporte et dépose, creuse ou élève, arrache ou édifie, comble ou vide, monte ou s'enfonce, rapide ou calme, parfois dispensatrice de vie ou cause de mort, d'accroissement ou de privation ; tantôt elle nourrit, tantôt elle fait le contraire ; tantôt elle est insipide, tantôt ses grandes crues submergent les vastes vallées. Tout change avec le temps » (De Vinci, 1942) cité par (Croutier, 1992).

Cet extrait montre tous les aspects différents que l'eau peut prendre. On remarque qu'elle est décrite par différentes caractéristiques physiques, mais aussi abstraite. Elle est la source d'un paradoxe entre le don de la vie et cause de mort. L'homme nait dans l'eau et doit boire deux litres d'eau par jour en moyenne, mais elle cause également la mort de vingt-cinq millions de personnes dans les pays en voie de développement. Ce paradoxe laisse transparaitre la force et l'imprévisibilité de cet élément naturel. Depuis toujours, au travers des mythes et des légendes, l'homme a peur d'en manquer, mais également d'en être inondé (Margat & Andréassian, 2008).

Ainsi, l'eau et ses modalités d'existence forment un sujet vaste qui mériterait toute notre attention et une thèse à elle seule. Néanmoins, afin d'éviter les digressions, ce chapitre reprend mon analyse de terrain basée essentiellement³⁰ sur mes entretiens avec les différents intervenants³¹. Les modalités d'existence de l'eau, reprises dans chaque axe de mon cadre analytique (trajectoire, territorialité, attachement) sont celles révélées lors de mes entretiens.

J'ajoute certains liens avec des études similaires effectuées sur la représentation de l'eau. Dans la partie discussion, je confronterai davantage mes apports de terrain avec la littérature scientifique afin de mettre en évidence les données des discours de mes intervenants dans cette partie.

³⁰ Le mode d'existence de l'eau miraculeuse a été approfondi par des recherches bibliographiques sur l'histoire de Spa. Mes données de terrain ne me semblaient pas suffisantes pour exprimer la véracité de l'histoire de cette eau.

³¹ Cf. « tableau 1 liste des intervenants, partie cartographie des acteurs » p.17.



4.1 Les modalités d'existence de l'eau au sein du PNS

La littérature scientifique s'est penchée sur le sujet en proposant des études de représentations de l'eau par rapport au territoire et aux cultures (Michel-Guillou, 2011; Strang, 2004, 2005; De Vanssay, 2003), par rapport à la vie des personnes, aux usages et au contexte historique (Crémin, Linton, Jacquin, et al., 2018; Helmreich, 2003; Strang, 2005) et par rapport à leurs relations et leur attachement sensoriel et sentimental envers l'eau (Strang, 2004, 2005)³².

Les différentes modalités d'existence révélées lors de mes entretiens sont :

- L'eau miraculeuse
- L'eau, bien primaire
- L'eau thermale et relaxante
- L'eau naturelle et sauvage
- L'eau, source de vie

- L'eau, source d'apaisement
- L'eau, denrée précieuse
- L'eau, source de richesse
- Mon eau
- L'eau souillée

Je vais, dans les sections suivantes, les expliciter et les analyser.

58

³² Liste non-exhaustive.



4.1.1 La trajectoire

Les modalités d'existence au sein du territoire du PNS ont évolué au fur et à mesure du temps. L'Homme a construit des relations différentes avec l'eau en lien selon l'histoire de la région. Étant donné que les deux communes ont des passés différents, la trajectoire de l'eau semble s'y adapter. Le contexte historique va engendrer des modes d'existence qui vont être influencés par des bifurcations temporelles (Denayer, 2019; Latour, 2005).

4.1.1.1 L'eau, source de vie

Selon les différents intervenants, l'eau est tout d'abord une source de vie. Le mot « vie » est beaucoup ressorti lors de mes entretiens, c'était souvent le premier mot qui venait à l'esprit de mes interlocuteurs lorsque je leur demandais de me définir l'eau. Cette existence est également bien mise en valeur dans les études concernant les ressources en eau (Manéglier, 1991; Ratiu, 1999; De Vanssay, 2003).

Un habitant m'a souligné le fait que l'homme est dépendant de l'eau depuis toujours. « L'eau est un élément par rapport à l'homme pour moi. Et je pense que c'est ancré dans des générations : l'homme a besoin de l'eau pour survivre et je pense que c'est resté » (habitant I).

Plusieurs intervenants font exister l'eau comme source de vie à l'origine de notre apparition sur la terre. La vie a commencé dans le monde aquatique. Comme me l'ont souligné les différents intervenants : Sans eau, la vie ne serait pas apparue sur terre.

De plus, certains intervenants ont relevé le fait que nous avons grandi dans un milieu aquatique en tant que fœtus dans le ventre de notre mère. L'eau prend donc, pour les intervenants, une forme fondamentale à notre existence dès notre conception : « L'eau ... [réflexion] je dirais deux mots, d'où l'on vient et essentiel. Pourquoi comme ça ? Euh... ben tu sais que dans l'évolution des mammifères, on vient du milieu aquatique donc, toute la nature vient de l'eau et a démarré dans l'eau. D'ailleurs en tant que mammifères on continue à répéter ce... ce cycle puisque nous naissons, nous grandissons, nous sommes créés dans l'eau, du ventre de la mère. Donc, nous sommes aquatiques avant d'être terrestres et nous venons de l'eau dans notre origine... Dans notre ADN. Donc, d'où on vient certainement moi ça me parle beaucoup » (Patrick Jobé, responsable du pôle environnement et ressource en eau chez Spadel).

L'eau, par cette existence fondamentale pour les intervenants, semble garder une trajectoire qui résiste aux bifurcations liées aux contextes historiques. En effet, d'après certaines études, depuis toujours, l'Homme fait vivre l'eau comme une source de vie fondamentale pour la vie sur terre et qui lui est également vitale (Strang, 2005).



Elle est instaurée comme un élément essentiel à notre survie qui peut également, en contradiction être source de mort. Cette perception de l'eau apparait ainsi dans toutes les cultures et époques (Strang, 2005).

Le contexte historique des deux communes semble cependant apporter de nouvelles relations avec l'eau et dès lors de nouvelles existences qui vont influencer sa trajectoire.

4.1.1.2 L'eau miraculeuse

L'eau est ancrée dans l'histoire de Spa et est l'élément prépondérant du patrimoine de la ville et de ses alentours. Le nom « Spa » viendrait du mot latin *Sparsa Fontana* signifiant la fontaine jaillissante. Le nom de la ville va être repris par les Anglo-saxons pour désigner les sites thermaux (Krins, 2009).

L'histoire de l'eau de Spa remonte jusqu'à Pline l'ancien, 1^{er} siècle apr. J.-C. Il parle dans un de ces écrits, « *Naturalis historia* 33 , des vertus d'une fontaine bouillonnante dans la région de Tongres (Krins, 2009; Lemaire, Noé, & Lohest, 2009).

Au début, Spa n'était qu'un petit village dépendant de Sart. Dès le 16ème siècle, les eaux de Spa sont reconnues pour leurs valeurs médicinales et curatives par des traités vantant les bienfaits de l'eau ferrugineuse et carbogazeuse, une eau pure microbiologiquement parlant. Des médecins et des curistes de toute l'Europe font le chemin jusqu'à la petite ville de Spa pour analyser et boire cette eau miraculeuse qui, selon eux, pouvait guérir beaucoup de maux de par sa teneur en fer et en dioxyde de carbone (Xhayet, 2013). Les médecins recommandent à certains de leurs patients de se rendre à Spa et d'ingérer une certaine quantité de ces eaux afin de guérir les affections nerveuses ou musculaires, les calculs rénaux, l'hypocondrie, mais également pour favoriser la fécondité (Krins, 2009; Lemaire et al., 2009).

Les bobelins³⁴, nom donné aux curistes par les villageois, séjournent plusieurs semaines à Spa pour l'eau. Ils suivent des cures prescrites par leur médecin ou viennent simplement profiter des eaux et des célébrités présentes. Grâce à ces derniers, la ville s'agrandit, s'enrichit et les habitants s'adaptent à cette nouvelle population. Ils en profitent en proposant des produits spécialement conçus pour le régime des cures (Lemaire et al., 2009). On estime à 6.000 le nombre annuel de visiteurs à cette époque pour 2.900 Spadois (Krins, 2009). L'eau devient le moteur économique de la ville par ses vertus curatives (Jarrassé, 1996).

L'eau était, à l'époque, déjà mise en bouteille pour la faire parvenir aux malades ne sachant pas se déplacer (Krins, 2009).

_

³³ Histoire naturelle

³⁴Le mot bobelin vient du mot wallon boublin qui signifie sot, nigaud, niais. Il désigne les personnes curistes qui viennent à Spa prendre des cures durant un certain laps de temps (Crismer, 1989).



Spa devient le café de l'Europe dans le début du 18^{ème} siècle (Jarrassé, 1996; Krins, 2009). Durant cette période, la ville est visitée par de nombreuses célébrités comme le Tsar Pierre le Grand de Russie qui vient soigner ses maux d'estomac (Lemaire et al., 2009).

Dans cette partie plus historique, j'ai constaté que, grâce à l'eau et ses vertus miraculeuses de guérison, la ville de Spa a pu s'agrandir et prospérer. Sans cette eau, Spa n'aurait pas eu cette histoire et cette renommée. Son mode d'existence est intrinsèquement lié à celui de l'eau. Comme me l'a expliqué Claude Defosse, ancien hydrogéologue ayant travaillé pour Spa Monopole, « Avant il n'y avait pas l'eau de Spa comme maintenant... les pouhons, c'est ça qui a fait le renom de Spa » (Claude Defosse, hydrogéologue ayant travaillé pour Spa Monopole) et un habitant de Spa « Je sais un peu, comme je pense tous les Spadois, que la ville est connue depuis très longtemps maintenant grâce à ses eaux et que c'est un petit peu grâce à ses eaux que c'est un nom qui est maintenant mondialement connu » (habitant 1).

D'après monsieur Jobé, l'eau a eu depuis toujours une importance capitale pour l'économie de la ville comme nous pourrons le voir par après, mais également pour sa pérennité en tant que ville aujourd'hui. Pour lui, les habitants et la ville oublient ses origines : « Spa... Elle est à l'origine de ce qu'elle est. Sans l'eau de Spa, Spa n'existerait pas. Ce lieu n'aurait jamais vu l'homme, ça a fait que des gens s'implantent. On n'aurait pas créé cette richesse qui a disparu et qui revient. Même si parfois le Spadois l'oublie. (...) Pour Spa, l'eau c'est le cœur et l'ADN de nouveau de la ville de Spa. Il ne faut pas oublier sa raison d'être et ses origines » (Patrick Jobé, responsable du pôle environnement et ressource en eau chez Spadel).

Il ressort de mes entretiens que les habitants connaissent globalement l'historique de l'eau dans la ville de Spa. Je dirais plutôt que ce mode d'existence est lié au contexte historique de l'époque. Les personnes qui faisaient vivre cette existence (les bobelins, l'aristocratie et les curistes) ne sont plus là aujourd'hui. Étant donné que la relation n'existe plus, le mode d'existence de l'eau miraculeuse disparaît pour laisser place à d'autres modes d'existence (Denayer, 2019).

De nos jours, les scientifiques ont trouvé le secret de cette eau miraculeuse. Comme me l'a expliqué monsieur Defosse, « Ce n'est pas miraculeux, c'est scientifique » (Claude Defosse, hydrogéologue ayant travaillé pour Spa Monopole). En effet, la présence de dioxyde de carbone de façon naturelle dans l'eau de Spa la rend acide par réaction chimique en formant avec l'eau la composante H_2CO_3 . Dans un milieu acide, les microorganismes meurent, ce qui signifie que cette eau est pure microbiologiquement parlant (Entretien Claude Defosse, 2019).



C'était rare dans le passé, car les eaux n'étaient pas encore traitées et étaient remplies de germes. Les gens buvaient donc généralement une eau peu potable qui les rendait malades par la présence de germes. En buvant l'eau de Spa, ils éliminaient au fur et à mesure les germes présents dans leur organisme grâce à une eau pure. De plus, à cette époque, la plupart des gens avaient des carences en fer à cause de leur alimentation peu équilibrée. L'eau de Spa ferrugineuse leur apportait une dose de fer respectable, ce qui les rendait plus vigoureux. C'est pour ces raisons que les bobelins se sentaient mieux après un séjour à Spa et que l'eau de Spa, à cette époque, existait comme une « eau miraculeuse » (Entretien Claude Defosse, 2019).

4.1.1.3 L'eau thermale et relaxante

À partir du 19ème siècle, Spa vit une période difficile. Le nombre de bobelins diminue, principalement à cause du progrès pharmacologique. Les curistes ne voient plus l'intérêt d'aller jusque Spa pour boire ses eaux vu qu'il existe dorénavant des médicaments ayant les mêmes effets curatifs. Pour faire face à ce déclin, la ville se tourne vers le thermalisme en inaugurant les bâtiments des thermes (Krins, 2009; Lemaire et al., 2009). La clientèle change, ce n'est plus une villégiature privilégiée, mais un tourisme de masse. De nouveaux bâtiments sont construits et d'autres s'adaptent à la nouvelle population. On vient à Spa autant pour les cures thermales que pour se détendre et profiter de la nature environnante. Le thermalisme de l'aristocratie laisse place au thermalisme social (Krins, 2009).

On assiste ici à une bifurcation de modalités d'existence dans le temps. Il est démontré que les différents contextes historiques apportent des changements au niveau des croyances et des idéologies (Strang, 2005; De Vanssay, 2003). La trajectoire de l'eau s'adapte en suivant ces changements (Strang, 2005).

Avec la disparition des personnes qui faisaient exister l'eau comme eau miraculeuse, cette existence semble disparaître pour laisser place à d'autres (Denayer, 2019) comme supposé précédemment.

Cette bifurcation s'inscrit dans la trajectoire de l'eau. Elle est due à plusieurs bouleversements dans l'histoire qui semble avoir changé les relations des Hommes avec l'eau, mais également par un souhait de la ville de Spa de se refaire une jeunesse en s'appuyant sur le mode d'existence de « l'eau thermale et relaxante ». Ce changement semblait vital pour Spa. En effet, d'après les intervenants, l'eau a une importance majeure pour son économie, et si la ville voulait garder son tourisme, l'évolution était nécessaire. Une habitante mentionne : « Je suis sur des groupes Facebook et quand on parle de Spa c'est pour les thermes quoi ! Quand tu as des nanas qui pose le genre de question : oh je pars en week-end, où est-ce que je pourrais aller ? Oh Spa il y a les thermes ... donc voilà » (habitante 3).



Les habitants, eux, m'ont affirmé ne pas pratiquer de cures. Certains s'arrêtent aux sources et aux pouhons de temps en temps quand ils passent devant lors d'un jogging par exemple. Ils s'arrêtent et boivent de l'eau pour se désaltérer. Ou alors par simple curiosité, ils prennent de l'eau pour la faire découvrir à leurs amis qui ne connaissent pas Spa. La notion d'eau curative semble presque totalement disparue pour les habitants. Sans cette existence, les sources redeviennent un lieu pour se désaltérer. Dès lors, l'eau semble reprendre sa fonction première.

D'après mes entretiens, l'eau est devenue également une source de détente et de relaxation. Les habitants vont aux thermes de Spa pour le côté ludique de ceux-ci. C'est un bon endroit pour aller prendre du bon temps entre amis. « J'y vais pour mon plaisir clairement. Généralement, soit j'y vais avec une amie, c'est un petit moment où l'on peut discuter plus au calme et dans un cadre sympa, soit j'y vais avec mon compagnon et c'est pour passer un moment à deux quoi. C'est clairement pour mon plaisir, je n'ai jamais fait de cures, jamais été pour faire des soins ... ou quoi, pour me soigner » (habitante 3).

Le contact physique par l'immersion dans l'eau apporte une expérience qui peut générer du plaisir ou de la peur. Par exemple, les bains sont perçus comme une source de plaisir. Plus l'eau est chaude, plus cette sensation est décuplée (Strang, 2005).

La trajectoire de l'eau semble s'inscrire d'après les intervenants vers une « eau thermale et relaxante ».

Actuellement, la ville tente de renouer avec son passé prestigieux avec les nouveaux thermes bâtis sur la colline d'Annette et Lubin inaugurés en 2004 (Krins, 2009), la restauration annoncée des anciens thermes de Spa à l'identique pour accueillir un hôtel haut de gamme et la candidature de la ville de Spa en association avec d'autres villes thermales au patrimoine de l'UNESCO. Cet engouement pourrait amener une nouvelle bifurcation dans la trajectoire de l'eau. Un nouveau mode d'existence de l'eau pourrait apparaitre, un mode d'existence prestigieux lié aux cures sans forcément parler d'une « eau miraculeuse ».

4.1.1.4 L'eau, bien primaire

La trajectoire de cette même eau et les relations qu'elle a liées avec les habitants semblent différentes sur la commune de Stoumont.

Selon les intervenants, Stoumont n'est, de prime abord, pas liée à l'eau des sources. L'eau prend une autre trajectoire. Cette commune comporte pourtant plusieurs sources, mais celles-ci n'ont pas eu la même renommée que celle de Spa. Le mode d'existence de « l'eau miraculeuse » n'existe pas.



D'après les récits des habitants de la commune et monsieur Gilkinet, l'eau était plutôt considérée comme un bien utile pour faire tourner les moulins et pour le transport. En effet, plusieurs hameaux avaient des moulins comme le village de Moulin du Ruy, qui a gardé son nom. De plus, l'Amblève et son affluent, la Lienne, servaient de voies de communication navigables pour le transport de matières premières venant d'extractions minières de la région. Une partie de la commune de Stoumont a été marquée par les sites d'extraction de métaux comme le manganèse et le fer³⁵. Actuellement, d'après une habitante, nous ne pourrions plus imaginer ça quand nous regardons les deux rivières. La trajectoire de l'eau semble s'inscrire, à cette époque, dans le contexte historique industrielle de la commune.

Par cette existence, la qualité de l'eau ne paraissait pas être un élément primordial. Comme me l'ont expliqué plusieurs habitants de Stoumont, les tanneries présentes en amont sur Malmedy et Stavelot déversaient leurs produits dans les rivières. « Il y avait aussi toutes les tanneries de Stavelot qui déversaient tout, et tout ça coulait ici. J'ai habité à Targnon tout un moment (autre hameau de la commune), et l'eau, certains jours, était mauve. L'eau devait être quand même bien sale par ici » (habitante IV).

De plus, étant donné que la commune est constituée de plusieurs petits villages ancestraux, la plupart des vieilles maisons n'étaient pas raccordées à un système d'égouttage. L'eau des ménages était et est toujours dans certains cas, rejetée directement dans les rivières.

Par Bru Chevron, l'histoire récente de Stoumont semble se relier à celle de Spa par le business de l'eau, mais l'envergure reste différente. Comme me l'a expliqué un habitant de la commune de Stoumont, « A Spa, ça reste différent, il y a eu tout un business... pour être clair, que ce soit du tourisme, etc. autour de l'eau quoi. (...) Je pense que sur la commune de Stoumont ça existe moins... Pour moi, l'eau de Stoumont a été moins domestiquée si je peux expliquer ça comme ça » (habitant I).

4.1.1.5 L'eau naturelle et sauvage

Comme le montre la trajectoire de l'eau et les modes d'existence liés, tout un business semble être caché derrière elle : par son industrialisation, mais également l'énergie et les voies navigables qu'elle procurait. D'après les intervenants de la commune de Stoumont, avec la disparition des tanneries dans les années 80-90, la cessation des activités d'extraction dans la région, la disparition progressive des moulins et l'arrêt des transports fluviaux³⁶, l'eau est devenue de plus en plus propre et a repris ses droits.

³⁶ Une étude reprise dans la littérature scientifique a montré que a cessation de la navigation fluviale a, entre autres, changé la relation de l'habitant à la rivière (Blanc & Bonon, 2008).

³⁵ Les récits sur l'histoire minière de Stoumont ont été vérifiés de leur véracité par la consultation du livre suivant : Les mines de Chevron et Rahier. Le Manganèse de la basse vallée de la Lienne, Nicole et Jean Dussart, 1991.



Ces cessations d'activités ont généré une bifurcation dans la trajectoire de l'eau dans la commune de Stoumont. En effet, l'eau utilisée comme bien primaire semble être devenue pour les habitants une « eau sauvage et naturelle » qui fait vivre la nature environnante. Ils la voient comme un élément sauvage qui a, avec ses vallées, façonné le paysage. Comme nous pourrons le voir ultérieurement, ils semblent être attachés à cette eau et à sa qualité.

La trajectoire de l'eau semble avoir changé pour s'orienter, au travers des nouvelles relations construites entre les habitants et l'eau, vers une eau naturelle et sauvage.

4.1.1.6 L'eau, source d'apaisement

Actuellement, la trajectoire de l'eau, qui semblait divergente par les modes d'existence instaurés sur les deux communes, parait se rejoindre par une relation que partagent les intervenants. En effet, l'eau apparait pratiquement dans tous les discours comme une source d'apaisement. Pour certains, c'est une vraie source de calme et de reconnexion à la nature.

Ils décrivent l'environnement autour des rivières de façon poétique. Certains ont l'impression d'être autre part tout en restant proches de la ville. Elle réveille les cinq sens et tout particulièrement l'ouïe avec le bruit qu'elle émet en se fracassant sur les rochers. « Tu parviens à t'isoler à méditer, tu as l'impression de respirer le bon air alors que tu es très proche du centre-ville (...) Moi, l'eau par exemple, j'ai une mauvaise journée, et bien je sais que si je monte au « Gué des artistes » pour autant qu'il y ait encore un peu d'eau... Que je puisse entendre, voir l'eau même mettre la main, les mains dans l'eau... Alors elle est très froide, mais c'est [inspiration] tu te reconnectes avec la nature, voilà c'est quelque chose qui me tient vraiment à cœur, c'est avoir cette eau qui me Pffffff ... [grand souffle] m'apaise » (Sophie Delettre, Bourgmestre de Spa).

Le contact physique avec l'eau engendre des stimuli qui peuvent aboutir à une expérience agréable. Par ce type d'interaction, l'eau offre également un lieu de méditation (Strang, 2005). Cette relation d'apaisement est favorisée par l'environnement que procure l'eau dans son état sauvage (Kaplan, 1983).



4.1.2 La territorialité

Cette section va s'intéresser à l'instauration des modes d'existence selon le territoire. Lors de la section précédente, nous avons déjà remarqué que les modes d'existence ont varié de façon indépendante sur les deux communes concernées de par le contexte historique différent de ces dernières. D'après certaines études, notre rapport à l'eau est construit de manière sociale. La culture du territoire va donc l'influencer (Strang, 2005). Le contexte socioculturel qu'offre le lieu où habite une personne inscrit ses perceptions de l'eau (Michel-Guillou, 2011). « La façon dont une société s'organise pour gérer l'eau est révélatrice de son fonctionnement sociopolitique d'ensemble » (Crémin, Linton, Mitroi, et al., 2018). Finalement, le territoire semble influencer les savoirs et les récits des habitants sur l'eau (Crémin, Linton, Jacquin, et al., 2018).

L'axe de la territorialité va me permettre de mettre en évidence les différentes modalités d'existence qui se confrontent ou s'étendent uniformément, à notre époque actuelle, entre les deux communes qui forment le PNS.

4.1.2.1 L'eau, source de vie

L'eau semble exister actuellement, pour les habitants des deux communes confondues, comme une ressource vitale à notre existence.

Elle est perçue unanimement par les intervenants comme une ressource vitale. Pour eux, elle nous permet de vivre physiquement, mais aussi mentalement. Elle fait partie de notre ADN. Notre corps est principalement composé d'eau. Elle nous est essentielle. Sans eau, l'humain meurt. Quand celle-ci est contaminée ou se trouve en faible quantité, l'homme peut en mourir. Elle est dès lors capitale pour notre vie et fait partie intégrante de nous. Voici quelques extraits qui m'ont indiqué cette notion vitale :

- « L'eau c'est la vie [sûr de lui], c'est la base de tout j'ai envie de dire, parce que sans elle, il n'y a pas de vie tout simplement » (habitant II).
- « Un élément essentiel à la vie, c'est quelque chose d'important. On est quand même constitué majoritairement d'eau donc euh ... On doit boire de l'eau, etc. » (habitant 3).
- « L'eau tout le monde le sait, c'est un élément capital de la vie. C'est aussi, et ça, c'est un peu moi qui parle... C'est aussi un élément qui moi me permet de bouger dans mes activités les plus chères qui sont le sport et donc euh... Voilà l'eau, c'est ça... C'est nécessaire et indispensable, c'est vivre » (habitant 1).

L'eau a acquis un sens commun par sa caractéristique essentiel pour l'homme. Nous partageons une expérience vitale avec elle. L'homme ne peut pas vivre sans elle et il en est totalement conscient (Strang, 2005).



De plus, elle est perçue sur les deux communes comme un élément capital pour la nature. Selon les intervenants, sans elle, tout ce qui nous entoure n'existerait pas comme le montre la métaphore suivante utilisée par une habitante de la commune de Spa : « Alors moi je dis toujours, l'eau c'est bleu, l'eau plus le soleil donnent la vie puisque le bleu et le jaune donnent du vert. Sans eau, on ne vit pas, tout meurt. Tu supprimes l'eau ben ... On meurt les premiers, la nature se dessèche et meurt... Sans eau, il n'y a rien. C'est bien prouvé, les planètes où il n'y a pas d'eau il n'y a pas de vie » (habitante 4).

L'extrait précédent s'aligne sur le fait que l'eau n'est pas qu'une substance qui permet à l'Homme de vivre, mais c'est également un élément important qui permet la régénérescence de son environnement et la pérennité de sa production industrielle et alimentaire (Strang, 2005).

On remarque que les intervenants font avant tout exister l'eau de par sa fonction principale, nous donner à nous humain et à tout ce qui nous entoure la vie. Ils semblent en avoir entière conscience au travers de leur discours.

4.1.2.2 L'eau, denrée précieuse

Par l'instauration du mode d'existence précédent, les intervenants des deux communes font la relation directe entre l'eau et la vie. Ce mode peut se traduire par les usages que font les habitants de cette eau. Tout d'abord, ils utilisent l'eau pour boire. C'est une nécessité à leur vie. Ils l'utilisent également pour leurs tâches quotidiennes. Finalement, ils l'utilisent de façon ludique en profitant, par exemple, des thermes. Cette dernière utilisation rentre en confrontation avec l'essence vitale de l'eau. Un paradoxe a été soulevé par une habitante de Spa car elle se sent coupable d'une utilisation non essentielle, à ses yeux, de l'eau. Sur notre planète, nombreux sont ceux à qui elle manque alors qu'ici, ses usages sont tant utiles que futiles. Elle a l'impression d'être hypocrite envers elle-même étant donné qu'elle participe à ces usages.

Dans son étude, Élisabeth Michel-Guillou souligne que nous utilisons l'eau de façon abusive et que nous la détériorons par nos usages quotidiens. Paradoxalement, l'Homme la perçoit comme une ressource vitale à préserver (Michel-Guillou, 2011). « L'eau, denrée précieuse » apporte un décalage entre nos habitudes de consommation et nos visions de l'eau inépuisable de plus en plus obsolète (De Vanssay, 2003).

Une existence, liée au sens vital de l'eau, semble s'installer alors de manière uniforme sur le territoire du PNS, une existence qui exprime la rareté de l'eau. L'eau, dans leurs discours, devient une denrée précieuse. De par cette existence, la plupart des habitants interrogés essayent, de façon individuelle, de préserver cette richesse précieuse. Ils ont conscience qu'elle n'est pas inépuisable. « L'eau devient précieuse, il y en a de moins en moins... Donc ici on vit vraiment dans un écrin » (habitante 4).



D'après l'étude d'Élisabeth Michel-Guillou, les personnes interviennent de façon individuelle face à un problème environnemental quand celui-ci touche ses propres intérêts et sa région. « L'individu s'engagera d'autant plus dans des conduites spécifiques qu'il accorde de l'importance au problème donné (valorisation du problème), qu'il se sent personnellement concerné par ce problème (identification personnelle) » (Michel-Guillou, 2011).

Une habitante de la commune de Spa m'a raconté son combat contre le gaspillage de l'eau : « En fait, on est extrêmement attentif à l'eau, depuis toujours pour ne pas la gaspiller. Ce n'est pas des bains, c'est des douches... Et d'ailleurs, quand les enfants étaient plus petits, je m'amusais chaque fois à leur montrer les factures d'eau et l'objectif c'était de diminuer notre consommation d'eau. Ce qui fait qu'on ne consomme pas beaucoup d'eau par rapport à la moyenne. (Elle s'en va quelques minutes et va chercher une facture d'eau). C'est vraiment intéressant de savoir parce que les gens consomment trop d'eau, nous consommons trop d'eau. Alors 1 mètre cube c'est 1.000 litres, donc la consommation moyenne d'eau d'un ménage est de 40 mètres cubes par an et par personne ! Ça fait 40.000 litres par an et par personne... C'est fou, donc 109 litres par jour et par personne et nous, on était à 80 litres par personne. On faisait attention (...) En faisant des trucs traditionnels, en ne laissant pas couler le robinet, en arrosant peu ou par petites quantités... euh... je réutilise l'eau de la salade pour arroser les plantes. C'est plein de petits trucs au quotidien, mais ça marche quand même ça fait beaucoup, hein » (habitante 4).

Une habitante de Stoumont a construit deux citernes d'eau de pluie afin de subvenir au besoin de son foyer. Sa maison est en totale autonomie vis-à-vis de l'eau, elle n'utilise plus l'eau de distribution. L'eau collectée est filtrée avant de servir pour l'usage domestique comme les bains, les lessives, etc. Elle passe par osmose inverse au robinet pour pouvoir être consommée.

Ces deux exemples montrent que l'eau existe, au travers de son usage quotidien, comme une richesse à ne pas gaspiller. Cette existence est instaurée sur les deux communes, la frontière administrative ne semble pas l'influencer. L'habitant semble construire avec l'eau une relation de préservation en ayant conscience de sa rareté et de son importance. Il est fier de montrer qu'il arrive à diminuer sa consommation ou à trouver des alternatives. L'eau semble être une valeur qui leur tient à cœur et le gaspillage l'exaspère.



4.1.2.3 L'eau, source de richesse

Précédemment, l'axe de la trajectoire a mis en évidence que l'eau a été un moteur économique pour la ville de Spa par ses vertus miraculeuses.

D'après mes différents entretiens, elle l'est toujours, mais sous un autre mode d'existence qu'auparavant. L'eau est devenue la richesse de la ville en étant une ressource financière via Spa Monopole sur son territoire. Tout d'abord, cette entreprise apporte des emplois au Spadois. Ensuite, elle paye une concession à la ville afin de pouvoir utiliser de façon monopolistique l'eau du territoire. L'accord a été signé pour une durée de 69 ans. Un tiers du budget de la ville serait payé par la redevance de Spa Monopole pour sa concession et l'exploitation de l'eau minérale (Entretien Patrick Jobé, 2019) (Entretien Claude Defosse, 2019).

D'après la madame Delettre, ce montant s'élève à 5-6 millions d'euros par an (Entretien Sophie Delettre, 2019). Chaque bouteille vendue apporte une rentrée financière à la commune via une taxation. Finalement, elle apporte à la ville une image de marque et met l'eau en avant au niveau touristique (Entretien Patrick Jobé, 2019).

L'eau est « *le miroir d'une société* » (Aubriot, 2004). Le foisonnement de l'eau dans une région donnée, produit une image de richesse et de bonne santé économique et sociétale pour cette dernière (Strang, 2005).

« Je pense que la ville oublie qu'elle est liée à l'eau et que tout tourne autour de l'eau... Et que c'est vrai que si le deuxième plus gros employeur existe ici, c'est parce qu'il y a l'eau. Ça fait vivre Spa par les taxes qu'elle touche vu que Spa est propriétaire de l'eau et donc toute bouteille qui sort dans le commerce... la ville de Spa donc l'administration communale et donc les citoyens spadois vivent de l'eau... Malheureusement, elle l'oublie, je trouve, un peu trop » (Patrick Jobé, responsable du pôle environnement et ressource en eau chez Spadel).

D'après cet extrait, la ville prospère et vit grâce à cette ressource financière, mais elle oublie qu'elle est liée à l'eau. Pourtant, lors de mes rencontres avec les habitants de Spa, j'ai remarqué qu'ils étaient tous conscients de l'importance financière actuelle de l'eau dans la commune même s'ils ne sont pas toujours d'accord avec les restrictions et les contraintes liées aux protections nécessaires à sa commercialisation. Pour certains, l'eau est devenue un business dans la commune de Spa :

« Si Spa Monopole protège les eaux, c'est uniquement par intérêt financier, évidemment... C'est peut-être une bonne chose parce qu'il y a une petite protection derrière, effectivement, mais je pense que c'est un patrimoine qui appartient à l'humain et pas à une société... Donc, moi je ne suis pas 100% pour Spa Monopole, mais bon voilà, le paradoxe, c'est que ça donne plusieurs emplois à plusieurs Spadois » (habitante 4).



« Spa c'est quand même un peu euh..., Spa « ville d'eau » comme on dit donc, ce n'est pas pour rien.... Il y a tout ce qui est thermalisme qui tourne autour de la ville et forcément, Spa Monopole qui fait qu'au niveau économique, ça joue beaucoup » (habitante 3).

Ce dernier extrait reflète également que l'eau est devenue une ressource financière par le fait qu'elle amène des touristes par son thermalisme. Le secteur Horeca de la ville en dépend (Entretien Claude Defosse, 2019). L'extrait suivant montre la conscience des habitants vis-à-vis de cette eau rentable : « C'est clair que l'eau est un élément économique important. Je pense que la ville de Spa ne serait pas connue comme elle l'est, la région ne serait pas connue comme elle est sans ses sources, sans la qualité de ses eaux et donc euh... Quelque chose qui permet le développement de la ville dans laquelle on vit et qui lui permet de..., de rester une région prospère et agréable. Il y a des retombées économiques, ça, c'est sûr, c'est la réalité des choses. C'est aussi ce qui fait la richesse de la région et ça nous permet d'avoir des retombées pour tout un chacun » (habitant 1).

D'après certains habitants, l'Homme a instauré l'eau dans la société comme une valeur monnayable. Aujourd'hui, pour eux, il serait bien utopique de penser que l'eau appartient à tout le monde.

Comme mentionné ci-dessus, sur la commune de Spa, l'eau est concédée à Spa Monopole à des fins de commercialisation. Dans cette concession, presque tout le monde y gagne. Spa Monopole a le monopole de l'eau sur toute la commune. Grâce à cette eau, il peut embouteiller des milliers de bouteilles par jour et les vendre à un prix plus élevé grâce à un statut d' « eau minérale naturelle » repris sur l'étiquette et garant de qualité. La ville, elle, gagne en louant ses parcelles par la concession. Finalement, l'habitant profite des retombées économiques en vivant dans une région d'habitat prospère et disposant d'emplois au sein de l'usine. *A contrario*, l'eau devient privatisée et l'habitant ne peut plus en profiter comme il veut.

L'eau est instaurée comme une ressource économique. Les protections sont de plus en plus élargies et Spadel recherche de plus en plus de sources qui pourraient servir d'approvisionnement à l'entreprise dans le futur (Entretien Patrick Jobé, 2019). Cependant, certains habitants, se sentant démunis de leur droit à l'eau, aimeraient ce retour à une eau pour tous « C'est un des premiers pourvoyeurs de travail (Spa Monopole), mais je suis contre l'embouteillage à priori. Simplement parce qu'on puise dans nos ressources naturelles, que l'eau appartient aux citoyens et à la ville. L'eau appartient à tout le monde et elle ne devrait pas être monnayable, dans l'absolu... Maintenant, c'est mon côté idéaliste. Mais l'eau ne devrait absolument pas être monnayable parce que l'eau est un don de la terre et un don pour tout le monde » (habitante 4).



Ces réflexions sur l'eau m'amènent à penser à la tragédie des communs³⁷ (Hardin, 1968).

La perception de l'eau, source de richesse semble exister d'une autre façon sur la commune de Stoumont. En effet, l'eau est plutôt perçue comme une richesse naturelle que financière. Elle existe également d'un point de vue économique avec la concession de Bru Chevron qui rapporte près de 230.000 euros à la commune. Mais l'ampleur est moindre. Le montant perçu est moins élevé que celle payée par Spa Monopole (Entretien Didier Gilkinet, 2019).

Les habitants de Stoumont la décrivent plutôt comme une richesse naturelle à préserver, qui façonne les paysages et rend la nature vivante. Elle dessine les paysages par ses deux rivières, L'Amblève et la Lienne, mais également en changeant l'environnement au cours des saisons. Pour eux, c'est une pépite naturelle qui attire les touristes avides de nature. C'est ce mode d'existence de richesse naturelle qui engendre, par le tourisme, une richesse financière.

D'après monsieur Gilkinet, appuyé par l'avis de certains habitants, cette eau naturelle qui s'écoule partout dans les bois fait la richesse de la région, son coté sauvage amène des touristes en recherche de nature à l'état pur. Les touristes viennent s'y ressourcer (Entretien Didier Gilkinet, 2019).

Finalement, ce mode d'existence semble entrer en contradiction avec le mode d'existence instauré par les différents intervenants et expliqué précédemment, « l'eau, denrée précieuse ». Certains habitants ont l'impression que « leur » eau est surexploitée par l'industrie alors qu'ils essayent de diminuer leur consommation d'eau. « Il faut la protéger, elle devient une denrée rare quelque part et je trouve que c'est un peu débile d'aller consommer de l'eau, à tout va, parfois pour des choses industrielles. (...) Aussi bien le particulier et les grosses entreprises devraient faire un effort » (habitant II).

L'existence de « l'eau, source de richesse » s'est révélée dans les discours des intervenants de chaque commune. Cependant, on peut noter une nuance entre une « eau, source de richesse économique » sur la commune de Spa et une « eau, source de richesse naturelle » sur la commune de Stoumont.

_

³⁷ La tragédie des communs est un terme utilisé par Garrett Hardin et est devenu une référence dans les débats politiques. L'argument de l'auteur est de montrer qu'une ressource commune n'est pas durable à cause du côté individualiste des personnes. Chacun s'occupe de son intérêt sans se préoccuper de la ressource commune (Locher, 2013).



4.1.2.4 Mon eau

Les entretiens sur la commune de Stoumont m'ont appris que l'eau de distribution était « son » eau. Elle est captée dans ses délimitations administratives. En effet, comme monsieur Gilkinet me l'a expliqué, l'eau est produite et distribuée par la commune. C'est elle qui s'en charge. Cette indépendance au niveau de la distribution d'eau induit un certain coût, car tous les mois, il faut payer des fontainiers et faire des contrôles réguliers. Mais la commune préfère continuer dans cette manière pour satisfaire ses habitants (Entretien Didier Gilkinet, 2019).

En effet, les habitants sont contents de cette gestion. Ils ne voudraient pas une eau qui vient d'ailleurs, même s'il y a de temps en temps certains problèmes sanitaires ou d'approvisionnement lors des grandes sécheresses comme durant l'été 2018.

Cette position entre en cohésion avec une étude menée par Veronica Strang. En effet, elle constate que les personnes concernées sont beaucoup moins confiantes sur la qualité d'une eau distribuée par une institution qu'ils ne connaissent pas et dont ils n'ont aucun contrôle. La proximité de la distribution de l'eau les rassure (Strang, 2005).

Les raisons de cette satisfaction sont diverses. Pour certains, ce serait une perte d'énergie incroyable de faire parvenir de l'eau d'ailleurs alors qu'il y en a déjà dans la commune. Pour d'autres, c'est très bien d'utiliser une eau de proximité qui a bon goût. Elle ne contient pas de calcaire, elle a juste un petit goût de fer, mais les habitants sont habitués. C'est une richesse d'avoir cette eau comme l'illustre l'extrait d'une habitante de la commune de Stoumont : « L'eau est très importante pour la commune de Stoumont et... Jusqu'ici, la commune gère l'eau, ce qui est pour moi une très très grande richesse » (habitante IV).

Plusieurs habitants m'ont expliqué que certains hameaux de la commune s'occupent eux-mêmes de leur distribution d'eau. Un habitant d'Andrimont raconte qu'avant que l'eau du hameau ne soit raccordée à la commune, l'elle était gratuite. Elle provenait d'un captage non loin de chez lui. Mais beaucoup de personnes avaient des problèmes. Quand il y avait des sécheresses, il n'y avait pas assez d'eau pour tout le monde. De plus, ils se confrontaient à des problèmes de propreté de l'eau, ils ne pouvaient pas toujours la boire. Depuis quelques années, suite à des plaintes, le hameau a été raccordé à la commune. « On ne payait pas l'eau, ça c'est une première chose, mais on avait tous les inconvénients avec. Le captage d'eau était en plein milieu d'un champ [silence]. Les vaches... ben toutes les matières fécales quelques parts pouvaient se diluer là-dedans même s'il y avait un filtre. C'était pas toujours top. On ne pouvait pas la boire... Par exemple maintenant c'est le cas (on peut la boire). Donc ça avait ses avantages, mais aussi ses inconvénients d'un autre côté » (habitant II).



Les personnes du hameau ont préféré être reliées à l'eau de distribution et la payer. L'eau gratuite apporte financièrement un avantage, mais également des inconvénients par rapport à la potabilité et à l'approvisionnement. Les habitants ont préféré dans ce cas-ci, recevoir une eau gérée par la commune afin d'éviter les aléas liés à la tragédie des communs (Hardin, 1968).

L'existence, « mon eau », semble être ancrée territorialement. Les limites administratives semblent l'influencer. En effet, à Spa, cette modalité d'existence n'est pas apparue spontanément dans mes entretiens.

Comme me l'a expliquée madame Delettre, l'eau est distribuée par la SWDE et provient du barrage de la Gileppe se trouvant à quelques kilomètres. La ville collabore avec la SWDE. Étant donné les protections, et surtout la concession de l'eau à Spa Monopole, il devient impossible d'approvisionner les habitants de la commune avec l'eau de leur commune (Entretien Sophie Delettre, 2019).

Dès lors, la plupart des habitants n'ont pas créé la relation de propriété de l'eau comme sur la commune de Stoumont. Pour eux, cette existence n'a pas lieu d'être.

Par contre, cette même existence semble, par le discours de certains habitants spadois, vivre par sa non-existence. En effet, les habitants ont plutôt le sentiment que l'eau de Spa n'est pas la leur. Ils se sentent volés et dépourvus de leur droit à l'eau de leur territoire. Ce constat peut être mieux perçu quand on regarde une carte des protections et des captages sur la commune de Spa. Tout le territoire de la commune est sous zone de protection de captage (cf. annexe 9).

La privatisation de l'eau peut engendrer un sentiment d'exclusion de la population. Ces personnes trouvent qu'elles ont le droit de consommer et d'utiliser l'eau qui vient de leur commune : c'est « leur » eau. L'aliénation de celle-ci induit une méfiance et un énervement chez certains riverains de la zone concernée. Afin d'éviter cette situation, les instances qui privatisent l'eau devraient, comme auparavant, rester locales et proches des gens pour garder une relation avec la population qui se sentira moins lésée (Strang, 2004). Face à ce constat, certaines communes de France ont décidé d'à nouveau gérer eux-mêmes leurs eaux (Serroi et al., 2015).

41.2.5 L'eau, source d'apaisement

Comme démontré dans l'axe précédent de la trajectoire, les habitants perçoivent l'eau comme une source d'apaisement. L'eau semble, sur les deux communes, avoir avec les intervenants une relation calme qui leur procure de l'apaisement.

Les habitants interrogés se baladent et se détendent près des ruisseaux. L'eau liée à son environnement leur offre un endroit de détente.



« C'est quelque chose qui, pour moi, est synonyme de tranquillité, de quiétude et d'apaisement. Une petite digression, on n'a pas toujours habité dans cette maison. On habitait pas loin de la promenade des artistes où il y a un petit ruisseau qui s'appelle la Picherotte et j'allais souvent me balader là, de nouveau avec le chien. Et c'était un moment où j'étais seul avec le chien. Je profitais du calme et juste du bruit de l'eau quoi... Ce petit ruisseau, c'est quelque chose qui m'apaise, qui me fait du bien qui me détend, me calme, qui me permet de me vider l'esprit et, de me laisser porter » (habitant 1).

« J'aime bien l'eau quand je vais me promener, j'aime bien l'eau tout court [rire]. Ça procure du bien-être, je ne sais pas, c'est beau, c'est ... Quand il fait chaud et que j'ai couru, je mets mes pieds dans l'eau, je bois aux sources dehors » (habitante III).

Ces avis sont partagés par la plupart des habitants des deux communes. Le bruit de l'eau qui coule et se fracasse sur les rochers leur plait tout particulièrement.

Ces extraits racontent des interactions physiques ou sensorielles liées à l'eau. Veronica Strang a constaté, lors de ses études, que le bruit de l'eau qui coule a un effet hypnotisant sur l'homme (Strang, 2005).

4.1.2.6 L'eau naturelle et sauvage

L'eau existe dans les deux communes, pour les intervenants, comme une eau naturelle à l'état sauvage. C'est sous cette forme qu'elle devient une source d'apaisement. Ces deux modes d'existence semblent être liés.

Les intervenants parlent d'une eau calme et paisible qui peut d'un seul coup être agitée et ensuite, revenir à son état calme. Elle émerveille l'Homme par sa beauté et le cadre qu'elle propose. Son mouvement aurait des effets envoûtants (Strang, 2005).

La plupart des habitants interrogés se baladent dans les bois de la région, ils aiment profiter de la nature proche de chez eux. « La beauté, moi je trouve que c'est extraordinaire quand on se balade... De découvrir des petits rus à gauche à droite, euh ... Partout, partout dans les bois on en trouve. 'Fin nous on se balade énormément donc on se dit, c'est incroyable. On n'a pas besoin de partir en vacances quand il fait beau. On trouve ça ailleurs, on trouve ça merveilleux, mais ici il y a plein de petites cascades-là qui descendent à gauche à droite, c'est beau » (habitant 4).

Selon les habitants, les rivières participent à la vie du territoire en l'alimentant. Elles le font vivre par ses mouvements. Ce côté sauvage lui donne la vie. Il suffit de se balader dans la région pour se rendre compte que l'eau est présente partout à l'état naturel via les sources, les rus, les ruisseaux, les rivières, etc.

Cette omniprésence dans notre environnement offre à l'Homme une multitude d'opportunités de la contempler et d'interagir avec elle (Strang, 2005).



Dans cet état d'esprit, un habitant de la commune de Stoumont m'a montré une photo qui m'a d'abord semblé être hors sujet (cf. annexe 11 photo 6). Mais, suite à son explication, c'est devenu limpide. La photo concernant le thème de l'eau représente un virage bien connu du circuit de Francorchamps. Ce tournant s'appelle « le virage de l'eau rouge ». Il porte le nom du ruisseau qui traverse, à cet endroit, le circuit mondialement connu. Grâce à cette photo, il voulait me montrer que l'eau est partout, même aux endroits où l'on ne la voit pas forcément. Son côté sauvage et naturel est omniprésent et l'Homme doit faire avec. Le circuit a dû s'adapter en construisant un pont afin de faire passer le tracé du circuit au-dessus de celle-ci.

4.1.2.7 L'eau souillée

L'importance du mode d'existence précédant « mon eau » chez les habitants semble conduire à une autre existence, « l'eau souillée ». Elle est apparue principalement dans les discours des habitants de la commune de Stoumont, mais également, liée à d'autres problématiques, dans la commune de Spa.

« L'eau, c'est un milieu essentiel. Quand l'eau est encore pure et, je vais dire sauvage et remplie d'énergie, de choses dont on ne se rend pas encore bien compte tellement ça peut apporter, c'est rempli de vie, d'énergie ... C'est difficile de l'exprimer, mais voilà, c'est quelque chose d'essentiel qui se dénature par après quand ça descend dans la rivière (...) Parce que c'est à cause, voilà... De plein de produits qui ne sont plus purs, des résidus de toute sorte de choses. De savon, de plein de choses ... Et du coup, l'eau perd ses propriétés extraordinaires de base, je pense » (habitante III).

Pour les habitants de la commune de Stoumont, l'eau des rivières et des ruisseaux est sale. Ils sont surpris, quand ils se baladent, de voir l'état des rivières. Comme le témoigne une habitante qui va de temps en temps courir dans les bois près de chez elle, l'eau fait parfois des bulles. Ne sachant pas si leur apparition est naturelle, ça l'intrigue et la rend sceptique sur la propreté des rivières.

Un autre habitant témoigne de l'état déplorable des rivières dans la commune par rapport à son hobby, la pêche. Il m'a expliqué que quand il était jeune, il allait souvent pêcher au lac de Warfaaz et dans le Wayai. Il a constaté, au fur et à mesure des années, qu'il y avait de moins en moins de poissons dans la rivière. « Avant il y avait des truites puis elles ont complètement disparu » (habitant I). Selon ses dires, le Wayai a été pollué par des eaux usées et est devenu un égout à ciel ouvert. La situation s'est améliorée maintenant, mais le retour à la situation du passé ne s'est pas encore produit. Il préfère aller pêcher dans l'Ourthe, près d'Houffalize, car il y a plus de poissons, l'eau est propre et c'est un peu plus sauvage.



Étant donné que l'eau de distribution est produite sur la commune de Stoumont, une habitante m'exprime sa crainte d'une « eau souillée ». À Chession, le captage du hameau se situe, en effet, près d'une prairie qui appartient à un agriculteur. Elle reste sceptique sur l'état de l'eau à cause de l'épandage.

Pour les Stoumontois, cet état est dû aux exploitations en amont, mais également au manque d'épuration des eaux des ménagères. En effet, la commune de Stoumont se situe principalement sur une zone à régime d'assainissement autonome. Cela signifie que « les habitants doivent assurer eux-mêmes, individuellement ou en petites collectivités, l'épuration des eaux usées » (Société Publique de Gestion des Eaux, n.d.). Dans ces zones, contrairement aux zones à régime d'assainissement collectif, il n'existe pas de système d'égouttage collectif relié à une station d'épuration (Société Publique de Gestion des Eaux, n.d.). Étant donné l'éparpillement des hameaux et des villages dans la commune, un régime d'assainissement collectif semble être compliqué à mettre en place.

D'après une habitante de Stoumont, il n'existe pas de système d'épuration dans le village de Stoumont. Les nouvelles constructions sont obligées de se mettre aux normes, mais pour les vieilles bâtisses, il n'existe, à ce jour, pas d'obligation ni de faisabilité pour l'épuration des eaux. Ça fait des années que des recherches sont faites, mais rien ne semble bouger. Quand elle a emménagé dans le village, la commune lui avait promis de régler le problème, mais vingt ans après, rien n'est encore fait. C'est quelque chose qui la tracasse. Elle aime la nature et ça la désole de savoir qu'elle la pollue par ses activités professionnelles et domestiques. Afin de limiter les dégâts, elle essaye d'utiliser des produits moins agressifs et les plus naturels possible. Elle suppose que les hameaux de la commune rencontrent le même problème étant donné le nombre important d'anciennes bâtisses.

Cependant, les habitants constatent quelques améliorations. La mise à l'arrêt des tanneries a permis l'amélioration de la qualité de l'eau des rivières. De plus, certaines personnes essayent de faire attention à ce qu'ils rejettent. Mais l'eau n'est pas encore saine et pas encore assez propre à leur goût. Comme le souligne une habitante, « L'Amblève n'est pas propre, elle est moins sale » (habitante III).



Sur la commune de Spa, les habitants constatent plutôt des déchets sauvages et le mauvais état du patrimoine lié aux sources. Quand ils se baladent, ils remarquent que les promenades et les ruisseaux sont pollués par des déchets sauvages. « Je ne sais pas s'il y a assez de protections. Parce que si on regarde simplement les promenades à Spa, où il y a chaque fois des belles promenades, des petits cours d'eau, elles ne sont pas spécialement entretenues. On trouve chaque fois des déchets » (habitante 4).

Concernant les sources, un habitant m'a expliqué son dégoût par rapport à l'état de la source de Wellington. Avant, c'était une source appréciée par les bobelins et un pavillon y était construit. Maintenant, elle est laissée à l'abandon. La ville a construit un mur tout autour, mais celui-ci s'est effondré. La source est un tas de brique entourée d'une marre d'eau rougeâtre ; d'eau ferrugineuse. L'habitant termine cette explication en disant avec désarroi « On a une pépite qui est l'eau et on n'en fait rien » (habitant I).

Selon certains Spadois, la ville ne préserve pas assez son patrimoine naturel. Pourtant elle le devrait, car l'eau et la nature restent sa première richesse. Sur Spa, c'est plutôt une pollution due à un manque d'entretien.



4.1.3 L'attachement

Par cet axe, je vais analyser comment certains modes d'existence sont instaurés selon l'attachement des personnes à l'eau et découvrir les relations qui les lient sentimentalement et affectivement. Une enquête similaire sur la mémoire de l'eau dans le cadre d'une participation citoyenne sur le thème de la rivière de Dordogne montre que les habitants parlent d'attachement, de souvenir et de patrimoine lié à la rivière (Crémin, Linton, Jacquin, et al., 2018).

L'attachement de l'Homme à l'eau a souvent été mis en évidence dans les études de Veronica Strang (Strang, 2004).

4.1.3.1 Mon eau

Comme vu précédemment dans l'axe de la territorialité, la commune de Stoumont produit et distribue son eau de façon indépendante. Elle est captée non loin des différents villages. La commune n'est pas dépendante de la SWDE pour son approvisionnement d'eau de distribution. Par contre, la situation est différente à Spa, l'eau est distribuée par la SWDE. Ce n'est pas l'eau de la commune (Entretien Didier Gilkinet, 2019).

Ces discussions autour de l'eau de distribution dans les deux communes a fait naitre des termes récurrents comme notre eau, l'eau de la commune, mon eau, nos captages, mais également l'eau de Spa monopole, l'eau de la ville, etc. On sent dans les discours une certaine appartenance ou non-appartenance à l'eau.

Les habitants de Stoumont semblent être attachés à leur eau. Cette affection liée à une appartenance est apparue lors des réunions du PCDN d'après monsieur Gilkinet. « Pourquoi cette option (la distribution d'eau prise en charge par la commune) ? Ça a toujours été le cas jusqu'à présent et quand on interroge les citoyens, ça, tu t'en rendras compte certainement, ils y sont attachés... Ils sont attachés au fait que la commune gère elle-même son réseau. Parce que l'eau est considérée comme un patrimoine naturel... Tu vois ? Et c'est important aux yeux des habitants » (Didier Gilkinet, Bourgmestre de la commune de Stoumont).

Lors de mes entretiens avec les habitants de la commune de Stoumont, je me suis effectivement rendu compte que cet attachement dont me parlait le monsieur Gilkinet se manifeste réellement. Ils ont une certaine fierté de dire que l'eau provient de leur commune.



Les habitants m'ont expliqué que les captages se trouvent près des villages et parfois juste derrière leur jardin : « je suis sur Cour, j'ai un petit captage qui appartenait à Spa Monopole à l'époque et qui a été rétrocédé à la commune. Et voilà quoi, ça alimente mon village, ça alimente Andrimont, je pense, et c'est tout... Il n'y a plus rien derrière » (habitant I).

Même s'ils doivent parfois faire face à des problèmes sanitaires et d'approvisionnement comme vu précédemment, les habitants apprécient cette eau et n'en veulent pas d'autres. Cette attitude montre clairement leur attachement à « leur » eau. Ils sont prêts à subir certains inconvénients pour la garder.

« Oui, oui clairement ! Attendez, là il faut juste un petit peu d'énergie pour euh... alimenter une pompe qui va permettre d'alimenter le village. Si on fait venir l'eau d'Eupen, je ne vous raconte pas la dépense énergétique, ça fait un paquet quoi. Clairement, j'apprécie d'être relié à un captage dans mon jardin. Je préfère boire de l'eau d'ici si elle est traitée correctement que de boire l'eau du fin fond d'Eupen » (habitant I).

« C'est très bien, honnêtement on n'a jamais eu de problème. Nous en tout cas ici à Stoumont, jamais eu de problème. On boit l'eau du robinet d'ailleurs. [Silence] Ça me dérangerait d'avoir l'eau de la SWDE, je préfère l'eau d'ici, moins de calcaire. Mes parents habitent sur Trois-Ponts, ils ont une eau abominablement calcaire. L'eau ici n'est pas calcaire elle est ferrugineuse on a dû s'adapter, mais voilà » (habitante III).

« Moi je suis pour, je trouve qu'il faut payer pour garder cette qualité, cette richesse parce qu'une fois qu'on est avalé par les grosses entreprises c'est fini... on a perdu, on a tout perdu... Donc j'espère de tout mon cœur qu'elle va continuer (la commune) » (habitante IV).

Certains habitants m'ont donc avoué être prêts à payer pour avoir une eau de distribution de qualité et locale. Ces aveux rejoignent l'histoire de l'eau du hameau d'Andrimont.

Cette modalité d'existence, « mon eau », qui apparait par l'attachement, semble absente chez les habitants de Spa. Étant donné le fait que l'eau vient de la SWDE, les habitants ne sont pas attachés à cette eau et la plupart ne la trouvent pas bonne. Ils préfèrent acheter des bouteilles que de boire l'eau du robinet.

D'après un habitant qui vit depuis de nombreuses années à Spa, l'eau était meilleure avant, quand elle venait de la commune. Ils sont déçus de boire et d'utiliser l'eau de la Gileppe alors que les sous-sols de leur commune regorgent d'eau. Étant donné sa profusion, certains se sont demandé pourquoi ils avaient cette eau et pas l'eau de la commune. Cependant, après réflexion, ils ont reconnu que cette eau appartenait à Spa Monopole et que ça devait en être la raison.



L'axe de l'attachement permet de voir que cette modalité qui semble absente apporte une frustration chez les habitants de Spa. Certains se sentent dépossédés, ils ne peuvent pas profiter de « leur » eau: « moi ça m'a toujours surprise, et de nouveau, on en revient à cette histoire de Spa Monopole qui capte ici. On a plein d'eau ici, je ne comprends pas pourquoi ça vient de la Gileppe... Et je ne la trouve pas spécialement bonne (discussion sur l'eau de Stoumont et réflexion soudaine). Ben voilà! Ici si tu as un puits chez toi on va t'interdire à cause de Spa Monopole [silence]. Ben ce n'est quand même pas normal, moi je n'ai pas de puits hein, mais euh ... Je ne sais pas, il y a des trucs qui m'échappent » (habitante 4).

Ce sentiment d'eau volée a également été évoqué lors les « Bistr'eau » élaboré dans le cadre du PNR de la Chartreuse. Les citoyens expliquent leur frustration et leur tiraillement par rapport à l'eau captée dans la nappe de leur région et redirigée vers un autre territoire. Ils se sentent dépourvus de « leur » ressource (Serroi et al., 2015).

Je pourrais en déduire qu'une modalité d'existence de « mon eau » apparait dès lors par le manque et l'envie d'interaction et de relation avec celle-ci.

4.1.3.2 L'eau naturelle et sauvage

Les intervenants font vivre l'eau dans son état naturel par leur admiration envers elle. Ils sont émerveillés, voire hypnotisés par l'eau, sa magnificence, sa force et sa beauté. L'eau revient souvent dans la littérature scientifique comme un élément hypnotisant au travers de ses caractéristiques physiques naturelles (Strang, 2004, 2005).

Cette eau sauvage reconnecte les habitants à la nature, mais également les intervenants institutionnels en général. Ils y sont attachés, car pour eux, elle fait vivre la nature et leur rappelle qu'il faut la préserver. Cet attachement est mis en évidence par les photos apportées par les intervenants. La plupart de celles-ci représentent une rivière qui coule dans les environs, un étang ou un lac. L'explication de la sélection du lieu photographié est en relation avec la beauté de l'endroit et ce qu'il génère comme émotions.

« J'aime bien l'eau qui coule, elle est sauvage, c'est ce que je préfère. L'eau pure ici à Stoumont, ça sort de terre on ne sait très bien comment. C'est quelque chose que j'aime bien cette eau pure qui coule dans un milieu sauvage » (habitante III) (cf. annexe 11, 7).

« J'étais dans la vallée du Roannay, un des ruisseaux importants de la commune de Stoumont... Et donc je le trouve magnifique ce ruisseau et toute cette vallée qui démarre de Francorchamps et qui descend sur Stoumont... C'est magnifique. J'ai choisi cette photo pour la beauté et puis... allez... ça rappelle la nature hein. La nature et puis fermer les yeux et se balader ou s'arrêter et écouter le bruissement de l'eau... C'est tellement détendant » (Didier Gilkinet, Bourgmestre de la commune de Stoumont) (cf. annexe 11, 10).



« C'est la Havette, j'adore cet endroit. Chaque fois que j'y vais et j'y vais quand même assez souvent avec le chien... Chaque fois que j'y vais, c'est différent. Les couleurs sont différentes, quelles que soient les saisons, c'est beau ... C'est paisible. Ça reste un peu sauvage. Moi, je suis complètement ailleurs quand je vais là » (habitante 4) (cf. annexe 11, 4).

Comme les extraits précédents le montrent, l'homme construit une certaine affection et de l'esthétisme par les relations qu'il a avec l'eau (Strang, 2005).

4.1.3.3 L'eau source d'apaisement

L'homme fait exister l'eau d'une façon naturelle par son attachement qu'il a envers elle. Il a acquis au fond de lui-même une relation d'apaisement au contact de cette eau à l'état sauvage (Strang, 2005). Ce propos est déjà apparu dans les axes précédents.

Pour certains, c'est presque une nécessité d'aller se balader et de pouvoir respirer l'air pur près des rivières, dans les bois environnants comme le témoignent les deux Bourgmestres ainsi que plusieurs habitants. Pour certains, les balades sont quotidiennes. Pour d'autres, elles sont moins fréquentes mais permettent un moment de pause dans une vie stressante. « Je n'ai pas beaucoup de temps en fait. Entre mon boulot, les activités des enfants... Le temps que j'arrive à prendre, je pars et en trois minutes je suis dans le bois » (habitante III). Ils se sentent attirés par l'eau, par le bien-être qu'elle dégage. « Quand on est près de l'eau, on est calme » (habitant I).

Pour un habitant, elle devient même nécessaire par cette existence. Entre lui et l'eau, la relation est forte: « une des raisons pour lesquelles on a décidé de rester à Spa, c'est que la région nous a beaucoup plu tout de suite par cette présence de l'eau qui comme je te l'ai dit, moi, m'apaise beaucoup. Que ce soit les petits ruisseaux ou les lieux plus humides des fagnes, c'est quelque chose qui me fait du bien. C'est quelque chose dont j'ai besoin. Je ne m'en rendais pas compte avant de venir ici, mais maintenant que j'y suis, je crois que je ne pourrais plus m'en passer. J'ai besoin de ça oui ... » (habitant 1).

De plus, le bruit qu'elle émet interpelle la plupart des intervenants. Ce bruit de l'eau qui se tortille entre les rochers les apaise : « Sinon symboliquement, l'eau c'est ... C'est le bruit de l'eau, le bruit des ruisseaux. C'est toujours très très agréable. Quand je vais me balader, c'est toujours très agréable d'entendre l'eau quelque part » (habitant II).

En effet, selon Élisabeth Michel-Guillou, l'eau, dans son état naturel, propose un environnement paisible qui va engendrer des relations affectives entre l'homme et l'eau (Michel-Guillou, 2011).



4.1.3.4 L'eau souillée

L'attachement aux deux modes d'existence précédents est d'autant plus mis en évidence par le dégoût des habitants de voir cette eau se dégrader. Plus l'homme est attaché à son environnement, plus il y portera attention (Michel-Guillou, 2011). En effet, étant donné leur relation de bien-être avec l'eau, ils sont attachés à sa propreté. Pour les habitants, il vaut mieux la protéger même s'ils sont conscients qu'il existe déjà beaucoup de protections au niveau des eaux souterraines. Néanmoins, pour les habitants, l'eau de surface n'est pas protégée à sa juste valeur. Selon eux, elle devrait être également protégée. Dans mes recherches concernant le PNS, j'ai identifié que les deux communes font partie du contrat rivière de la Vesdre pour Spa et de l'Amblève pour Stoumont, mais ça ne semble pas suffisant pour les habitants. Pour eux, la qualité de l'eau dans les rivières s'est certes améliorée depuis la fermeture des tanneries, mais elle n'est toujours pas propre. Je relève une divergence d'opinions entre les habitants de Spa et ceux de Stoumont concernant les actions à mettre en œuvre. Certains habitants de Spa souhaiteraient mettre en place des actions contre les déchets sauvages. Tandis que certains habitants de Stoumont aimeraient une meilleure épuration des eaux.

Comme me l'a expliqué un habitant, la propreté d'une rivière est importante car elle reflète, selon lui, la propreté de leur commune : « je pense qu'on sait mesurer l'état de propreté d'une commune en mesurant l'état de santé de ces rivières. Donc, si vous avez une rivière très propre, très pure, avec des truites magnifiques dedans... La commune a probablement investi dans des stations d'épuration, enfin elle fait vraiment un effort làdedans. Et, a contrario, si vous avez une rivière pfff [exaspération] quand vous passez dedans ben il y a plus grand-chose de vivant... Ben vous vous dites que la commune ne s'en tracasse pas trop quoi » (habitant I).

Cet attachement à une eau pure se lit également dans les habitudes de certains habitants qui essayent de limiter la pollution des eaux en utilisant des produits bio, naturels ou faits main. Il faut la préserver de toute pollution pour qu'elle garde son existence d'eau pure naturelle et sauvage.

L'étude précitée sur la rivière de la Dordogne a également mis en exergue l'inquiétude des citoyens, attachés à la rivière, concernant la pollution de l'eau (Crémin, Linton, Jacquin, et al., 2018).

4.1.3.5 L'eau, denrée précieuse

L'attachement des intervenants à l'eau fait vivre d'autant plus la modalité d'existence de « l'eau, denrée précieuse ». Par cet attachement, les habitants essayent, à leur échelle, de préserver l'eau en diminuant sa consommation ou en trouvant des alternatives pour consommer moins comme décrit au travers des axes précédents.



Monsieur Gilkinet semble être en accord avec cet avis. Il explique que l'eau est devenue un bien d'accès aisé. Il est devenu tellement facile d'en avoir, qu'on a tendance à en abuser et à en gaspiller. La notion de rareté se perd alors qu'elle représente une richesse qui devient de plus en plus rare et qu'il est dès lors important de préserver. « On l'a rendue tellement aisée que ça devient normal et... C'est normal, je ne dis pas le contraire. Mais... C'est vraiment nécessaire l'eau... On doit vraiment reprendre conscience de sa valeur parce que vous pouvez vivre de nombreux jours sans manger, mais très peu de jours sans boire » (Didier Gilkinet, Bourgmestre de Stoumont).

Ce constat apparait également dans les recherches de Veronica Strang (Strang, 2005).

Par leurs observations, certains habitants s'inquiètent de la préservation de l'eau, que ce soit à cause de la pollution ou de son abondance. Un habitant de Spa qui se balade quotidiennement dans les bois depuis de nombreuses années m'a témoigné de son inquiétude. « L'eau, c'est une denrée précieuse. Si le malheur vient qu'on ait encore une blague comme l'année passée, mais plus longtemps... Trois, quatre ou cinq mois, il n'y a plus d'eau ici hein (...) Nous, on va promener par ces côtés-là, ça va au printemps, mais en été il y a plus d'eau dans les ruisseaux ici à Spa. Il n'y a plus d'eau. On voit la fagne qui commence à se vider » (habitant 2).

Pour lui, Spa Monopole puise énormément d'eau dans le sous-sol et ses captages auraient un lien avec la diminution d'eau de surface. C'est de l'eau qui est pompée de la nature, c'est un manque pour elle. Comme le stipule Veronica Strang suite à ses études, la privatisation de l'eau par une entreprise peut provoquer un dévolu sur elle par les habitants de la zone concernée. S'il y a des problèmes liés à l'eau, c'est à cause de l'entreprise qui l'exploite (Strang, 2004).

4.1.4 Conclusions

Dans cette partie basée principalement sur mes entretiens, l'eau a acquis une multitude de modes d'existence qui se révèlent dans des contextes historiques différents, mais également selon le territoire et l'attachement à celle-ci. De plus, certaines existences apparaissent dans plusieurs de mes axes d'analyse, d'autres non.

Comme en conclut l'étude d'Élisabeth Michel-Guillou sur les représentations de l'eau, « l'eau n'est pas pensée et évaluée en fonction d'une réalité définie sur la base de normes objectives, concrètes ou mesurables, c'est une ressource conceptualisée dont l'évaluation est socialement construite » (Michel-Guillou, 2011).

La discussion ci-après va me permettre d'analyser plus en profondeur mes données de terrain en tentant de répondre aux différentes hypothèses de ce travail.



5 DISCUSSION

Suite à l'analyse de terrain avec le concept des modalités d'existence, aux différentes informations collectées au sujet du PNS et de la participation citoyenne, je vais, dans cette partie, interpréter les résultats et les confronter aux études déjà existantes afin de répondre aux hypothèses de départ et à ma question de recherche. Je détaillerai également la pertinence du cadre analytique proposé, mes recommandations dédiées à mon lieu de stage, les apports et les limites de ce travail.

5.1 Les modalités d'existence de l'eau

Le concept des modalités d'existence m'a permis de découvrir l'eau sous toutes ses facettes. Elle est instaurée par les intervenants, tout comme le prévaut Etienne Souriau et Bruno Latour, par des expériences et des relations avec le non-humain (Latour, 2005). Ses existences de l'eau se sont révélées lors de mes entretiens.

5.1.1 Discussion des modes d'existence de l'eau au sein du Parc naturel des Sources

J'ai constaté qu'il existe, au sein du PNS, différentes modalités d'existence : « l'eau miraculeuse », « l'eau thermale et relaxante », « l'eau, bien primaire », « l'eau naturelle et sauvage », « l'eau, source d'apaisement », « l'eau, source de vie », « l'eau, source de richesse », « mon eau », « l'eau souillée » et « l'eau, denrée précieuse ». Cette constatation rejoint les écrits d'Etienne Souriau sur le multiréalisme d'un non-humain par les existences (Souriau, 1943).

Si j'interprète les modes d'existence rencontrés au travers des différents axes :

Au niveau de la trajectoire, certains modes d'existence se chevauchent et semblent se succéder suite à des bouleversements historiques. Ces bifurcations montrent que la trajectoire de l'eau varie au sein du PNS selon le contexte dans lequel elle se trouve. L'Homme va changer sa relation avec l'eau au cours du temps dans les deux communes de manières différentes. Je perçois effectivement une différenciation des modes d'existence entre les deux communes et cela reste cohérent vu leurs histoires indépendantes. En contradiction, la trajectoire reste identique via certains modes d'existence comme « l'eau, source de vie » et « l'eau, source d'apaisement ». En effet, ces existences ne semblent pas être influencées par les contextes historiques. Cette constatation rejoint celle de Veronica Strang qui, suite à une étude de terrain, démontre que certaines perceptions de l'eau gardent une même trajectoire tout au long de l'histoire sans être perturbées par le contexte historique, par son statut essentiel et fondamental pour l'Homme (Strang, 2005).



Six modes d'existence apparaissent dans cet axe. Certains, qui avaient une raison d'être pour la population auparavant, n'ont plus la même valeur à l'heure actuelle. En effet, « l'eau miraculeuse » et « l'eau, bien primaire³⁸ » n'apparaissent pas dans les autres axes ayant une visée plus contemporaine. Ces deux modes d'existence ont disparu avec le changement de contexte historique pour laisser place à d'autres existences. De nouvelles définitions de l'eau voient le jour suite à de nouvelles relations tandis que d'autres appartiennent au passé. Ce constat rejoint l'analyse sur les modalités d'existence faite dans le cadre du cours « Pratique et gestion de la biodiversité » (Denayer, 2019). Le contexte historique influence inévitablement le rapport à l'eau de l'Homme. « Les conséquences de ces changements se font sentir dans tous les domaines, à tous les niveaux individuels et collectifs. La gestion de l'eau, qui est au cœur à la fois de la vie des hommes et de la nature, ne saurait y échapper » (De Vanssay, 2003).

J'ai également remarqué, dans cet axe, que la disparition du mode d'existence « eau miraculeuse » a également provoqué la disparition des acteurs (les bobelins, les curistes, etc.) qui la faisaient exister. Cette constatation rejoint les écrits d'Etienne Souriau repris par Frédéric Fruteau de Laclos : l'existence du non-humain dépend de l'instauration de l'humain, mais celui-ci dépend aussi de l'existence du non-humain (Fruteau de Laclos, 2011). De manière plus métaphorique, sans son œuvre l'artiste n'existe pas : « la Joconde et Léonard accèdent au rang d'œuvre d'une part, d'artiste instaurateur d'autre part, par le trajet même qui voit éclore un monde comptant deux entités de plus, l'une non humaine et l'autre humaine. Par-delà ou en deçà de la donation d'un sujet et d'un objet, l'instauration représente la conativité de l'objet et du sujet, l'advenue corrélative au monde des choses et de la pensée » (Fruteau de Laclos, 2011). Sans les êtres qui font vivre une existence, cette dernière disparaît, car ce sont les relations entre le non-humain et ces êtres qui la font vivre (Denayer, 2019).

Au niveau du territoire, je remarque que cet axe, purement délimité par une frontière administrative, influence les modalités d'existence de différentes manières. En effet, l'eau n'acquiert pas les mêmes existences selon les deux communes. Ces existences dépendent du vécu des habitants et de leurs habitudes territoriales et culturelles. En effet, « l'eau, source de richesse » et « l'eau souillée » existent sur les deux communes, mais par des relations différentes.

85

³⁸ Telle que décrite par les intervenants.



De même, le mode d'existence « mon eau » n'existe que sur la commune de Stoumont. Je suppose que la différence de gestion de l'eau publique dans les deux communes a induit l'existence. Les délimitations communales et le territoire administratif auraient une influence sur l'existence de l'eau causée par des choix politiques. Comme le démontre Veronica Strang dans ses écrits, le contexte historique et spatial va influencer l'expérience que l'Homme va avoir avec l'eau et ses interactions (Strang, 2005).

Ces résultats rejoignent ceux d'Élisabeth Michel-Guillou dans son article « <u>la construction sociale de la ressource en eau</u> » qui montre que la manière dont la population se représente l'eau varie selon le lieu où elle vit (Michel-Guillou, 2011). Cette constatation est également soulignée dans les écrits de Veronica Strang qui met l'accent sur la représentation de l'eau selon les territoires et les cultures y étant liées (Strang, 2005).

Dans le cours « Pratique et Gestion de la biodiversité », nous avons vu le cas du Vautour. Ce non-humain existe de différentes manières selon le pays et la culture. En effet, en Inde il est vu principalement comme un animal symbolique et vénéré par rapport aux pratiques funéraires, tandis qu'en France il est plutôt perçu, par son changement de comportement, comme un animal dangereux et envahissant (Denayer, 2019).

Cependant, cette différence territoriale est moins marquée dans mon cas d'étude étant donné la proximité des deux communes. Les cultures restent dans le même registre. Cela pourrait expliquer, entre autres, le nombre important de modes d'existence communs entre les deux territoires.

En effet, certaines modalités d'existence semblent passer outre les frontières administratives avec le même type de relations comme « l'eau, source de vie », « l'eau, source d'apaisement », « l'eau naturelle et sauvage » et « l'eau, denrée précieuse ». Elles semblent partagées et vécues uniformément sur le territoire du PNS. Elles seraient, dès lors, transcendantes. Cette interprétation rejoint les propos de Veronica Strang qui démontrent, par une étude sur la représentation de l'eau élaborée sur deux territoires différents, qu'il y a des représentations communes liées à l'essentialité de l'eau et au système sensoriel de l'Homme (Strang, 2005).

Notons que l'eau acquiert différentes formes selon les caractéristiques physiques de l'endroit où elle se trouve. Ces aspects vont influencer l'interaction de l'homme avec l'eau et *in fine* sa représentation. Le contexte spatial devient important à prendre en compte lorsqu'on analyse certaines représentations de l'eau (Strang, 2005). Cette constatation semble également se révéler au sein du PNS dans l'axe de la trajectoire et de la territorialité.



• Au niveau de l'attachement, je remarque que les intervenants ont une relation étroite avec l'eau de par, entre autres, une existence intrinsèque, « l'eau, source d'apaisement ». Les habitants sont attachés à « l'eau naturelle et sauvage » et s'alignent sur le fait qu'elle leur procure du bien-être.

Les liens sont forts sentimentalement et s'expriment par les réactions des habitants face à sa dégradation et à sa surconsommation. Ces relations affectives vont entrainer l'instauration de deux modes d'existence, « l'eau souillée » et « l'eau, denrée précieuse ». Ils sont attristés de voir l'état de cette eau qu'ils admirent tant surtout quand elle est souillée par des pollutions diverses. Ces résultats sont en accord avec ceux de Veronica Strang qui souligne dans son livre « <u>The meaning of water</u> » l'importance de l'eau par rapport à l'attachement de l'Homme a envers elle (Strang, 2004).

Cet axe reprend des modalités d'existence déjà évoquées dans les axes précédents. Il permet de voir qu'elles existent également par de profondes relations sentimentales. Cet attachement se traduit par des émotions. Cet aspect, selon Veronica Strang, devrait être analysé plus en profondeur (Strang, 2005). Selon mon enquête, l'eau semble vivre de la même façon par l'attachement au sein du PNS.

Finalement, j'ai remarqué que l'attachement des habitants à l'eau entraine une forme d'appartenance. Par l'existence « mon eau », les gens s'approprient l'eau ou pas, comme dans le cas de la commune de Spa où elle appartient à quelqu'un d'autre (concession de Spa Monopole). Ce type d'appartenance a également été mis en évidence dans l'article suivant, « L'eau de Chartreuse, miroir réfléchissant du renouvellement des dialectiques territoriales entre villes et montagne » où les citoyens se sentent volés et démunis de « leur » eau (Serroi et al., 2015).

Selon moi, le discours des habitants de la commune de Spa concernant « leur » eau est parfois contradictoire. Certains ne font pas exister l'eau comme « leur » eau, car pour eux, elle est concédée à Spa monopole. Néanmoins, j'ai ressenti que cette existence est présente par sa non-existence. En parlant d'eau « volée », les habitants semblent avoir été privés de leur relation avec l'eau qui leur permettait de la faire exister. Ce sentiment d'eau « volée » a également été repris lors des Bistr'eau organisés par le PNR de la Chartreuse (Serroi et al., 2015).

Les réflexions ambiguës des habitants face à ce constat ont soulevé en moi la question suivante : à qui appartient cette eau ? L'eau, élément naturel, don de la nature, appartient-elle à tout le monde ou à un groupe d'élus ?



Ces réflexions autour de l'appartenance de l'eau sont à mettre en relation avec les propos repris dans la littérature scientifique : ceux de Philippe Descola <u>« À qui appartient la nature »</u> (Descola, 2008), ceux de Veronica Strang <u>« the Meaning of Water »</u> en lien avec la propriété de l'eau (Strang, 2004) et ceux de Garrett Hardin concernant le concept de la tragédie des communs (Hardin, 1968).

Le tableau 3 regroupe les modalités d'existence rencontrées sur le terrain selon les différents axes :

TRAJECTOIRE	TERRITORIALITÉ	ATTACHEMENT	
Eau miraculeuse	Eau, source de vie	Mon eau	
Eau thermale et relaxante	Eau, source de richesse économique	Eau naturelle et sauvage	
Eau, bien primaire	Eau, source de richesse naturelle	Eau, source d'apaisement	
Eau naturelle et sauvage	Eau, source d'apaisement	Eau souillée	
Eau, source d'apaisement	Eau naturelle et sauvage	Eau, denrée précieuse	
Eau, source de vie	Eau souillée		
	Eau, denrée précieuse		
	Mon eau		

Tableau 3: synthèse des différentes modalités d'existence rencontrées lors des entretiens et triées selon les différents axes

Tout d'abord, le tableau 3 met en évidence la pluralité d'existences de l'eau qui s'inscrit selon l'histoire, le territoire et l'attachement. Au sein du PNS, ces axes influencent la représentation de l'eau et les relations qu'elle a avec les différents intervenants. Ce constat est soutenu par les études de Veronica Strang (Strang, 2005).

Ensuite, on remarque que certaines de ces existences sont présentes dans un ou plusieurs axes (les couleurs du tableau mettent en avant ces redondances). L'Homme fait exister l'eau grâce à différentes relations influencées par des axes qui vont déterminer l'existence. Cependant, certaines de ces existences sont instaurées par des relations qui semblent être communes au travers des axes : « l'eau naturelle et sauvage » et « l'eau, source d'apaisement » semblent les transcender. Ce propos entre en adéquation avec l'étude réalisée par Veronica Strang sur le sens de l'eau. Cette transcendance existe, selon elle, grâce à deux facteurs : la perception commune des caractéristiques physiques fondamentales de l'eau et le système sensoriel humain. Ces deux éléments forment des « undercurrents », des sous-courants de pensée intemporelle et sans limites d'espace (Strang, 2005).

De plus, si je reprends le cas de « l'eau souillée » certaines existences semblent transcendantes, même si les relations qui les créent divergent.



Dans le cadre de ma question de recherche, ces modes d'existence communs semblent les plus adéquats. En effet, si l'eau devient un élément de participation citoyenne, il faut jouer, selon moi, sur une existence de l'eau commune à tous afin de toucher le plus grand nombre : aussi bien les habitants des deux communes que les partenaires du PNS. Néanmoins, cela reste encore à discuter.

5.1.2 Positionnement sur le cadre analytique proposé

Pour ce travail, j'ai construit un cadre analytique au moyen de lectures concernant des études liées à l'eau et à sa représentation. Suite à mon analyse de terrain, j'en retiens plusieurs aspects que j'aimerais discuter dans cette section.

Le concept des modalités d'existence est vaste et abstrait. Le fait d'ajouter à mon analyse un cadre concret m'a permis de la structurer et de ne pas partir dans tous les sens. Étant une personne au mode de pensée cartésien, les trois axes m'ont aidé à structurer ma recherche, de prime abord, inductive.

De plus, sans ce cadre, je risquais de simplement énumérer les modes d'existence apparus dans les discours de mes intervenants sans apporter une critique et une analyse intéressantes.

En outre, il m'a permis de faire apparaître des liens entre la trajectoire, la territorialité et l'attachement par les existences de l'eau.

Cependant, selon moi, cette structure a quelque peu restreint mon analyse. Par exemple, les existences liées à l'appartenance sont apparues plus faiblement dans mon cadre alors qu'on sent l'importance de celles-ci entre les différents intervenants. Il aurait été peut-être judicieux d'ajouter un axe « appartenance » pour analyser plus en profondeur cet aspect.

Cette structure a également provoqué des redondances dans mon analyse. En effet, plusieurs existences sont reprises plusieurs fois dans les différents axes et les récits les concernant apportaient des répétitions.

Je dirais dès lors que le cadre analytique que j'ai créé me semble pertinent pour ce travail de fin d'études, mais d'un intérêt scientifique moindre pour des recherches élaborées par des scientifiques en rapport direct avec le sujet. Il me semble un peu trop restreint car il devrait autoriser plus de liberté entre les axes et permettre de mettre en avant d'autres aspects.

Finalement, j'ai appris par l'apport de ce cadre que les modes d'existence appartiennent à un concept qui semble difficile à appréhender via un cadre trop fermé. Il faut laisser la place à l'interprétation.



5.2 Eau, objet intermédiaire?

Une des hypothèses de ce travail était que l'eau est un lien entre le PNS et les habitants.

Ce lien apparait graphiquement, selon les intervenants, sur le logo du PNS. En effet, l'eau se trouve au milieu et en avant-plan sur celui-ci. Certains habitants ont aperçu les deux communes de part et d'autre de l'eau. C'est un choix des structures décisionnelles du PNS d'avoir mis l'eau en avant. Cette position m'amène à penser que le PNS apporte une importance majeure à l'eau. Ce lien immatériel de l'importance qu'on accorde à l'eau semble également présent chez les habitants. Il se traduit par leurs différents modes d'existence accordés à celle-ci. L'eau semble également être pour les intervenants un lien physique entre les deux communes. Pour eux, l'eau est leur élément commun.

Dès lors, nous pourrions imaginer que cette eau soit un objet intermédiaire entre les différents acteurs. Le PNS pourrait utiliser l'eau dans un processus participatif et ainsi créer des liens et des relations avec les habitants. L'eau servirait alors de médiateur entre les différents acteurs (Vinck, 1999). Elle traduirait les aspirations des uns et les refus des autres par les débats qu'elle engendrerait. Elle donnerait un lieu dédié à l'échange des savoirs et des connaissances (Doré, 2009) entre les habitants et le PNS.

L'eau montrerait aussi une transformation via la sociabilisation entre les différents acteurs (Vinck, 2009). En effet, cette notion ne signifie pas seulement qu'un objet va servir de médiateur, il va également apporter des transformations vers la durabilité par les relations qu'il va construire entre les deux types d'acteurs (Doré, 2009).

Cependant, une autre question sous-jacente aux modes d'existence se pose dès lors : quelle eau ? Prendre l'eau au sens large serait réduire toute la complexité des relations que je viens de démontrer. Il faudrait alors faire un choix d'une existence qui pourrait servir d'objet intermédiaire. Ce choix, selon moi, dépend du but que le PNS donne à l'objet intermédiaire : le but est-il de créer de nouvelles relations qui n'existaient pas auparavant et d'apporter un élan de transformation ou plutôt d'amplifier et de renforcer des relations déjà existantes ?



Pour répondre à cette interrogation, la charte paysagère pourrait être une piste intéressante. Elle pourrait proposer un langage commun en traduisant des relations similaires vers un même but (Goulet, 2009). Plusieurs acteurs de la région font partie de son comité de pilotage par le biais de représentants des CCATM des deux communes concernées par le parc, des deux contrats rivières et des partenaires du PNS. La charte paysagère pourrait devenir elle-même un objet intermédiaire afin de discuter des modalités d'existence de l'eau. La plupart des PNR ont accordé une place majeure à l'eau dans leur charte (Ferraton & Hobléa, 2017).

5.3 La participation citoyenne et l'eau, dénouement

Il me semble maintenant opportun de répondre à ma question de recherche, à savoir :

« Comment l'eau, élément fondateur du Parc naturel des Sources, pourrait-elle alimenter une démarche participative et créer des liens avec les habitants du territoire concerné par ses modes d'existence ? »

Je peux, tout d'abord, démontrer que l'eau pourrait alimenter une démarche participative. L'eau, construite comme objet intermédiaire, pourrait créer des liens et un réseau de relations sous-jacents entre le PNS et ses habitants par le biais d'un processus participatif.

Cette possibilité de participation citoyenne par l'eau est également soutenue par la littérature scientifique (Crémin, Linton, Jacquin, et al., 2018; Crémin, Linton, Mitroi, et al., 2018; Ferraton & Hobléa, 2017; Serroi et al., 2015) et par la Directive-cadre européenne sur l'eau « le succès de la présente directive nécessite une collaboration étroite et une action cohérente de la Communauté, des États membres et des autorités locales, et requiert également l'information, la consultation et la participation du public, y compris des utilisateurs » (Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, 2000).

Intégrer tous les acteurs d'un territoire dans un dispositif participatif suppose de mieux organiser les différents usages de l'eau, de prendre en considération les désidératas de chaque acteur afin d'éviter les conflits et d'améliorer la protection des ressources (Crémin, Linton, Mitroi, et al., 2018). Elle permet également « la prise en compte légitime de ces savoirs (ceux du citoyen) qui permettrait d'assurer l'appropriation des territoires de l'eau par les populations riveraines » (Crémin, Linton, Jacquin, et al., 2018). Chacun y gagne. Le citoyen va pouvoir participer et se réapproprier son territoire tandis que les organisateurs vont s'enrichir d'un « savoir d'usage » (Crémin, Linton, Jacquin, et al., 2018).



Dans le domaine de la participation, l'eau est vue comme un secteur à part, car elle peut agencer une gouvernance de l'eau (Crémin, Linton, Mitroi, et al., 2018). « Cette gouvernance se manifesterait sous la forme d'une régulation non hiérarchique, associant des acteurs de natures diverses (administrative, politique, socio-économique), à même de coopérer ponctuellement pour la préservation d'une qualité de la ressource assurant une pluralité d'usages » (Crémin, Linton, Mitroi, et al., 2018).

De plus, par le biais de mon enquête, j'ai constaté que les habitants du PNS ont montré un intérêt à participer par des canaux de participation différents, que ce soit, par l'information, la consultation, la concertation ou la coproduction de projets. Il semble, dès lors, opportun d'établir une participation citoyenne sur l'eau au sein du PNS.

Mais comment ? Cette question peut trouver des réponses par l'analyse des modes d'existence. Ces existences et les représentations de l'eau « constituent un des éléments clefs de l'articulation homme/environnement » (De Vanssay, 2003). Étant donné que le PNS, entre autres à des fins de communication, aimerait faire participer le plus grand nombre et que les habitants de celui-ci, d'après mes entretiens, souhaitent participer ensemble à des projets, il faudrait que le PNS trouve un moyen de mobiliser les habitants des deux communes. Selon moi, il serait, dès lors, pertinent d'analyser leurs modes d'existence communs afin de gagner en efficacité et en attractivité.

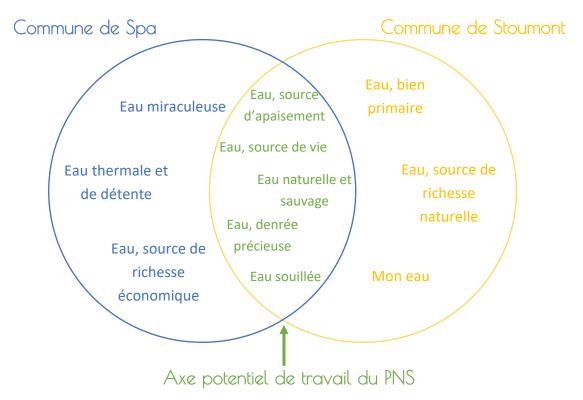


Figure 8: schéma de synthèse des modes d'existence selon l'axe potentiel de travail du PNS



La figure 8 reprend schématiquement les modes d'existence sur lesquels le PNS pourrait se pencher dans le cadre d'une participation citoyenne commune sur son territoire.

Les modes d'existence : « eau, source d'apaisement », « eau, source de vie », « eau naturelle et sauvage », « eau souillée », et « eau, denrée précieuse » sont des existences partagées sur le territoire du PNS. Ils apparaissent tous dans l'axe de l'attachement. Par ces modes transcendants qui touchent émotionnellement la population, le PNS aura plus de chance, grâce à cet engouement, de réunir des habitants des deux communes autour d'un projet. La réussite d'une participation citoyenne dépend entre autres du « concernement »³⁹ des habitants (Ferraton & Hobléa, 2017).

Un projet concernant les eaux de surface pourrait être une première approche intéressante. Celles-ci ont déjà servi de sujet à différentes participations citoyennes (Crémin, Linton, Jacquin, et al., 2018; Ferraton & Hobléa, 2017). En effet, le projet relierait tout d'abord les existences « eau, source d'apaisement », « eau naturelle et sauvage » et « eau souillée » et les lierait entre elles. Par exemple, si le PNS élabore un projet pour l'amélioration de la propreté de l'eau, il affectera plusieurs modes d'existence : « l'eau souillée » en l'atténuant, « l'eau sauvage et naturelle » en la mettant en valeur ainsi que « l'eau, source d'apaisement » en préservant ce lieu de bienêtre.

De plus, j'ai constaté que, dans leurs discours, les habitants recherchaient une mise en valeur et une protection de l'eau de surface plus prononcées. Pour eux, l'eau de surface n'est pas respectée à sa juste valeur pour une région qui en dépend. L'amélioration de cette mise en valeur est un objectif partagé avec les partenaires du PNS. C'est même, selon eux, un des buts de la création du PNS.

Cependant, les partenaires du PNS considèrent que l'eau est assez protégée. C'est vrai du point de vue de l'eau souterraine, celle qui sera en fin de compte captée. Mais il semble, d'après les récits des habitants, qu'il faut également se pencher plus sur la protection des eaux de surface qui paraissent quelque peu délaissées. Même si deux contrats rivières existent sur le territoire, ça ne semble pas suffisant. En travaillant sur cette idée, le PNS prendrait en compte l'avis de la population, ce qui est un point important dans le processus de la participation citoyenne (Schelings, 2018).

Nous pourrions également imaginer une participation citoyenne sur un mode d'existence non commun entre les deux communes. Par cette tactique, le PNS mettrait en avant le débat plutôt que le consensus.

93

³⁹ Ce terme est utilisé par l'auteur de cet article et « désigne ici la nature et l'intensité des liens d'intérêt, d'appartenance, et/ou affectifs qu'entretient un citoyen avec le projet soumis à participation » (Ferraton & Hobléa, 2017).



Une participation citoyenne sous forme de concertations sur des modes d'existence moins partagés ou soumis à des rapports de force, pourrait être intéressante pour créer du débat et confronter les idées. En effet, ce dernier apporte plusieurs points positifs. Il permet tout d'abord aux différents acteurs présents, par exemple lors d'une concertation, de discuter d'« enjeux orphelins » (Gauthier & Paulhiac, 2008) et d'échanger à propos de sujets conflictuels (Ferraton & Hobléa, 2017). Le débat permet également un apprentissage réciproque entre les différents acteurs (Combe, 2010) pouvant générer une redéfinition de l'expertise (Nonjon, 2005). Il peut finalement améliorer l'acceptabilité de certains projets et diminuer les contestations à leurs égards (Renaud, 2001). « Le débat constitue alors un dispositif de régulation corrective » (Crémin, Linton, Mitroi, et al., 2018).

Dès lors, une participation sur l'existence de « mon eau », « eau, source de richesse », ou « eau miraculeuse » semble également intéressante. Selon mes entretiens, il semble que « mon eau » et « eau, source de richesse » comme sujet pour une concertation mènera au débat. Ces existences sous-tension pourraient être le sujet de conférences de citoyens (Crémin, Linton, Mitroi, et al., 2018). En effet, « les conférences de citoyens sont un autre outil conçu par les acteurs politico-administratifs pour débattre de façon « raisonnée » sur des sujets particulièrement polémiques autour notamment des risques sanitaires et socio-environnementaux » (Crémin, Linton, Mitroi, et al., 2018). Le focus sur « l'eau miraculeuse » pourrait permettre de reconnecter les différents acteurs avec leur passé. En participant à des sujets qui ne leur sont pas familiers, les citoyens produisent de nouvelles connaissances collectives, mais également individuelles (Schelings, 2018). Les habitants pourraient créer de nouvelles relations et raviver le patrimoine lié à cette existence oubliée.

Ce type de participation apportera une cohésion entre les différents acteurs par le débat et un échange d'information (Combe, 2010). Il permettra également d'apporter de nouvelles idées (Crémin, Linton, Mitroi, et al., 2018) au PNS. Cependant, le débat n'est pas toujours efficace et efficient. Parfois, il ne débouche pas sur une synthèse concrète et apporte plus de complexité dans les décisions avec les avis divergents (Combe, 2010).

Dès lors, il me semble que les modes d'existence à choisir pour une participation citoyenne vont dépendre, dans le cadre du PNS, de ses attentes vis-à-vis de celle-ci : le PNS préfère-t-il une participation citoyenne intégrant le plus grand nombre d'habitants et produisant un projet commun consensuel ou une participation citoyenne menant à des échanges de savoirs par le débat sur des modes d'existence et des rapports de force sous-jacents pouvant se révéler conflictuels ? Le PNS va, par son choix, instaurer luimême l'eau d'une certaine façon sur son territoire.



5.4 Recommandations pour le Parc naturel des Sources

Afin d'apporter au PNS des perspectives d'avenir concernant une participation citoyenne sur le thème de l'eau, je propose le scénario suivant selon les aspirations des partenaires, des habitants et les recommandations de la littérature scientifique :

- 1) L'information: le PNS doit informer les habitants sur sa structure, son fonctionnement et ses objectifs, et ensuite introduire le sujet de l'eau. L'étape de l'information est importante dans le processus participatif pour que les habitants puissent interagir, par la suite, en connaissance de cause (Schelings, 2018). C'est également un souhait de ces derniers.
 - Il serait peut-être également judicieux d'informer la population sur les objectifs environnementaux du groupe Spadel. Cela pourrait améliorer l'image des entreprises Spa Monopole et Bru Chevron.
- 2) La consultation: le PNS pourrait, par la consultation, recueillir l'avis des habitants et instaurer des réunions pour disposer d'un avis consultatif. Cependant, la participation resterait faible car elle ne permet pas une discussion bilatérale et un échange de savoirs (Arnstein, 2019; Conrad & Hilchey, 2010; Ferraton & Hobléa, 2017; Wilcox, 1994).
- 3) La concertation : le PNS pourrait instaurer des réunions régulières qui permettraient aux habitants de continuer à s'informer périodiquement sur l'évolution de celui-ci. Ils auraient également l'occasion de partager leurs avis sur l'eau, les mesures et les projets qu'il serait opportun de mettre en place. La concertation est un dispositif participatif efficace dans le secteur de l'eau pour mettre à profit ce qui a été négocié (Crémin, Linton, Mitroi, et al., 2018). Nous pourrions imaginer des réunions sur le sujet de « l'eau souillée » qui conduiraient probablement à un consensus ou à un débat sur le sujet de la propriété de l'eau comme vu précédemment. Ces réunions permettraient au PNS d'acquérir une vision plus globale, de prouver sa légitimité, d'obtenir de nouvelles idées et de prendre en compte l'avis de la population concernant l'eau. Elles agenceraient également une participation citoyenne plus forte que l'information et la consultation (Arnstein, 2019; Crémin, Linton, Mitroi, et al., 2018). La participation « Bistr'eau »⁴⁰ établie par le PNR de la Chartreuse pourrait être un projet de concertation intéressant pour le PNS (Serroi et al., 2015). Cependant, nous ne sommes pas encore à un stade de participation où les acteurs coproduisent et forment un changement social (Conrad & Hilchey, 2010; Ferraton & Hobléa, 2017).

95

⁴⁰ Cf. partie « La participation citoyenne, la participation citoyenne dans les Parcs naturels régionaux » p.52.



4) La mise en place de projets: Le PNS pourrait, par exemple, tenter de mettre en place des projets sur le thème de l'eau de surface. Un projet comme le nettoyage des rivières par des petits groupes pourrait être intéressant au niveau environnemental et participatif. Il pourrait attirer et fédérer la population autour d'un projet en tenant compte de ses aspirations intrinsèques liées aux modalités d'existence. Par celui-ci, le parc entamerait une vraie participation si je me positionne par rapport à l'échelle proposée par Sherry R. Arnstein (Arnstein, 2019). De plus, il pourrait créer de la coproduction si les habitants interviennent dès la genèse du projet. Nous pourrions assister, dès lors, à une gouvernance transformative comme l'expliquent Cathy C. Conrad et Krista G. Hilchey (Conrad & Hilchey, 2010). Le projet déclencherait un changement social de la gouvernance de l'eau (Ferraton & Hobléa, 2017).

D'autres projets identiques pourraient être mis en place en lien avec les modalités d'existence suivantes : « l'eau, source d'apaisement », « l'eau naturelle et sauvage » et « l'eau, source de vie ».

Nous pourrions également imaginer un dispositif participatif de monitoring comme les CBM (Community Based Monitoring)(Conrad & Hilchey, 2010) sur les eaux de surfaces. Cependant, ce type de participation est supervisée par les instances scientifiques. Dans le domaine de l'eau, il ne permet pas une réelle prise en compte du savoir profane et accentue la hiérarchisation des savoirs (Crémin, Linton, Mitroi, et al., 2018). Une alternative a été proposée dans le cadre d'un projet sur la rivière de Dordogne. Les outils mobilisés ont permis de mettre en exergue tous les savoirs et les usages liés à la rivière ainsi que des enjeux auparavant dissimulés (Crémin, Linton, Jacquin, et al., 2018).

Finalement, je reprends l'idée de l'équipe du laboratoire G-Eau⁴¹ comme projet visant à comprendre les rapports de force dans la région. En effet, par la mobilisation d'outils comme les focus groupe ou les jeux de rôle, il a proposé une participation citoyenne où les habitants étaient invités à prendre la place d'un groupe d'acteurs du territoire (Crémin, Linton, Mitroi, et al., 2018). Nous pourrions imaginer un jeu de rôle où les habitants participants prendraient les places du PNS, des communes, mais également de Spadel, des contrats rivières, etc. L'étude reprise dans l'article suivant, Légitimité des savoirs citoyens dans la gestion participative des territoires de l'eau (Crémin, Linton, Jacquin, et al., 2018), montre que des outils participatifs peuvent rétablir les sentiments d'appartenance de l'eau entre les différents acteurs d'un territoire.

⁴¹ Emeline Hassenforder, Nils Ferrand, Géraldine Abrami, Benjamin Noury, Delphine l'Aot, Patrice Garin, Sarah Loudin, Sabine Girard, Mathieu Dionnet, Aquae-Gaudi (Irstea, Montpellier): « Peut-on apprendre à (faire) participer? », communication présentée lors du colloque Alter'Eau 2016 à Limoges, cité par (Crémin, Linton, Mitroi, et al., 2018).



Il me semble important, d'après la littérature scientifique (Schelings, 2018) et les aspirations des partenaires du PNS, d'établir la participation dans cet ordre (information, consultation, concertation, mise en place de projets) afin d'apporter, dès le départ, une bonne cohésion entre le PNS et l'habitant. Dans le cas d'une coproduction, ça devient même nécessaire d'inclure l'habitant dès le départ d'un projet (Conrad & Hilchey, 2010).

Il est important que le PNS prenne conscience que, d'une part, ces démarches lui seront bénéfiques grâce aux différents avantages qu'apporte la participation citoyenne mais, d'autre part, qu'elles vont créer des défis. En effet, ces démarches requièrent des ressources tant financières, qu'humaines et génèrent une certaine complexité au niveau des décisions à prendre (Blondïaux, 2001). Ce dernier défi est également présent dans les processus participatifs sur le thème de l'eau (Crémin, Linton, Mitroi, et al., 2018).

5.5 Remise en question de l'égale dignité

Suite à ce travail, j'aimerais revenir sur un principe des modalités d'existence étayé par Etienne Souriau : « les modes d'existence sont tous d'égale dignité » (Souriau, 1943) cité par (Latour, 2005). Mais est-ce vraiment le cas ?

D'après mon analyse de terrain, je dirais que cet argument en principe est vrai, mais pas dans la réalité. Au sein du PNS, j'ai remarqué qu'il existe une forme de hiérarchisation des existences influencée par leur importance économique. Les rapports de force, présents sur le territoire, vont créer et mettre en avant certaines relations et dès lors, privilégier certaines existences. Par exemple, l'eau des sources, instaurée comme « eau, source de richesse », est inhérente à sa commercialisation. Cette valeur accordée à l'eau privilégie certaines relations et *in fine* cette existence par rapport à d'autres. En effet, l'eau des sources et des captages est protégée grâce à l'instauration de son existence « eau, source de richesse » tandis que les eaux de surfaces (naturelles et sauvages dans mon étude) semblent être mises de côté.

De même, j'émets involontairement une certaine hiérarchisation de ces modes en en proposant certains à privilégier pour une participation citoyenne. En choisissant une existence sur laquelle travailler avec les habitants, le PNS privilégiera un mode par rapport à d'autres et *in fine* des relations par rapport à d'autres.

Dès lors, il me semble utopique, dans la société actuelle, de garder ce type de principe à l'ordre du jour. Certes, ces existences ont toutes le droit d'exister au travers des expériences entre humain et non-humain, il n'y a pas d'existence idéale (Latour, 2005). Mais elles n'ont, selon mon travail, pas la même dignité.



5.6 Apports et limites du travail

J'aimerais mentionner, dans cette partie, les apports et les limites de mon travail élaboré dans le cadre de mon stage au sein du PNS.

Concernant les apports, cette étude apporte de la nouveauté à la communauté scientifique par son terrain et le cadre analytique choisi. En effet, il n'existe pas encore de littératures scientifiques concernant les existences de l'eau dans le cadre d'un PNW. L'approche d'étudier une possibilité de participation citoyenne au moyen du concept des modalités d'existence rend ce travail original. De plus, j'ai pu constater qu'il n'existe pas beaucoup d'études sociologiques de ce type au sujet des PNW. La plupart des études scientifiques qui m'ont inspirée étaient souvent liées à des PNR.

Le PNS n'en est qu'à ses débuts, ce qui fait de cet ouvrage la première étude sociologique universitaire le concernant.

Concernant ses limites, j'en retiens trois importantes. Premièrement, ce mémoire se base sur treize entretiens, dont huit avec des habitants. Ce nombre réduit le rend non exhaustif. Il se peut que cet échantillon ne représente pas avec exactitude l'opinion de la population ciblée.

Deuxièmement, je relève une limite par rapport au concept des modalités d'existence. Étant vaste, abstrait et sans cadre d'analyse en tant que tel, il était important pour moi de le limiter et le concrétiser à l'aide des axes de la trajectoire, de la territorialité et de l'attachement. Vu la multitude d'existences et de relations possibles avec un nonhumain, il est probable que mes axes et mes entretiens n'aient pas repris toutes les modalités d'existence instaurées au sein du PNS. Il est compliqué, avec ce type de concept, de savoir exactement le nombre de modes d'existence qu'on peut s'attendre à découvrir sur le terrain.

Troisièmement, étant donné que le PNS est établi depuis peu, cette genèse a apporté certaines limites dans l'exigence scientifique de son analyse. La description du PNS est principalement basée sur des littératures grises ainsi que sur des explications reçues lors de mon stage. Il n'existe actuellement aucune littérature scientifique ou étude reconnue par les pairs au sujet du PNS, ce qui peut conférer à sa description une apparence superficielle. C'est, entre autres, pour cette raison que j'ai apporté de la profondeur à mes propos grâce à des littératures scientifiques concernant les PNW et les PNR.

De plus, vu la courte durée de mon stage, je n'ai malheureusement pas pu assister aux réunions antérieures concernant la création du parc et la place de l'habitant dans celuici. Afin de combler ces lacunes, j'ai consulté les littératures grises du PNS, j'ai interpellé la directrice et les chargés de mission et je me suis informée lors de réunions concernant la charte paysagère et l'évolution du PNS.



CONCLUSIONS

Tout au long de ce travail, j'ai tenté de répondre à la question suivante,

« Comment l'eau, élément fondateur du Parc naturel des Sources, pourrait-elle alimenter une démarche participative et créer des liens avec les habitants du territoire concerné par ses modes d'existence ? »

Afin d'y répondre le plus minutieusement possible, ce travail a d'abord repris une analyse du PNS en comparaison avec les PNW et les PNR. Ensuite, la question de la participation citoyenne a été soulevée et a révélé un constat : il n'y a pas, actuellement, de « vraie » participation au sein du PNS. Ce travail a, par la suite, développé mes analyses de terrain concernant l'eau et ses modalités d'existence afin de trouver un vecteur de participation citoyenne. Grâce aux informations récoltées lors de mon enquête et à des données théoriques, j'ai pu apporter une réponse à mes hypothèses de départ et, *in fine*, à ma question de recherche.

Tout d'abord, ce travail met en avant le souhait de la population à participer à des activités liées au PNS. L'analyse de terrain a révélé la fierté des habitants vis-à-vis de leur territoire suite à l'annonce de la création d'un Parc naturel sur celui-ci et leur envie d'y participer. D'un autre côté, elle a mis en exergue le fait que la population n'est pas bien informée, voire pas du tout, au sujet des PNW. Cette notion environnementale reste confuse et apporte des craintes de restrictions par une protection trop stricte. La participation citoyenne devient, dès lors, une idée qui risque de tenir ses promesses.

Je retiens de ce travail, élaboré dans le cadre de mon stage au sein du PNS, que l'eau, ancrée depuis des siècles et des générations dans le territoire et dans le subconscient collectif, a acquis au fil du temps une importance particulière sur celui-ci. Cet atout se ressent tout au long de mon analyse sur les différentes modalités d'existence de l'eau influencées par la trajectoire, la territorialité et l'attachement. Elle parait être un élément fondamental pour les habitants, mais également pour la pérennité de la région et finalement pour l'existence du PNS comme l'indique son nom. De par son importance et les relations qu'elle engendre chez les différents intervenants, j'ai pu démontrer que l'eau pourrait être un lien entre les différents acteurs rencontrés qui permettrait la création de relations entre le PNS et ses habitants.



L'eau, sous une de ses modalités d'existence, pourrait être un vecteur de participation. Chaque existence a sa raison d'être et sa force d'exister. Cependant, dans le cadre d'une éventuelle participation citoyenne, il a été plus pertinent de m'intéresser à certaines modalités. Plusieurs solutions pour une participation citoyenne ont été envisagées. Maintenant, tout va dépendre des aspirations du PNS et de la façon dont il aura envie d'instaurer l'eau. Comme le souligne Émilie Crémin, « les procédures participatives ont pour finalité d'influencer les politiques publiques. Tout l'enjeu est alors de savoir comment et à quelles conditions » (Crémin, Linton, Mitroi, et al., 2018).

Pour conclure ce travail, si celui-ci devait avoir une suite, j'aimerais revenir sur un élément de mon analyse qui me semble intéressant. Mon étude a soulevé une autre problématique sous-jacente de l'existence de l'eau à savoir l'appartenance de celle-ci. À qui appartient l'eau sur le territoire du PNS ? Cette question semble être difficile à répondre vu les différents points de vue qui peuvent exister sur la question et les conflits d'intérêts liés à cet or bleu. Elle apparait, dès lors, être un nouveau terrain de jeu pour de nouvelles recherches sociologiques.



BIBLIOGRAPHIE

- Arnstein, S. R. (2019). A Ladder of Citizen Participation. *Journal of the American Planning Association*, 85(1), 24–34.
- Arpin, I. (2014). Une expérience grandeur nature. Pratiquer une sociologie plus participative? *Le seuil*, "communication," 94, 109–123.
- Arrêté du Gouvernement wallon du 6 juillet 2017 portant sur la création du Parc naturel des Sources. (2017). . Gouvernement wallon: vlex.
- Aubriot, O. (2004). Eau, miroir d'une société. Irrigation au Népal central (CNRS.). Paris.
- Beato, F. (2000). Parchi e Società. Turismo sostenibile e sistemi locali [Parcs et société. Tourisme durable et système locaux]. *Napoli, Luguori*.
- Bergamaschi, A., Schuft, L., Long, T., Morales, V., & Massiera, B. (2018). Conception participative d'un parc naturel et représentation optimiste du territoire protégé, le cas du Parco naturale Alpi Marittime. *Téoros, revue de recherche en tourisme*, *37*(1), 0–18.
- Bioret, F., Estève, R., & Sturbois, A. (2009). *Dictionnaire de la protection de la nature*. (P. universitaires de Rennes, Ed.). Rennes.
- Blanc, N., & Bonon, S. (2008). Ecoutez la voix de la vallée: les riverains de la Dordogne. In Editions Quae (Ed.), *Grands barrages et habitants: risques sociaux et développement* (Edition de., pp. 101–124). Paris/Versailles.
- Blondïaux, L. (2001). Démocratie locale et participation citoyenne : la promesse et le piège. *La découverte, "Mouvements," 18*(5), 44–51.
- Blouin-Gourbillière, C. (2013). L'élaboration d'images " paysages " habitantes : un levier participatif d'aménagement du territoire. Le cas du Parc naturel régional de la Brenne. Université d'Angers.
- Born, C.-H. (2004). Les zones protégées de Wallonie : Fiches de synthèse. (C.Delbeuck, Ed.).
- Charnoz, O. (2009). The Global Discourse on "Participation" ans its Emergence in Biodiversity Protection. *ADF Working Paper*, 83.
- Collier, J. (1973). Photography and visual anthropology. *Principles of visual anthropology*, 235–254.
- Combe, L. (2010). Approche symbolique ou gestionnaire ? L'effet du débat sur les choix de planification. Le cas de la table de concertation de Mont-Royal. L'Espace Politique, Revue en ligne de géographie politique et de Géopolitique. Les arènes du débat public urbain, 10(1), 0–19.
- Comité d'étude du Parc naturel des Sources. (2014). Diagnostic du territoire: Projet de création du Parc naturel des Sources.



- Conrad, C. C., & Hilchey, K. G. (2010). A review of citizen sciences and community-based environmental monitoring: issues and opportunities. *Environ Monit Assess*, *176*, 273–291.
- Crémin, E., Linton, J., Jacquin, N., & Perrin, J. (2018). Légitimité des savoirs citoyens dans la gestion participative des territoires de l ' eau. *De Boeck Supérieur, "Participations,"* 21(2), 117–141.
- Crémin, E., Linton, J., Mitroi, V., & Natacha, J. D. (2018). Quelles alternatives de participation dans les territoires de l'eau? *De Boeck Supérieur, "Participations" Participations*, 21(2), 5–36.
- Crismer, L. M. (1989). Les eaux de Spa. Spa: S.A Spa monopole.
- Croutier, alev L. (1992). *Trésors de l'eau* (Abbeville.). Paris.
- CSR Europe, E. B. network for C. S. R. (n.d.). CSR Europe, homepage. Retrieved May 2, 2019, from https://www.csreurope.org/
- Décret du 16 juillet 1985 relatif aux parcs naturels. (1985). . Gouvernement wallon: http://environnement.wallonie.be.
- Denayer, D. (2019). Pratique et gestion de la biodiversité. Cours dans la cadre du Master 2 en Science et Gestion de l'Environnement à finalité Interfaces Sociétés-environnements. Support Powerpoint et note de cours.
- Depraz, S. (2008). Géographie des espaces naturels protégés, Genèse, principes et enjeux territoriaux. *Armand Colin*.
- Descola, P. (2008). A qui appartient la nature ? la vie des idées.fr.
- Desponds, D. (2007). Les impacts d'un parc naturel régional (PNR) sur les évolutions socio-démographiques de son espace rural : le cas du Vexin français. *Norois Environnement, aménagement, société, 202*(1), 47–60.
- Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau. (2000).
- Directive 2009/54/CE du parlement européen et du conseil relative à l'exploitation et à la mise dans le commerce des eaux minérales naturelles. (2009). . Journal officiel de l'Union européenne.
- Domaine de Bérinzenne. (2014). Parc Naturel des Sources, plateaux et vallées de Haute Ardenne. Plan de gestion 2015-2025.
- Doré, A. (2009). François Mélard (éd), Ecologisation. Objet et concepts intermédiaires. Bruxelles, PeterLang, coll. écopolis, 2008, 214p. Compte rendu de lecture. S.A.C, "Revue d'anthropologie des connaissances," 3(1), 171–175.
- Duteil-Ogata, F. (2007). La photo interview: dialogues avec des japonais. *Ethnologie française*, *37*(1), 69–78.
- Entretien Claude Defosse. (2019). Entrevue avec un hydrogéologue ayant travaillé pour Spa Monopole, Monsieur Claude Defosse, le 09/04/2019. Spa.



- Entretien Didier Gilkinet. (2019). Entrevue avec le Bourgmestre de Stoumont, Monsieur Didier Gilkinet, le 10/04/2019. Maison communale de Stoumont, Stoumont.
- Entretien Patrick Jobé. (2019). Entrevue avec le responsable du pôle environnement et ressource en eau, Monsieur Patrick Jobé, Spadel, le 25/04/2019. Bureau de Spa Monopole.
- Entretien Sophie Delettre. (2019). *Entrevue avec la Bourgmestre de Spa, Madame Sophie Delettre, le 11/04/2019*. Maison communale, Spa.
- Entretien Valérie Dumoulin. (2019). *Entrevue avec la directrice du PNS, Madame Valérie Dumoulin, le 03/04/2019*. Domaine de Bérinzenne.
- Environnement Wallonie. (n.d.). Conservation de la nature en région wallonne. Retrieved December 29, 2018a, from http://environnement.wallonie.be/cgi/dgrne/plateforme_dgrne/visiteur/frames_affichage document2.cfm?origine=1646&idFile=1646&thislangue=FR&pere=54
- Environnement Wallonie. (n.d.). Pourquoi sauvegarder la nature ? Politique de la consevation de la nature en Région wallonne. Retrieved April 1, 2019b, from http://environnement.wallonie.be/cgi/dgrne/plateforme_dgrne/visiteur/frames_affichage_document2.cfm?origine=2021&idFile=2021&thislangue=FR&pere=48
- Europe's Nature Regional and Landscape parks. (2017). Regional Nature Parks Working for European Regional Nature Parks Declaration.
- Expédition 7e continent. (2014). L'eau et la terre: origine et répartition. Retrieved April 23, 2019, from http://www.septiemecontinent.com/pedagogie/lesson/eau-terre-origine-repartition/
- Fédération des Parcs naturels de Wallonie. (2014). Apercu des projets marquants dans les Parcs naturels de Wallonie.
- Fédération des Parcs naturels de Wallonie. (2016). Charte graphique.
- Fédération des Parcs naturels de Wallonie. (2017). La charte paysagère des Parcs naturels, vade-mecum.
- Fédération des Parcs naturels de Wallonie. (n.d.). Accueil Parcs naturels de Wallonie. Retrieved December 26, 2018a, from http://www.parcsnaturelsdewallonie.be/
- Fédération des Parcs naturels de Wallonie. (n.d.). Les Parcs naturels de Wallonie mode d'emploi.
- Ferraton, M., & Hobléa, F. (2017). La participation citoyenne au prisme de la gestion de l'eau. Quel rôle et quelle place pour les Parcs Naturels Régionaux français? Vertigo-La revue en sciences de l'environnement, 17(2), 0–28.
- Fruteau de Laclos, F. (2011). Les voies de l'instauration : souriau chez les contemporains. Les Editions de minuit, "Critique," 775(12), 931–948.
- Gauthier, M., & Paulhiac, F. (2008). Développement urbain durable, débat public et urbanisme à Grenoble, Lyon et Montréal. Rapport de recherche. Paris.



- Godart, M., & Deconinck, M. (2003). Développement territorial en milieu rural: quelques exemples en Région wallonne. *Armand Colin, "Revue d'Economie Regionale et Urbaine,"* 5, 909–924.
- Goulet, F. (2009). Le concept d'objet intermédiaire : définition, trajectoire, et utilité pour les recherches participatives (?). *Atelier pratique INRA-SAD Recherche participative, le Croisic* (p. Powerpoint).
- Graziani, S. (2004). Développement territorial durable et participation volontaire: le cas du parc naturel régional de la Corse. *Armand Colin, "Revue d'économie régionale et urbaine,"* (2), 239–257.
- Hardin, G. (1968). The tragedy of the commons. *Sciences, New Series*, 162(3859), 1243–1248.
- Helmreich, S. (2003). A tale of three seas: From fishing through Aquaculture to Marine Biologist in the Life History Narrative of a Marine Biologist. *MAST/ Maritime Studies*, *2*(2), 73–94.
- Herreros, G. (2014). Enquête sur les modes d'existence. Une anthropologie des Modernes. Revue française de sociologie, 55(3), 588–592.
- Hughes, E. C. (1997). *Le regard sociologique*. (Editions de l'école des hautes études en sciences sociales, Ed.).
- IRM. (2019a). IRM-Climat dans votre commune. Retrieved April 4, 2019, from https://www.meteo.be/fr/climat/atlas-climatique/climat-dans-votre-commune
- IRM. (2019b). Cartes climatologiques. Retrieved April 6, 2019, from https://www.meteo.be/fr/climat/cartes-climatologiques
- IRM. (n.d.). Statistiques climatiques des communes belges, Spa.
- IRM. (n.d.). Statistiques climatiques des communes belges, Stoumont.
- Jarrassé, D. (1996). 2000 ans de thermalisme. Economie, patrimoine, rites et pratiques. Faculté des lettres et sciences humaines de l'université Blaise-Pascal.
- Kaplan, S. (1983). A model of person-environment compatibility. *Environment and behavior*, *15*, 311–332.
- Kaufmann, J.-C. (1999). L'entretien compréhensif. (Sociologie 128, Ed.). Nathan Université.
- Krins, V. (2009). Le partimoine de Spa. Carnet du patrimoine, 57.
- Lahaye, N. (2007). La dimension conflictuelle de la valorisation touristique d'un espace naturel protégé: le cas du Mont Orford. *Téoros*, *26*(2), 46–52.
- Langewiesche, K., Pourcel, F., & Attané, A. (2008). La rhétorique photographique. ethnographiques.org, revue en ligne de sciences humaines et sociales, (16), 1–14.
- Latour, B. (2005). Sur un livre d'Etienne Souriau : Les Différents modes d'existence, 1—36.



- Lemaire, G., Noé, M., & Lohest, J. (2009). Au coeur de la forêt. Spa alentours. Ville d'eau d'histoire et de spectacles. Les éditions de l'octogone.
- Locher, F. (2013). Les pâturages de la Guerre froide : Garrett Hardin et la « Tragédie des communs ». Belin, "Revue d'histoire moderne et contemporaine," 60(1), 7–36.
- Loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature. (1973). . Gouvernenmant wallon: http://environnementwallonie.be.
- Manéglier, H. (1991). Histoire de l'eau. Du mythe à la pollution (François B.). Paris.
- Margat, J., & Andréassian, V. (2008). *Idée reçue. L'eau*. (le cavalier bleu editions, Ed.).
- Mauz, I. (2002). Comment est née la conception française des parcs nationaux ? *Revue de géographie alpine*, 90(2), 33–44.
- Mauz, I. (2009). Espaces naturels protégés: que sont devenus les projets des précurseurs? Le cas du parc national de la Vanoise et des réserves naturelles de Haute-Savoie. Histoire des Parcs nationaux. Comment prendre soin de la nature?, QUAE, 59–76.
- Michel-Guillou, E. (2011). La construction sociale de la ressource en eau. *Pratiques Psychologiques*, 17(3), 219–236. Societe francaise de psychologie.
- Mormont, M. (1984). *Parcs naturels et gestion de l'espace rural*. Fondation Universitaire Luxembourgeoise (FUL).
- Mormont, M., Mougenot, C., & Dasnoy, C. (2006). La participation composante du développement durable: quatre études de cas. La revue électronique en sciences de l'environnement Vertigo, 7(2), 0–13.
- Mounet, J.-P. (2007). La gestion environnementale des sports de nature: entre laisserfaire, autorités et concertation. *Développement durable et territoires*.
- Nonjon, M. (2005). Réhabiliter le politique dans l'Urbain, la raison sociale des experts en participation. in L.dumoulin et al. (dir), le recours aux experts, Raisons et usages politiques. Paris.
- Office du tourisme de Spa. (2018). Rapport d'activités 2017 en bref et en chiffres. Spa.
- Piette, A. (2007). Fondements épistémologiques de la photographie. *P.U.F ethnologie française*, *37*, 23–28.
- PNS. (2018). Procès-verbal de réunion du Comité de Pilotage de la charte paysagère.
- PNS. (2019a). Organigramme des différentes structures liées au Parc naturel des Sources. *document interne au PNS*.
- PNS. (2019b). Milieu Physique, analyse contextuelle du PNS. Charte paysagère du PNS.
- PNS. (n.d.). Parc naturel des Sources Plateaux et vallées de Haute Ardenne: Rapport d'Incidences Environnementales.



- Portail Wallonie. (2018). Zones de protection des captages d'eau souterraine. Etat de l'environnement wallon. Retrieved April 4, 2019, from http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAU 16.html
- Ratiu, E. (1999). Différenciation des relations environnementales à l'eau et modèles d'analyse psychosociologique. In: Aspe, C., Point, P. *L'eau en représentations.* Gestion des milieux aquatiques et représentations sociales, Cemagref, 15–29.
- Raymond, Q., & Van Campenhoudt, L. (2006). *Manuel de recherche en sciences sociales*. (DUNOD, Ed.).
- Rech, Y., & Mounet, J. pierre. (2011). Les sports de nature en débat, réceptions différenciées de la gestion participative dans le parc naturel régional de Chartreuse. Développement durable et territoires. Economie, géographie, politique, droit, sociologie, 2(3), 0–21.
- Renaud, Y. (2001). De la contestation à la concertation. *Annales de la recherche urbaine*, 89, 62–69.
- Réunion avec Valérie Dumoulin et Marc Detender. (2019). *Entrevue avec l'équipe du PNS*. Spa.
- De Sardan, J. O. (1995). La politique du terrain sur la production des données en anthropologie. *Enquête*, 1–24.
- Schelings, C. (2018). La participation citoyenne. le guide pratique de la smart city (Vol. 2).
- Serroi, B., Besancenot, F., Brégard, P., Hanus, G., & Hobléa, F. (2015). L'eau de Chartreuse, miroir réfléchissant du renouvellement des dialectiques territoriales entre villes et montagne. Revue de géographie alpine, 103(3), 0–17.
- Société Publique de Gestion des Eaux. (n.d.). Plan d'assainissement (PASH). Retrieved April 20, 2019, from http://www.spge.be/fr/plans-d-assainissement-pash.html?IDC=2017
- Souriau, E. (1943). Les différents modes d'existence. Presses universitaires de France.
- Spadel. (2018). Rapport annuel 2017.
- Stengers, I., & Latour, B. (2009). Les différents modes d'existence suivi de, du mode d'existence à l'oeuvre à faire. Métaphysique.
- Strang, V. (2004). The meaning of water. New York: Berg.
- Strang, V. (2005). Common senses. Water, Sensory, Experience and Generation of Meaning. *Journal of Material Culture*, 10(1), 92–120.
- Thomsin, L. (2007). Intercommunalité rurale et gestion des mobilités résidentielles . Des parcs naturels en Wallonie. *Ruralia, Sciences sociales et mondes ruraux contemporains*, 12/13.
- UICN. (2018). À propos | Union internationale pour la conservation de la nature. Retrieved December 30, 2018, from https://www.iucn.org/fr/a-propos



- UICN (Union Internationale pour la Conservationde la Nature). (2013). Retrieved December 30, 2018, from https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/2013-045-Fr.pdf
- Union des Villes et Communes Wallonnes (UVCW). (2018). Fiche communale de Spa et Stoumont. Retrieved April 3, 2019, from http://www.uvcw.be/communes/
- Union européenne. (n.d.). Années européennes EUROPA | Union Européenne. Retrieved December 30, 2018, from https://europa.eu/european-union/about-eu/european-years_fr
- De Vanssay, B. (2003). Les représentations de l'eau. *Vertigo-La revue en sciences de l'environnement, hors-série*.
- De Vinci, L. (1942). Tome II. Carnets (pp. 101–102). Gallimard.
- Vinck, D. (1999). Les objets intermédiaires dans les réseaux de coopération scientifique . Contribution à la prise en compte des objets dans les dynamiques sociales. *Revue française de sociologie*, 40(2), 385–414.
- Vinck, D. (2009). De l'objet intermédiaire à l'objet-frontière. Vers la prise en compte du travail d'équipement. Revue d'anthropologie des connaissances, 3(1), 51–72.
- Vinck, D., & Jeantet, A. (1995). Mediating and commissioning objects in the sociotechnical process of product design: a conceptual approach. *Design, Networks and strategies*, *2*, 111–119.
- Walstat le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie. (2018). Catalogue des indicateurs. Retrieved April 10, 2019, from https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=1&indicateur_id=215700&sel_niveau_c atalogue=C&ordre=12
- Wilcox, D. (1994). The quide to Effective Participation. Brighton UK: Partnership Book.
- Wipf, E. (2012). Action publique concernée et gestion des sports de nature: une ethnographie participative au Conseil général du Bas-Rhin, thèse de doctorat en sciences et techniques des activités physiques et sportives. Université de Strasbourg.
- Xhayet, G. (2013). Les traités liégeois des eaux de Spa à la Renaissance : objets patrimoniaux et vecteurs de patrimoine culturel. *Les Cahiers nouveaux*, 86, 48–52.



<u>Annexes</u>

1.1	EXEMPLE D UN GUIDE D ENTRETIEN		
1.2	CARTOGR	APHIE DES ACTEURS	110
1.3	CARTE DU	RELIEF DU PNS	111
1.4	ORGANIG	RAMME DU PNS	112
1.5	LOCALISA	TION DES PARTENAIRES	113
1.6	LIGNE DU	TEMPS DU LOGO DU PNS	114
1.7	CARTE CL	MATOGRAPHIQUE	115
1.8	TABLEAU	REPRENANT LES COURS D'EAU TRAVERSANT LE PNS	116
1.9	CARTE DE	S ZONES DE CAPTAGES	117
1.10	Infor	MATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LA CHARTE PAYSAGÈRE	118
1.11	Рнот	OS DES DIFFÉRENTS INTERVENANTS SUR L'EAU	119
1.	11.1	Habitant 1 : le lac de Warfaaz (PNS)	119
1.	11.2	Habitant 2 : la fontaine de Vaux Cluse (Hors PNS)	119
1.	11.3	Habitant 3 : le lac de Warfaaz (PNS)	120
1.	11.4	Habitant 4 : la Havette (PNS)	120
1.	11.5	Habitant I : la Hoëgne (Hors PNS)	121
1.	11.6	Habitant II : le tournant de l'eau rouge (Hors PNS)	121
1.	11.7	Habitant III : petit ru près de Stoumont (PNS)	122
1.	11.8	Habitant IV : la mémoire de l'eau par Masaru Emoto	122
1.	11.9	Sophie Delettre, Bourgmestre de Spa: la Picherotte (PNS)	123
1.	11.10	Didier Gilkinet, Bourgmestre de Stoumont : le Roannay (PNS)	123
1.	11.11	Valérie Dumoulin, directrice du PNS : goutte d'eau	124
1.	11.12	Patrick Jobé, Spadel : source de la Géronstère (PNS)	124
1.	11.13	Claude Defosse, retraité et hydrogéologue : fontaine Marie-Henriette (PNS)	125



1.1 Exemple d'un guide d'entretien

Guide d'entretiens habitants

Consigne initiale: En quoi vous sentez-vous concerné par l'eau dans votre région et par l'instauration d'un Parc naturel sur votre commune ?

Présentation

Présentation de la personne, métier, âge, depuis quand habite-t-elle sur Spa ou Stoumont, hobbies, etc.

<u>L'eau</u>

(Apport d'une photo) début de la conversation, pourquoi cette photo ? Que représente-t-elle pour vous ?

- Pouvez-vous me **définir** avec vos mots ce qu'est l'eau ?
 - o Pourquoi la définissez-vous ainsi?
- Quelle importance l'eau a-t-elle dans la région d'après vous ?
 - o Connaissez-vous les origines de cette eau et de l'histoire s'y afférant ?
- Est-ce que vous pratiquez des cures ? Comme le thermalisme ou la pratique de boire de l'eau venant des sources ? (Y a-t-il d'autres usages de l'eau ?)
- Est-ce que vous trouvez que l'eau est assez mise en valeur dans la région ? Et que faut-il faire ?
- Faut-il protéger l'eau ? Contre quoi selon vous ? Que veut dire pour vous protéger l'eau ?
- Que pensez-vous de l'eau de distribution dans votre commune ?

Le parc

- Connaissez-vous les Parcs naturels ?
- En particulier le Parc naturel des Sources ?
 - O Qu'en pensez-vous ? (Bonne, mauvaise idée, peu d'importance ?)
- En quoi cela pourrait-il être bénéfique ou non bénéfique à votre région selon vous ?
- Logo: (montrer le logo du PNS)
 - En quoi cela vous fait-il penser?
 - o Aimez-vous ce logo?
 - Selon vous est-ce qu'il représente de façon claire la région et l'eau ?
 - Comment auriez-vous créé ce logo si vous aviez eu l'occasion de le faire ?
 (D'accord avec la représentation ? Ajout ? Suppression ? Changement ?)
- Que pensez-vous du partenariat avec des partenaires privés (Spadel, Bérinzenne) ?

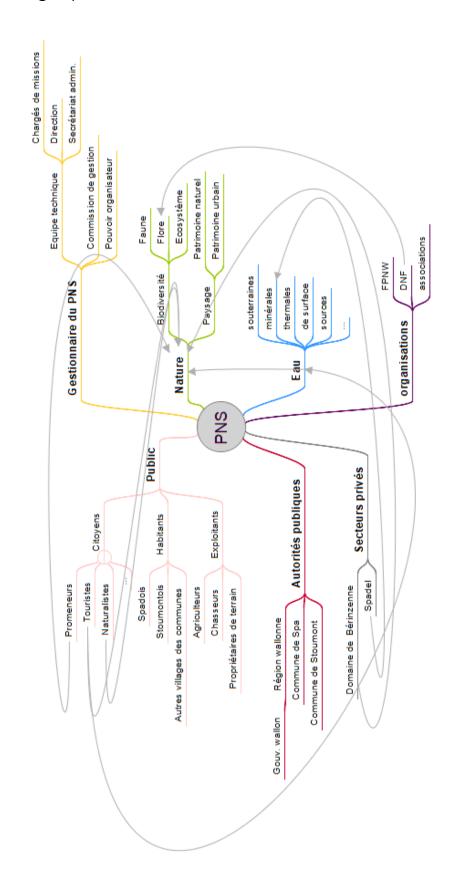
L'implication dans le parc

- Vous sentez-vous impliqué(e) dans le Parc naturel des Sources en tant qu'habitant(e) de celuici?
- Aimeriez-vous participer d'une certaine manière à son fonctionnement ?
- De quelles manières ?

Autres remarques

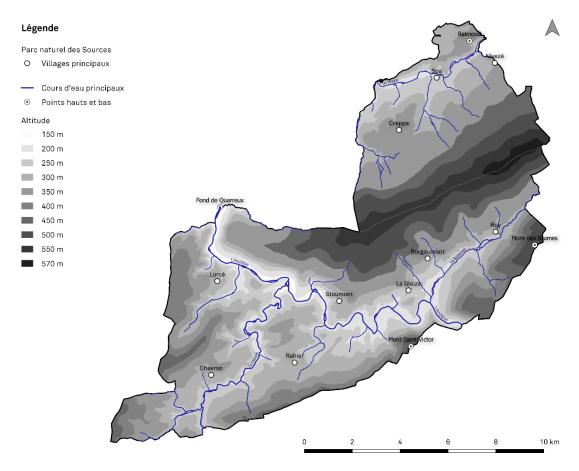


1.2 Cartographie des acteurs





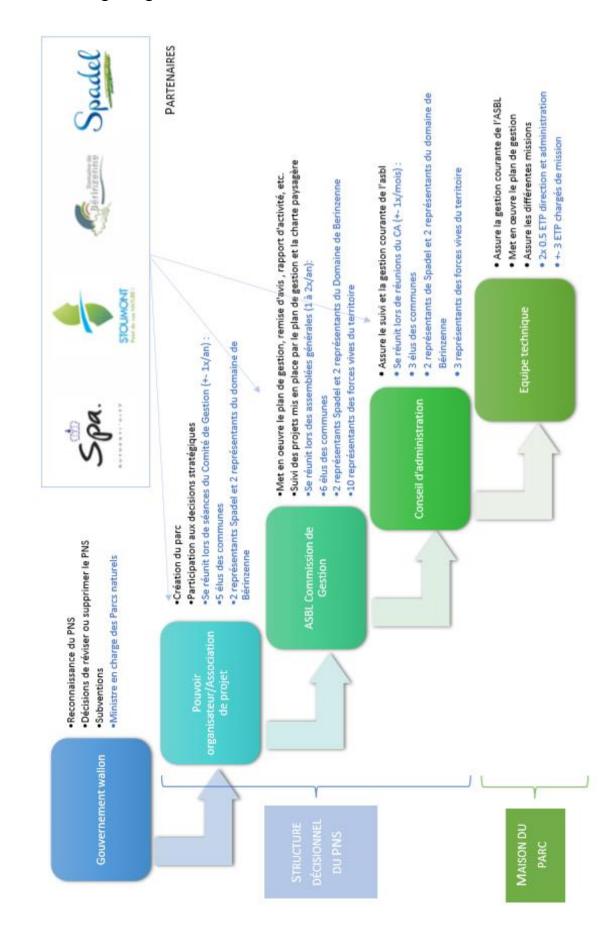
1.3 <u>Carte du relief du PNS</u>



Source: Parc naturel des Sources



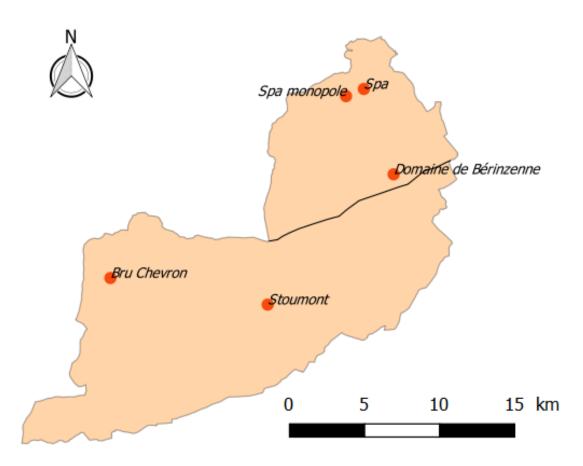
1.4 <u>Organigramme du PNS</u>





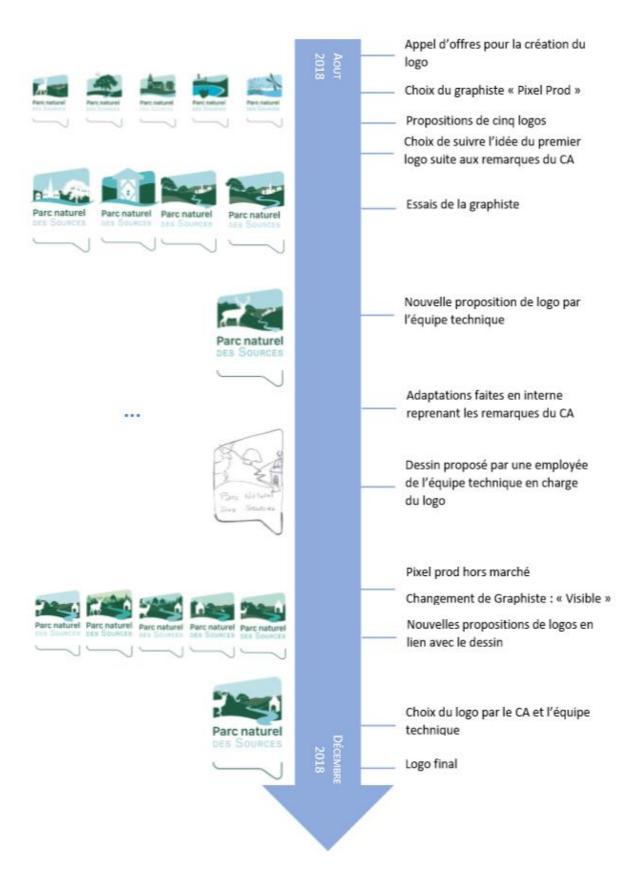
1.5 Localisation des partenaires

Carte du Parc naturel des Sources avec la localisation des partenaires





1.6 Ligne du temps du logo du PNS

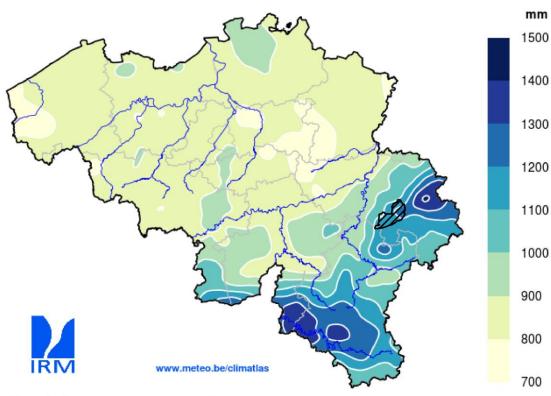




1.7 Carte climatographique

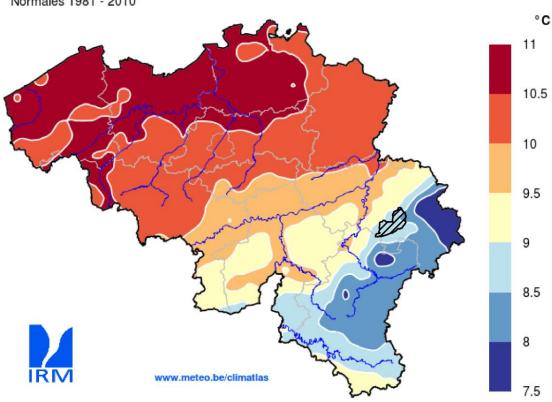
Quantités de précipitations annuelles moyennes

Normales 1981 - 2010



Températures, moyennes annuelles

Normales 1981 - 2010





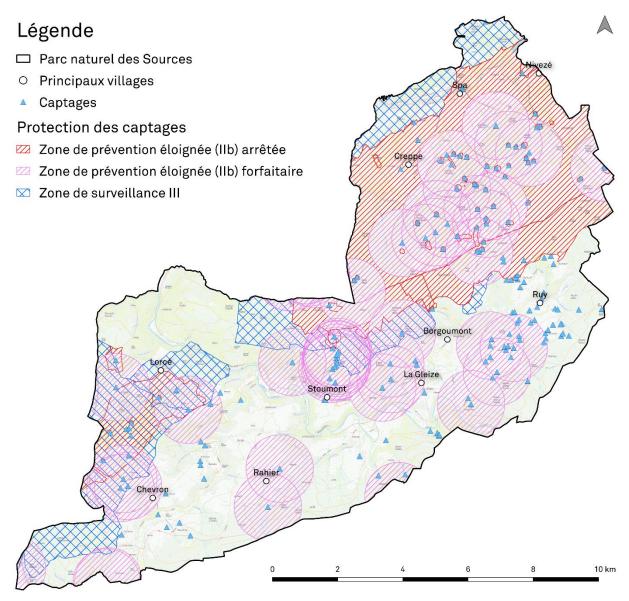
1.8 <u>Tableau reprenant les cours d'eau traversant le PNS</u>

Sous-bassin de la Vesdre	Sous-bassin de l'Amblève
Ruisseau de Bérinzenne	L'Amblève
Ruisseau de Creppe	La Lienne
Ruisseau de la Géronstère	Ru Pierreux
Ruisseau de Hensimpré	Ruisseau de Bellaire
Ruisseau du Petit Chawion	Ruisseau de Bergival
La Picherotte	Ruisseau de Borgoumont
Ruisseau des Pinchères	Ruisseau de Bourgeois
Ruisseau de la Sauvenière	Ruisseau de Chefna
Ruisseau du Soyeuru	Ruisseau de Chefneury
Ruisseau du Vieux Spa	Ruisseau de Cheuny
Ruisseau de Winamplanche	Ruisseau de Cour
	Ruisseau de Couvais
	Ruisseau de la Fagnette
	Ruisseau de Fennevert
	Ruisseau de Granmont
	Ruisseau de la Belle Foxhalle
	Ruisseau de la Fagne Margot
	Ruisseau de l'Abreuvoir
	Ruisseau de Neu
	Ruisseau de Nieverfays
	Ruisseau de Nononruy
	Ruisseau de Reveleu Ruy
	Ruisseau de Targnon
	Ruisseau du Fond Rouget
	Ruisseau du Hornay
	Ruisseau Laid Chêne
	Ruisseau du Petray
	Ruisseau du Pouhon
	Ruisseau du pré Neuville
	Ruisseau du Trou des Mouchettes
	Ruisseau Grand Ruy
	Ruisseau le Roannay
	Ruisseau d'Oneux

Source : (Comité d'étude du Parc naturel des Sources, 2014)



1.9 Carte des zones de captages



Source: Parc naturel des Sources



1.10 Informations complémentaires sur la charte paysagère

La charte paysagère doit être adoptée dans un délai de trois ans après la création du Parc naturel. Elle se compose d'un diagnostic paysager, de recommandations et d'un programme d'actions (Fédération des Parcs naturels de Wallonie, n.d.).

La charte paysagère s'inscrit dans le plan de gestion du parc. La mise en œuvre de ses actions est contrôlée par la Commission de gestion. Sa durée de vie est égale à celle du plan de gestion, c'est-à-dire dix ans (Fédération des Parcs naturels de Wallonie, n.d.).

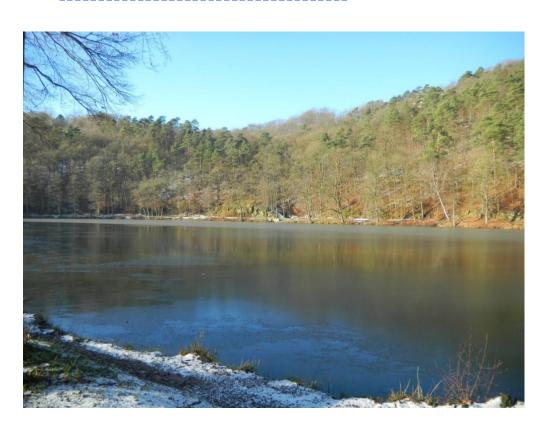
Elle s'inscrit dans la dynamique de la Convention européenne du Paysage ratifiée par la Belgique le 28 octobre 2004. Cette convention a pour but de « promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages, et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine » Art.3 (Conseil de l'Europe, 2000).

Elle apparait dans le décret relatif aux parcs naturels de 1985, dans la version modifiée de 2008 dans l'art 9 : « Dans un délai de trois ans à dater de la création du parc naturel en vertu de l'article 6, le pouvoir organisateur adopte une charte paysagère dont le contenu et les modalités d'élaboration sont fixés par le Gouvernement. Dès son entrée en vigueur, la charte paysagère fait partie intégrante du plan de gestion » ("Décret relatif aux parcs naturels," 1985).



1.11 Photos des différents intervenants sur l'eau

1.11.1 Habitant 1: le lac de Warfaaz (PNS)



1.11.2 Habitant 2: la fontaine de Vaux Cluse (Hors PNS)



Source: www.avignon-et-provence.com

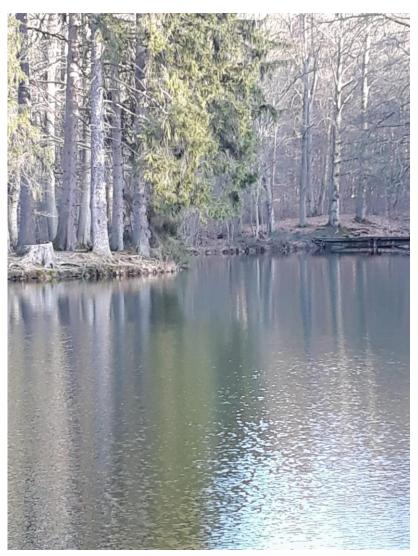


1.11.3 Habitant 3 : le lac de Warfaaz (PNS)



Source : www.lacdewarfaaz.be

1.11.4 Habitant 4: la Havette (PNS)





1.11.5 Habitant I : la Hoëgne (Hors PNS)



1.11.6 Habitant II: le tournant de l'eau rouge (Hors PNS)



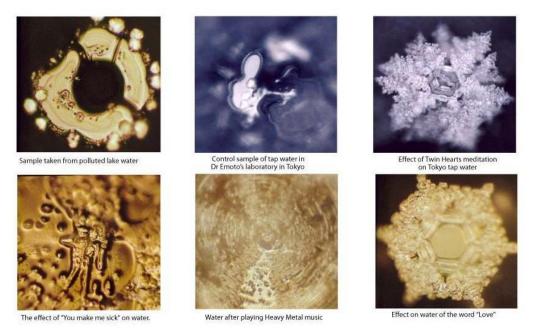
Source: https://www.formula1.com/en/latest/features/2016/8/the-best-corner-in-f1-racing----a-pictorial-history-of-eau-rouge.html?fbclid=lwAR01SvXNzc0Wk7EJzDqcfR-dtx3FjQHCLOF3Vz3X5pmeMgT2wROYWRP7Kg4



1.11.7 Habitant III : petit ru près de Stoumont (PNS)



1.11.8 Habitant IV : la mémoire de l'eau par Masaru Emoto



Source: http://www.pour-un-monde-meilleur.com/limpact-de-la-pensee-sur-notre-corps/



1.11.9 Sophie Delettre, Bourgmestre de Spa : la Picherotte (PNS)



1.11.10 Didier Gilkinet, Bourgmestre de Stoumont : le Roannay (PNS)





1.11.11 Valérie Dumoulin, directrice du PNS : goutte d'eau



Source : Parc naturel des Sources

1.11.12 Patrick Jobé, Spadel : source de la Géronstère (PNS)





1.11.13 Claude Defosse, retraité et hydrogéologue: fontaine Marie-Henriette (PNS)

